

Contrat de ville de la métropole rennaise

2024-2030





SOMMAIRE

PRÉAMBULE	7
<hr/>	
LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU CONTRAT DE VILLE	13
Des quartiers d'accès à l'emploi pour de meilleures conditions de vie	14
Lutter contre la pauvreté en favorisant l'emploi et l'insertion professionnelle (orientation, formation, accompagnement vers l'emploi)	14
Soutenir et accompagner l'entrepreneuriat et renforcer le lien aux entreprises	16
Des quartiers d'égalité réelle pour toutes et tous	19
Promouvoir une éducation pour toutes et tous et soutenir les parents	19
Garantir l'accès aux droits sociaux et l'inclusion numérique	21
Lutter contre les discriminations et garantir l'égalité femmes hommes	23
Mettre en œuvre les droits culturels	25
Promouvoir les valeurs de la République et la laïcité	27
Des quartiers de bien-être et d'émancipation à tous les âges	28
Renforcer l'accès à la prévention et à la santé	28
Faciliter l'accès aux sports, aux loisirs et à la culture (sport et loisirs)	30
Faciliter l'accès aux sports, aux loisirs et à la culture (culture et loisirs)	32
Soutenir la jeunesse	34
Accompagner le bien-vieillir	36
Des quartiers en transitions	38
Agir pour une transformation écologique, populaire et solidaire	38
Poursuivre et adapter le renouvellement urbain et la résilience environnementale	41
Faire vivre des espaces publics de qualité	44
Promouvoir une alimentation saine et durable	46
Des quartiers sûrs et accueillants	48
Assurer une occupation positive des espaces publics	48
Prendre en compte la sécurité dans les aménagements des espaces publics	49
Protéger les victimes des violences	51
Prévenir la délinquance et les impacts du trafic sur les habitants et habitantes et sur le vivre ensemble	53
<hr/>	
LES PROJETS DE QUARTIER	55
Le Blosne	56
Bréquigny • Champs-Manceaux • Les Clôteaux	62
Maurepas	68
Villejean	74
Cleunay	80
<hr/>	
GOUVERNANCE	86
<hr/>	
SIGNATAIRES	92
<hr/>	
ANNEXES	94

ÉDITO

Les cinq quartiers prioritaires de Rennes sont au cœur de notre cité. Rennes s'engage depuis longtemps dans la lutte contre les inégalités sociales et pour l'accès aux droits, et agit afin que chacun puisse bénéficier d'un cadre de vie agréable. Cet engagement est aussi celui des habitants et habitantes, des parents, des bénévoles, des éducateurs, des médiateurs, des bailleurs, de nombreux agents des services publics, des acteurs économiques, qui ensemble permettent à ces quartiers de bénéficier d'une dynamique citoyenne et solidaire.

Ces dernières années ont été marquées, au plan national et local, par une explosion du narcotrafic et des violences qu'il génère. L'ensemble des autorités sont mobilisées, au quotidien, chacune dans leur rôle, pour lutter contre le trafic et réduire ses effets délétères sur la vie quotidienne des habitants et habitantes.

Depuis 2020, nous avons aussi fait face à une succession de crises, du Covid-19 aux conséquences de la guerre en Ukraine, qui ont accentué les inégalités et les vulnérabilités. Les questions de pouvoir d'achat, la précarité énergétique liée au mal logement ou la difficulté à accéder à une alimentation saine sont autant d'enjeux majeurs sur lesquels la Métropole et la Ville agissent en profondeur. Ce contrat en est une nouvelle illustration.

Ces crises ont également souligné la nécessité d'agir avec détermination pour davantage de justice sociale, et pour mieux adapter la ville face à l'accélération des dérèglements climatiques.

Les mobilités, la rénovation urbaine et l'adaptation des quartiers au changement climatique sont au cœur de nos préoccupations. En effet, ce sont nos concitoyens les moins aisés qui paient le plus lourd tribut au changement climatique, alors même que leurs modes de vie sont généralement moins impactants pour le climat.

Une enquête riche de témoignages et d'enseignements a été menée par la Ville de Rennes auprès des habitants et habitantes des quartiers populaires en 2022. J'ai pu échanger, sur la base des résultats de cette enquête, avec les citoyens et les acteurs de ces quartiers, lors de réunions publiques début 2023, afin de confirmer leurs attentes et leurs préoccupations. Des terrasses de quartiers ont ensuite permis, à l'automne, de recueillir auprès des habitants et habitantes des propositions d'actions concrètes pour ces territoires.

Fruit de ces échanges, et de la mobilisation de tous les acteurs ainsi que de nombreux citoyens, ce contrat de ville 2024 – 2030 nous engage, en partenariat avec l'État, le Département, la Région, les bailleurs et l'ensemble des signataires, à une action résolue et innovante pour améliorer durablement les conditions de vie dans ces quartiers et garantir la réussite des projets individuels ou collectifs de leurs habitants et habitantes.

Nathalie Appéré
Maire de Rennes
Présidente de Rennes Métropole

ÉDITO

Le gouvernement a souhaité renouveler la politique de la ville avec le plan Quartiers 2030, présenté par le Président de la République en juin 2023.

Le nouveau contrat de ville de Rennes Métropole s'inscrit dans ce cadre. Il est le fruit d'un travail partenarial, nourri de plusieurs mois de concertation avec les habitants, les acteurs associatifs et les institutions.

Ce contrat, qui nous engage pour les six années à venir, vise à donner les mêmes chances qu'aux habitants des autres quartiers de Rennes, aux 33 000 habitants des quartiers prioritaires rennais. Il vise à faire vivre la promesse républicaine, en luttant contre « l'assignation à résidence » géographique et sociale.

Ces dernières années, des moyens croissants ont été alloués par l'État, en renfort des actions du contrat de ville de Rennes Métropole : déploiement des cités éducatives, de la cité de l'emploi, des bataillons de la prévention, du dispositif « quartiers d'été ». Le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) contribue à la transformation urbaine des quartiers et à l'amélioration du cadre de vie des habitants, avec des apports financiers très conséquents.

Pour la période 2024-2030, les partenaires du contrat - l'État, Rennes métropole, Rennes et le Département - se sont accordés sur quatre priorités essentielles :

- l'accès ou le retour à l'emploi. Celui-ci apporte des revenus et une intervention sociale, seuls gages de la réussite de nos autres engagements. Le contrat de ville doit lever les freins à l'emploi afin de lutter contre la précarité ;

- le renforcement des actions permettant d'assurer la tranquillité et la sécurité des habitants. Les moyens du contrat de ville doivent contribuer à donner aux habitants des quartiers prioritaires, la même qualité de vie qu'ailleurs ;
- la transition écologique afin que les quartiers prioritaires soient des exemples d'habitat et de mobilité décarbonés ;
- l'émancipation individuelle et collective et le partage des valeurs de la République, vecteurs de l'intégration et de la cohésion sociale.

Le contrat de ville se complétera de deux ambitions fortes pour assurer sa réalisation : un dispositif chiffré d'évaluation pour mesurer l'impact concret des actions sur les six prochaines années et le renforcement de la participation citoyenne, pour entendre la parole des habitants et pour les rendre acteurs du contrat.

Il comprendra aussi un volet consacré aux investissements, pour favoriser la réalisation et la rénovation des équipements publics, à l'aide du Fonds Vert, créé par l'État en 2023.

Les habitants du Blosne, de Maurepas, de Bréquigny - Champs Manceaux - Les Clôteaux, de Villejean et de Cleunay ont les mêmes droits que les autres citoyens. L'action conjointe de l'État et des collectivités territoriales est de rendre réels ces droits formels pour concrétiser l'unité de notre République.

Philippe Gustin
Préfet d'Ille-et-Vilaine

ÉDITO

Collectivité cheffe de file des solidarités humaines et territoriales, le Conseil Départemental a souhaité prendre toute sa part au sein du nouveau contrat de ville de Rennes Métropole dans la continuité de ses engagements précédents et en résonance avec les priorités qu'il a défini dans le cadre de son projet de mandature.

La politique de la Ville se situe en effet au croisement de trois piliers de l'action du Département en faveur d'un développement équilibré de l'ensemble des territoires, de réduction des inégalités sociales et de promotion de l'égalité des chances. Car si l'Ille-et-Vilaine bénéficie d'une situation plus favorable que d'autres Départements, elle doit néanmoins tenir compte des profonds déséquilibres de richesse et des besoins sociaux plus importants sur certains territoires ou quartiers urbains sur lesquels il est impératif d'agir.

Réussite éducative, lutte contre la pauvreté et le mal logement, accès aux droits et aux prestations sociales, promotion de la citoyenneté et de la vie collective, accès à l'emploi, transition écologique, lutte contre les discriminations... Face aux défis posés par l'accumulation des difficultés rencontrées par les habitants, ce nouveau contrat est un formidable instrument de mobilisation collective destinée à améliorer leurs conditions de vie, à renforcer la cohésion sociale et à affirmer l'égalité républicaine sur ces territoires.

Cet engagement renouvelé et renforcé intervient dans une séquence marquée par un accroissement de la précarité et le

creusement des fractures territoriales. Il est ainsi l'expression d'une volonté partagée de redoubler d'efforts en direction de ces quartiers, en s'appuyant sur les réussites du précédent contrat tout en tenant compte d'une réalité qui a évolué.

Dans ce cadre, le Département entend mobiliser ses ressources et moyens au service des habitants des quartiers prioritaires rennais. Cela se traduira en particulier par sa participation aux financements d'actions dans le cadre du contrat ainsi que par une contribution du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain déployé sur les quartiers de l'agglomération rennaise.

Au-delà, notre engagement continuera de se matérialiser par des interventions renforcées sur ces territoires dans le cadre des politiques dédiées du Département (insertion, éducation, habitat, égalité des chances) et par l'action quotidienne de nos équipes sociales dans les Centres Départementaux d'Action Sociale pleinement mobilisées pour accompagner nos concitoyens.

Vous assurant de notre plein engagement pour les années à venir aux côtés des partenaires signataires.

Jean-Luc Chenut
Président du Conseil Départemental
d'Ille-et-Vilaine



Préambule

Les principes transversaux p. 8



Cadre général : Quartiers 2030 p. 9

Les principes transversaux

Les contrats de ville 2014 – 2020 ont été prolongés jusqu'en 2023. La démarche Quartiers 2030 prévoit la négociation de nouveaux contrats de ville pour la période 2024 – 2030.

Avec ce nouveau contrat de ville, la métropole rennaise se donne comme ambition de garantir à toutes et tous un égal droit à la ville, à la citoyenneté, à l'éducation, à un revenu décent, aux opportunités et à un mode de vie sain, dans un environnement sûr. Les récents événements climatiques extrêmes, la crise du Covid et les mutations sociétales à l'œuvre ont conduit à la conviction que la politique de la ville se devait de donner pour base à son action 4 grandes valeurs centrales :

La prévention et la lutte contre la pauvreté

La concentration de pauvreté est le critère de définition d'un quartier prioritaire de la politique de la ville. Le taux de pauvreté est en moyenne de 42,3 % sur les quartiers politique de la ville en France alors qu'il est de 14,4 % en France métropolitaine.

Pour les quartiers populaires rennais, la ville, la métropole et le département :

Quartier Politique de la Ville de Villejean	▶ 47,2
Quartier Politique de la Ville de Bréquigny – Champs Manceaux – Les Clôteaux	▶ 43,1
Quartier Politique de la Ville de Maurepas	▶ 45,5
Quartier Politique de la Ville du Blosne	▶ 47,2
Quartier Politique de la Ville de Cleunay	▶ 46,2
Ville de Rennes	▶ 20
Rennes Métropole	▶ 13,3
Département d'Ille-et-Vilaine	▶ 10,7

(Source : INSEE, FILOSOFI, 2020)

L'enquête de perception des habitants et habitantes menée par un cabinet d'études dans ces quartiers en 2022 a fait ressortir le pouvoir d'achat comme première préoccupation des habitants et habitantes.

La pauvreté touche tous les âges, les enfants, les jeunes, les familles monoparentales, les travailleurs précaires, les retraités. Ces publics seront les publics cibles pour ce nouveau contrat de ville.

Pour lutter contre la pauvreté, la priorité est donnée à l'emploi et au développement économique, premiers outils de réduction des inégalités.

La lutte contre toutes les discriminations

L'enquête de ressenti discriminatoire menée par Rennes Métropole en 2019 va être renouvelée en 2024. Elle constitue la base du nouvel observatoire métropolitain des discriminations. L'année 2024 sera aussi celle du renouvellement du Plan de lutte contre les discriminations de la Ville de Rennes et de Rennes Métropole.

À Rennes, en 2019, les 3 premiers critères exprimés par les habitants étaient le sexe, l'origine et l'apparence physique ; dans 2 espaces principaux : le travail et l'espace public / les transports.

Dans les quartiers populaires, les discriminations peuvent se cumuler et se renforcer mutuellement, en plus de la pauvreté.

La transformation écologique

Cet enjeu apparaît pour la première fois dans les contrats de ville, suite à des constats sur la pollution, l'alimentation et l'agriculture urbaine, les déchets et le réemploi, la mobilité. Ces dernières années ont en effet été marquées par une accélération des dérèglements climatiques et une prise de conscience de leurs conséquences. Le sujet climatique est la deuxième préoccupation des habitants et habitantes dans l'enquête de perception, après le pouvoir d'achat. La part des dépenses consacrées à l'énergie, aux déchets et à l'eau dans les dépenses des ménages a par ailleurs doublé en quelques décennies. Certains ménages connaissent également une précarité énergétique liée à la fois au carburant et au logement. Dans les quartiers populaires rennais, 1750 foyers soit 14 % des ménages sont en situation de précarité énergétique. Il est donc indispensable désormais que l'ensemble de la population puisse habiter un logement de qualité ou ayant bénéficié d'une rénovation énergétique¹, et accéder en proximité à des espaces extérieurs végétalisés et de rafraîchissement.

¹ "La précarité énergétique, en matière de logement et carburant, sur Rennes Métropole", étude de l'Audiar, Mars 2023

La tranquillité publique et la sécurité des habitants et habitantes

Des centaines d'habitants et habitantes ont cité dans l'enquête de perception des habitants le deal, le trafic, la drogue qui engendrent beaucoup de stress au quotidien pour se déplacer dans le quartier, aller à l'école, rentrer de sa journée, aller travailler à domicile, profiter des aires de jeux. Cela engendre des impacts forts sur la vie de famille, sur l'éducation et les pratiques de loisirs des enfants ainsi qu'une sédentarisation. Cette confiscation de l'espace public entraîne une lourde charge mentale

Cadre général

Le plan Quartiers 2030 annoncé par le Président de la République en 2023 a été précisé lors du comité interministériel des villes qui s'est tenu le 27 octobre 2023 et au cours duquel deux principes essentiels ont été rappelés :

- la visée émancipatrice de la politique de la ville : s'assurer que toutes les opportunités puissent être saisies par les habitants et habitantes des quartiers et ainsi garantir l'égalité des chances
- la nécessité de mobiliser le droit commun sur les quartiers encore plus qu'ailleurs : améliorer concrètement la vie des habitants et habitantes des quartiers, c'est s'intéresser à toutes les politiques publiques, et les mobiliser toutes ensemble

La démarche Quartiers 2030 pose le cadre des futurs contrats de ville et s'appuie sur :

- 1/ une géographie prioritaire actualisée
- 2/ une concertation citoyenne renouvelée
- 3/ une armature repensée : autour de l'émancipation, du plein-emploi, des transitions et de la tranquillité publique
- 4/ une gouvernance élargie
- 5/ une mobilisation du droit commun renforcée
- 6/ l'évaluation de l'impact des actions menées

Les textes de référence du nouveau contrat sont :

- * la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale (loi Lamy)
- * Le courrier du Ministre aux Préfets du 3 avril 2023 relatif à la prochaine génération des contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 »
- * La circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration de la nouvelle génération 2024-2030 des contrats de ville dans les départements métropolitains
- * L'instruction du 4 janvier 2024 relative à la gouvernance des contrats de ville Engagements Quartiers 2030

supplémentaire qu'il s'agit de reconnaître et réduire pour les habitants et habitantes de tous âges. La lutte contre les trafics figure ainsi aux priorités du contrat comme du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et du contrat de sécurité intégrée.

Ces 4 grands enjeux irriguent tous les axes du contrat de ville et leur prise en compte est un préalable nécessaire à de réels changements en faveur des habitants et habitantes des quartiers populaires.

1/ une géographie prioritaire actualisée

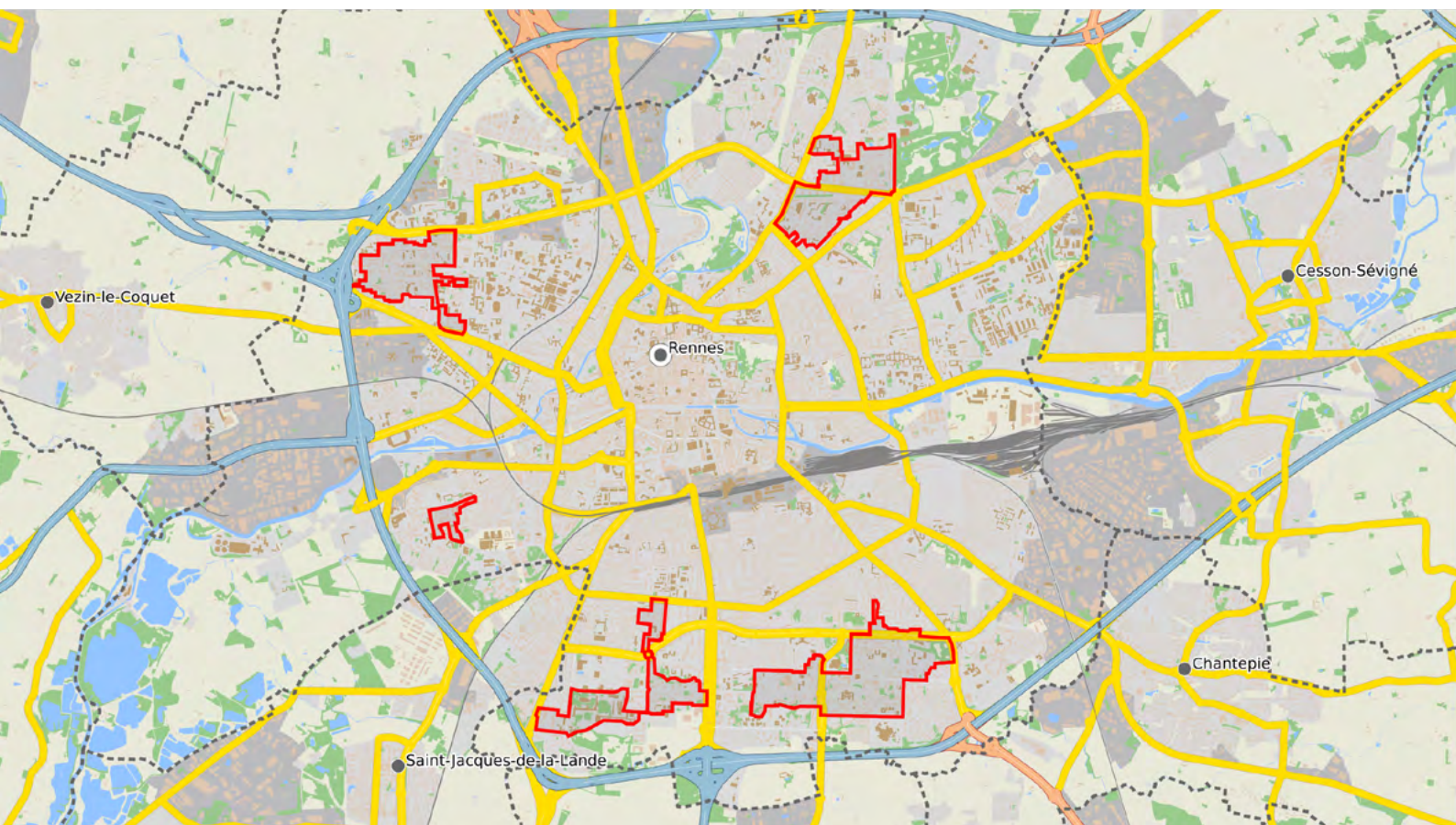
Au cours de l'année 2023, la géographie prioritaire a été actualisée pour prendre en compte l'évolution des réalités socio-économiques des territoires.

Toujours déterminés par un critère unique de pauvreté et de densité, les périmètres des nouveaux quartiers prioritaires rennais ont été le résultat d'un travail étroit entre les services de l'État et des collectivités à partir des données de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), de l'association pour la promotion de l'action et de l'animation sociale (APRAS) et de l'Agence d'urbanisme de Rennes (AUDIAR).

Les 5 quartiers rennais sont maintenus :

- Cleunay et Bréquigny - Champs Manceaux - Les Clôteaux sont maintenus dans un périmètre identique
- Maurepas et le Blosne sont maintenus et agrandis (+600 habitants et habitantes à Maurepas et +700 habitants et habitantes au Blosne)
- Villejean est maintenu et légèrement réduit au nord du quartier (-100 habitants et habitantes)

Le décret paru le 28 décembre 2023 fixe les nouveaux quartiers en France métropolitaine pour la période 2024-2030.



La Ville de Saint-Jacques de la Lande ne s'inscrit pas dans le nouveau cadre de la géographie prioritaire. Pour autant, la Ville présente plusieurs fragilités :

- Un revenu moyen par habitant qui demeure l'un des plus faibles de la Métropole (12 483 € à Saint-Jacques de la Lande contre 15 777 € sur Rennes Métropole)
- Un accroissement ces dernières années des besoins en aide sociale (forte augmentation des demandes d'aides auprès du centre communal d'action sociale : dettes d'énergie, perte de revenus...)
- Une augmentation des familles monoparentales, des personnes seules, familles nombreuses, seniors et des personnes en situation de précarité
- Des indicateurs scolaires qui alertent : le plus faible indice de position sociale (IPS) du bassin rennais (hors Éducation Prioritaire) en 2022, des performances scolaires faibles à l'entrée en 6^e, une proportion forte d'orientation en lycée professionnel
- Un climat scolaire peu favorable, des élèves en grande difficulté sur le plan scolaire, de la santé (délais de prise en charge longs au centre médico-psychologique, en orthophonie...).

À ce titre la Ville de Saint-Jacques de la Lande souhaite s'appuyer sur la dynamique partenariale du contrat de ville pour partager des diagnostics communs, mettre en place des actions visant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des habitants et habitantes, améliorer le cadre de vie, favoriser la réussite et l'épanouissement des enfants et des jeunes, lutter contre les discriminations.

L'État et les collectivités porteront une attention particulière à ce territoire, s'appuyant sur la dynamique partenariale engagée ces dernières années :

- Pour l'État, via notamment les programmes en place au titre des politiques de prévention et d'aller vers les publics les plus précaires
- Pour Rennes Métropole et le Département, via la possibilité de soutenir des projets dans le cadre de la programmation annuelle du contrat de ville.

Dans le cadre de la circulaire du 31 août 2023, des territoires identifiés comme des "poches de pauvreté" (vulnérables ou en situation de décrochage) pourraient bénéficier d'un soutien exceptionnel sous réserve qu'ils s'inscrivent dans le cadre partenarial du contrat de ville.

2/ une concertation citoyenne renouvelée

Dès la construction du contrat : la nouvelle contractualisation s'est appuyée sur une concertation de tous les habitants et habitantes à travers le conseil citoyen de Rennes Métropole, lors de terrasses de quartier permettant la rencontre d'habitants et habitantes sur l'espace public, suite à des études, à l'aide des associations... Cette concertation citoyenne a eu pour objectif de permettre aux habitants et habitantes de s'exprimer sur leurs attentes et besoins pour les 6 prochaines années. Les résultats de cette consultation ont permis d'alimenter les travaux autour du nouveau contrat.

La méthode rennais : une méthode axée sur les consultations et démarches participatives :

- En 2018 : une enquête de perception des habitants sur leur quartier (1 500 personnes interrogées)
- Entre 2019 et 2021 : une évaluation participative sur le partage de l'espace public (questionnaires, ateliers de travail avec les professionnels, boîtes à idées, journée d'étude avec les acteurs des quartiers)
- De mai à juillet 2022 : un bilan du contrat de ville 2015-2022
- Durant l'été 2022 : une nouvelle enquête de perception des habitants (1 500 personnes interrogées)
- Entre janvier et février 2023, dans les 5 quartiers, une restitution de l'enquête de perception des habitants auprès des acteurs professionnels et associatifs (environ 300 participants)
- Entre mars et mai 2023, dans les 5 quartiers, une restitution de l'enquête de perception des habitants auprès des habitants et habitantes, en présence de la Maire-Présidente (environ 400 participants)
- Durant les mois d'octobre et novembre 2023, dans les 5 quartiers, des temps d'aller vers les habitants et habitantes (terrasse de quartier) organisés sur l'espace public (environ 1 000 personnes interrogées)
- En 2023, la production d'un document de travail par le conseil citoyen de Rennes Métropole (21 personnes)
- En décembre 2023, le temps fort du Plan Emploi Quartier sur les 5 quartiers (83 participants)

À venir :

- Une consultation en 2024 sur le futur Plan Climat, avec un focus groupe spécifique aux quartiers populaires rennais
- En 2024 : une enquête sur le ressenti discriminatoire à l'échelle de la métropole
- En 2026 et 2027, l'actualisation de l'enquête de perception des habitants sur leur quartier.

Tout au long de la mise en œuvre du contrat : les habitants et habitantes seront associés selon des formats multiples, plus souples et à adapter à chaque territoire (cf. chapitre gouvernance).

3/ une armature repensée autour

- **de l'émancipation :** habiter un quartier prioritaire ne doit pas limiter le champ des possibles ni les opportunités de ses habitants et habitantes. Cela implique de lutter contre les obstacles auxquels ils peuvent être confrontés, à chaque âge de la vie.
- **du plein-emploi :** il s'agit d'offrir plus d'opportunités aux habitants et habitantes des quartiers, en renforçant les actions en faveur d'une sécurisation accrue des parcours d'insertion professionnelle et de formation, en s'appuyant sur le déploiement de la loi pour le plein-emploi (mise en œuvre du réseau pour l'emploi et opérateur France Travail), en encourageant au maximum les initiatives entrepreneuriales et en favorisant la mobilisation des entreprises ; la lutte contre les discriminations doit également constituer une préoccupation forte dans les actions développées dans le cadre de cette contractualisation.
- **des transitions :** alors que les habitants et habitantes des quartiers ont une empreinte carbone plus faible que la moyenne nationale, ils subissent des vulnérabilités environnementales accrues : pollutions atmosphériques et sonores, effets d'îlots de chaleur urbains auxquelles vient s'ajouter la difficulté de la précarité énergétique. Dans le cadre de la planification écologique, il est donc indispensable d'avoir une action spécifique pour la transition écologique dans les quartiers populaires.
- **et de la sécurité et de la tranquillité publique :** le sentiment d'insécurité réelle et perçue entrave la vie quotidienne des habitants et habitantes, voire empêche la réalisation d'actions ou de gestes du quotidien. La sécurité est pensée ici comme préalable à l'émancipation.

4/ une gouvernance élargie

Les pilotes du contrat sont le Préfet d'Ille-et-Vilaine et la Présidente de Rennes Métropole.

Conformément à la circulaire du 4 janvier 2024, sont associés en tant que signataires la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, Rennes Métropole, la Ville de Rennes, le Département d'Ille-et-Vilaine, la commune de Saint-Jacques-de-la-Lande, la Région Bretagne, le Ministère de la Justice, l'Agence Régionale de la Santé Bretagne, l'Éducation Nationale, la Caisse d'Allocations Familiales, France Travail, la Caisse des Dépôts, la Chambre de Commerce et de l'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Bpifrance, Action Logement, Archipel Habitat, Espacil Habitat, Néotoa, Aiguillon et l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

Un des enjeux de ce nouveau contrat de ville est d'affirmer son rôle d'« ensemble » en intégrant les nouveaux dispositifs déployés ces dernières années (cités éducatives, cité de l'emploi, binômes de la prévention) et qui constituent des dynamiques et leviers supplémentaires au service des habitants et habitantes des quartiers.

5/ une mobilisation du droit commun renforcée

L'intégration des quartiers dans les politiques de droit commun demeure une priorité, garantissant l'égalité d'accès aux droits et services pour tous. Pour y arriver, il est nécessaire de penser le contrat de ville au regard des autres plans et stratégies en cours (exemples : pacte local des solidarités, contrat territorial d'accueil et d'intégration des réfugiés, projets des réseaux d'éducation prioritaire, contrat local de santé, convention de renouvellement urbain...) et de mettre en place un suivi rigoureux des articulations entre ces différentes contractualisations, pour rendre lisibles et cohérents les moyens développés et dédiés aux quartiers prioritaires et mesurer leur impact.

La politique de la ville, si elle produit beaucoup d'expérimentations, reste complémentaire des politiques publiques ordinaires dites de droit commun. Elle se doit de démontrer le possible et d'interpeller, à travers l'innovation, avant d'être relayée par le droit commun en favorisant l'ajustement des politiques sectorielles pour les faire évoluer vers plus d'égalité de traitement concernant les populations les plus vulnérables.

Cette mobilisation du droit commun constitue donc un enjeu crucial : d'abord, parce qu'elle favorise une approche globale et intégrée pour aborder les problématiques complexes auxquelles font face les quartiers populaires. En mobilisant les dispositifs du droit

commun, en matière d'éducation, de santé, de logement ou encore d'emploi, la politique de la ville peut traiter les différentes dimensions des inégalités sociales et territoriales de manière coordonnée. Cela contribue à maximiser l'efficacité des interventions. De plus, cette mobilisation renforce la cohérence des actions mises en place : intégrer et coordonner les politiques publiques existantes permet d'éviter les doublons ou les contradictions, tout en créant des dynamiques partenariales (institutions, associations habitants et habitantes...) amplifiant l'impact des initiatives. En effet, cette approche participative favorise à la fois la légitimité des actions portées, mais aussi leur appropriation par les acteurs. En somme, la mobilisation du droit commun représente un levier fondamental pour d'une part, sécuriser des projets soutenus initialement par la politique de la ville pour les habitants et habitantes des quartiers populaires et d'autre part générer des politiques urbaines cohérentes, efficaces et ancrées dans la réalité des quartiers prioritaires.

6/ sur l'évaluation de l'impact des actions menées

Avec quelques indicateurs clés, il s'agit de mesurer l'impact des actions soutenues et financées dans les quartiers afin de pouvoir les conforter, les ajuster voire les repenser. Il s'agit aussi de prendre en compte le temps long des politiques publiques qui ne produisent souvent des effets qu'à moyen terme.



² Données FILOSOFI 2019



Les orientations stratégiques du contrat de ville

Des quartiers d'accès à l'emploi
pour de meilleures conditions de vie p. 14



Des quartiers d'égalité réelle
pour toutes et tous p. 19



Des quartiers de bien-être
et d'émancipation à tous les âges p. 28



Des quartiers en transitions p. 38



Des quartiers sûrs et accueillants p. 48



Des quartiers d'accès à l'emploi pour de meilleures conditions de vie

Lutter contre la pauvreté en favorisant l'emploi et l'insertion professionnelle (orientation, formation, accompagnement vers l'emploi)

Propositions du conseil citoyen

Les clubs de jeunes en recherche d'emploi • Le tutorat/mentorat
Des sensibilisations aux métiers en tension • Des visites d'entreprises

Constats et enjeux

Après une baisse importante dans les années 1970 et 1980, le taux de pauvreté national s'est stabilisé jusqu'au milieu des années 2000 pour progresser de nouveau par la suite, malgré des variations annuelles corrélées au taux de croissance. La baisse du chômage depuis 2015 induit un impact positif avec une partie des ménages sous le seuil de pauvreté qui voit ses revenus augmenter en ayant accès à l'emploi mais l'inflation menace le pouvoir d'achat dans le même temps. Il est impossible de prédire l'évolution du taux de pauvreté sur les quartiers prioritaires avec le turn-over locatif et l'impact de la hausse des prix des produits de base, comme l'alimentation et l'énergie³.

Au niveau national, cette pauvreté touche en particulier les mineurs (2,7 millions de moins de 18 ans) et les jeunes adultes, dont la durée d'insertion sur le marché du travail est plus longue. Les familles monoparentales, les seniors aux fins de carrière morcelées et aux retraites faibles ainsi que les travailleurs précaires sont également fortement touchés. La pauvreté est aussi intimement liée à certains phénomènes de relégation, liés à la représentation des quartiers populaires et aux discriminations ethniques. Les femmes sont plus exposées, du fait notamment des inégalités salariales (le revenu de travail des femmes ne représente que 41 % du total des revenus liés au travail). Elles sont également plus fortement représentées parmi les parents à la tête de familles monoparentales. Quelques chiffres clés pour les cinq quartiers prioritaires rennais :

- Une demande d'emploi particulièrement importante dans les quartiers populaires rennais (4 657 inscrits à France Travail soit 21,5 % des demandeurs d'emploi rennais) – catégories ABC au quatrième trimestre 2023 ;
- Un fort taux de pauvreté concentré sur les quartiers populaires (45 % contre 20 % à l'échelle de Rennes) ;
- Une concentration de bénéficiaires du revenu de solidarité active en quartiers (38 % des adultes contre 25 % pour le bassin rennais) ;

- Une part de personnes sans diplôme importante (19 % dans les quartiers contre 6 % sur le bassin Rennais) ;
- Sur les 4 657 demandeurs d'emploi à décembre 2023 : 43 % sont des femmes, 15 % ont moins de 26 ans et 20 % ont plus de 50 ans, 59 % ont un niveau de qualification infra baccalauréat.

Compte-tenu de ces enjeux et constats, il s'agit dans le cadre de ce nouveau contrat de ville de poursuivre et conforter la mobilisation et la coordination des acteurs et de leurs interventions en faveur de l'accès à l'emploi des habitants et habitantes des quartiers. Ce travail s'appuie sur les démarches et dynamiques locales existantes tout en veillant à la bonne mobilisation des dispositifs de droit commun. La capacité d'innovation et d'expérimentation à travers les moyens spécifiques du contrat de ville est recherchée en inscrivant cette dynamique dans la mise en œuvre du réseau des acteurs de l'emploi (déploiement de la loi pour le plein-emploi dans une perspective de pactes pour le plein-emploi dans les quartiers et évolution des missions de l'opérateur France Travail).

À Rennes, le Plan Emploi Quartiers, dispositif partenarial consolidé par la Cité de l'Emploi depuis 2021, a pour objectif de créer et renforcer les actions collectives au bénéfice des habitants et habitantes en intervenant sur les clauses sociales, le recrutement avec des rencontres en proximité, les relations entre les jeunes et les entreprises dès le collège, l'exemplarité des collectivités partenaires ou encore l'accompagnement à l'entrepreneuriat.

France Travail en tant que partenaire essentiel contribue aux différentes actions mises en place dans le cadre de la politique de la ville en faveur des demandeurs d'emploi résidant dans les quartiers et met à disposition des données sur la demande d'emploi.

³ www.inegalites.fr/evolution_pauvrete_annuelle

Enjeux	Objectifs
Faciliter l'accès aux droits liés à l'emploi et à la formation	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre le non-recours aux droits liés à l'emploi et à la formation • Simplifier et rendre lisible les dispositifs et démarches auprès des particuliers et des professionnels • Élargir, renouveler et diversifier les partenaires et relais sur les actions en quartiers pour toucher un maximum d'habitants et habitantes éloignés de l'emploi (acteurs de l'emploi, acteurs sociaux, culturels, sport jeunesse, médias de communication...)
Développer les parcours sur-mesure en faveur de l'insertion socio-professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager l'interconnaissance et la coordination des acteurs et favoriser des projets co-construits et innovants • Travailler des parcours sans couture : contenu et fluidité de l'accompagnement • Activer les leviers de l'emploi selon les attentes et besoins (formation, immersion professionnelle, découverte métiers, parrainage vers l'emploi, insertion par l'activité économique, mobilisation des entreprises, accompagnement à la création d'activité) • Ouvrir le champ des possibles vers l'emploi à toutes les étapes du parcours et de la vie • Accompagner le "dernier kilomètre" pour permettre la concrétisation et la sécurisation des parcours vers et dans l'emploi et l'insertion professionnelle, et travailler sur les freins à l'emploi (garde d'enfants, mobilité, langue, logement...) • Créer et consolider les conditions favorables à l'amorce du parcours socioprofessionnel en utilisant les activités physiques et sportives
Renforcer le pouvoir d'agir	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser et soutenir le pouvoir d'agir des usagers : "Rien pour moi sans moi"⁴ • Faciliter l'appropriation des codes du monde professionnel et la relation aux entreprises

Déclinaison opérationnelle

Faciliter l'accès aux droits liés à l'emploi et à la formation

- Rendre plus lisible, cohérente et accessible l'offre d'accompagnement vers l'emploi auprès des habitants et habitantes des quartiers
- Communiquer et informer sur les actions et dispositifs emploi fléchés dans les quartiers populaires
- S'adapter aux bénéficiaires du revenu de solidarité active en étant plus flexible et accessible, en présentant le sens du parcours dès le premier accueil afin de réduire leur absentéisme aux rendez-vous
- Améliorer ou développer le travail inter-institutions pour simplifier les parcours
- Accompagner les structures relais liées à l'emploi permettant un premier accès aux droits

Développer les parcours sur-mesure en faveur de l'insertion socio-professionnelle

- Développer et/ou renforcer la dynamique partenariale des acteurs de l'emploi dans les quartiers
- Lever les freins à l'emploi, notamment via l'accès à un mode de garde en proximité et adapté (crèches à vocation d'insertion professionnelle, formation d'assistants maternels...), via la mobilité, l'apprentissage de la langue et le logement
- Amplifier les liens avec les acteurs de l'orientation, de la formation pour garantir l'accès aux habitants et habitantes (projets éducatifs, orientation, visibilité de l'offre générale et professionnelle)
- Soutenir les actions relatives à l'insertion socioprofessionnelle notamment via la formation qualifiante dans le secteur de l'animation
- Renforcer la mise en œuvre du parrainage vers l'emploi pour tous types de bénéficiaires
- Encourager la mixité des métiers (découverte de métiers traditionnellement masculin/ féminin, parcours inspirants...)
- Prendre en compte la question de la santé mentale (formation – lien avec les partenaires de santé)

Renforcer le pouvoir d'agir

- Accompagner le projet professionnel, en valorisant les compétences
- S'assurer de la compréhension de l'information pour faciliter l'adhésion à l'accompagnement (français simplifié, traductions)
- S'adapter au public et personnaliser les rendez-vous

Cadre politique et juridique

National

Loi pour le plein-emploi, Déploiement de France Travail et du Réseau Emploi, Pacte des solidarités, Dispositif des clubs sportifs engagés du Ministère du Travail, Dispositif Sésame du Ministère des sports, Service public de la petite enfance, Plan interministériel « Toutes et tous égaux » 2023-2027 (axe 3)

Local

Pacte Rennais d'Insertion, Stratégie Métropolitaine des Solidarités, Pacte Territorial pour l'emploi, Plan local pour l'emploi (PLIE), Plan Emploi Quartiers, Cité de l'Emploi rennais, Contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) 2023-2025, Club local les entreprises s'engagent, Cités éducatives rennaises, Programme breillien d'insertion, Contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelle

⁴ Pacte rennais d'insertion 2023-2028



Des quartiers d'accès à l'emploi pour de meilleures conditions de vie

Soutenir et accompagner l'entrepreneuriat et renforcer le lien aux entreprises

Propositions du conseil citoyen

Soutenir la création d'activité sur le réemploi
Soutenir la création d'activité par les femmes

Constats et enjeux

L'accompagnement des projets de création, le développement des entreprises et l'animation de lieux dédiés sont des leviers essentiels pour soutenir les énergies créatives des entrepreneuses et entrepreneurs des quartiers populaires, pour créer des emplois et des activités vectrices de richesses.

Les difficultés rencontrées par les habitants et habitantes pour se lancer ne peuvent être ignorées. Plusieurs paramètres peuvent l'expliquer :

- Le faible capital de départ et la difficulté d'accès aux services bancaires ;
 - 38 % des entrepreneurs habitant des quartiers populaires n'ont aucun autre revenu
 - 35 % des entrepreneurs habitant des quartiers populaires touchent les minima sociaux
- L'éloignement des réseaux professionnels ;
- La complexité et la difficulté d'accès aux marchés publics et privés ;
- La méconnaissance des codes de l'entrepreneuriat français et de la relation aux entreprises ;
- Les freins périphériques à la création d'entreprises : garde d'enfants, mobilité, langues... ;
- La perception des quartiers prioritaires par le monde économique (moins de crédibilité, prudence ou réticence, préjugés, discriminations).

À noter également, la sous-représentation des femmes dans l'entrepreneuriat : seules 32,3 % des entreprises françaises sont dirigées par des femmes, seules 21 % des start-up ont été fondées par des équipes féminines⁵.

Quelques chiffres clés pour les cinq quartiers prioritaires rennais :

- 1 950 établissements actifs implantés dans les quartiers populaires au 31 décembre 2021 ;
- Des activités particulièrement présentes dans les quartiers populaires : la construction, le commerce, les marchands ambulants ainsi que les services de livraison ;
- 70 % sont des entreprises individuelles dont 48 % ont moins de trois ans d'activités et 25 % sont dirigées par des femmes.

Pour accroître et pérenniser les activités économiques en création et/ou créées par des habitants et habitantes et des porteurs extérieurs souhaitant s'implanter dans les quartiers populaires, il est nécessaire de les sensibiliser et les accompagner en les informant sur les dispositifs existants et en leur proposant des parcours sur les fondamentaux de la création et gestion d'entreprise.

La stratégie de développement économique de Rennes Métropole affirme le caractère prioritaire du soutien à la création et à la reprise d'entreprises. La volonté est de considérer l'entrepreneuriat comme un levier d'insertion, de permettre un accompagnement socio-professionnel des entrepreneurs et d'assurer le renouvellement et la diversification du tissu économique local. Une attention particulière est également portée aux entreprises relevant de l'Économie Sociale et Solidaire. La Banque des Territoires et Bpifrance ont la volonté d'accompagner la collectivité dans cette démarche, à travers leurs programmes dédiés à la politique de la ville.

En effet, quelle que soit l'ampleur du projet et le secteur d'activité concerné, les entrepreneurs doivent pouvoir trouver les services répondant aux problématiques qu'ils rencontrent. À chaque étape du parcours entrepreneurial, un accompagnement adapté peut contribuer à ce qu'une entreprise économiquement viable voit le jour, se développe, se pérennise et s'intègre à la dynamique métropolitaine.

⁵ Toutes et tous égaux - Plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2023-2027

Enjeux	Objectifs
Structurer l'accompagnement des entrepreneurs et entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer la situation économique des quartiers et l'offre d'accompagnement • Adapter l'offre d'accompagnement en améliorant la visibilité et la lisibilité de l'accompagnement • Accompagner le développement de filières économiques en lien avec les transitions
Construire le parcours résidentiel des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une offre immobilière adaptée et attractive sur les quartiers politique de la ville • Rendre visible l'offre de locaux • Structurer une offre de services aux entreprises
Améliorer l'image des quartiers populaires et la dynamique économique	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer les actions de communication par les entreprises des quartiers • Mettre en œuvre un plan de communication spécifique valorisant l'image des quartiers populaires
Renforcer le lien aux entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'implication des entreprises en tant qu'employeurs et en tant que partenaires

Déclinaison opérationnelle

Structurer l'accompagnement des entrepreneurs et entreprises

- Actualiser la connaissance de la situation économique et des entreprises créées par des habitants et habitantes dans ou hors quartiers populaires
- Faire connaître les offres existantes d'accompagnement à l'entrepreneuriat
- Dans le cadre du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 », développer et s'appuyer sur l'offre de la Banque Publique d'investissement (Bpifrance), pour accompagner les projets de création d'entreprises et de la Banque des Territoires
- Favoriser l'intégration des entreprises des quartiers populaires dans les réseaux économiques métropolitains
- Renforcer la présence en proximité des acteurs de l'accompagnement à l'entrepreneuriat sur les quartiers politique de la ville
- Accompagner les activités et projets – expérimentaux ou non – en lien avec les filières stratégiques de la métropole et les transitions
- Soutenir les femmes qui entreprennent par un accompagnement renforcé et spécifique à la levée des freins (mode de garde, mobilité, renforcement de l'estime de soi...)
- Soutenir les dynamiques de l'économie sociale et solidaire en accompagnant les entrepreneurs dans le développement de leur projet et dans la recherche de leur équilibre économique
- Économie populaire : travailler à inscrire ces dynamiques dans des parcours d'insertion professionnelle, de création d'activité ou d'entrepreneuriat

Construire le parcours résidentiel des entreprises

- Étudier les modalités innovantes de portage et de gestion des locaux ou de bureaux en quartiers politique de la ville
- Développer des outils pour faciliter l'accès aux locaux d'activités en quartiers populaires (lisibilité de l'offre publique et privée, supports et canaux de communication...)
- Favoriser la rencontre entre les entrepreneurs / entreprises des quartiers politique de la ville et les aménageurs, bailleurs, banques, promoteurs et financeurs
- Soutenir l'impulsion de nouveaux outils sur les quartiers populaires pour répondre aux besoins des entreprises





Améliorer l'image des quartiers populaires et la dynamique économique

- Valoriser le dynamisme et l'offre des quartiers populaires et favoriser l'investissement dans les projets renforçant le développement économique et l'attractivité des quartiers avec le soutien de la Banque des Territoires
- Mettre en avant les réussites entrepreneuriales issues des quartiers populaires ainsi que la diversité des profils et des parcours
- Accompagner la réalisation d'animations économiques de proximité
- Développer l'accueil d'évènements métropolitains dans les équipements de quartiers en partenariat avec des entreprises des quartiers populaires

Renforcer le lien aux entreprises

- Inciter les entreprises locales à accueillir des élèves en stage et en période de formation en milieu professionnel tout au long de leur parcours scolaire
- Développer les actions de mise en relation « demandeur d'emploi » / « entreprise »
- Sensibiliser, mobiliser et soutenir les entreprises sur le recrutement inclusif (médiation active à l'emploi, modules de sensibilisation à la relation entreprise, recruter autrement...)
- S'appuyer sur le Club « Les entreprises s'engagent »
- Travailler la thématique mobilité avec les employeurs pour « conscientiser » les différents transports et avec un réseau d'auto-écoles solidaires

Cadre politique et juridique

National

Plan interministériel « Toutes et tous égaux » 2023-2027 (axe 3), Programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 »

Local

Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), Stratégie de développement économique de Rennes Métropole, Stratégie de soutien à la création et reprise d'activité de Rennes Métropole, Stratégie « Pour une économie sociale et solidaire » de Rennes Métropole, Stratégie de développement économique dans les quartiers politiques de la ville, Stratégie Métropolitaine des Solidarités, Plan emploi quartiers (axe 5)



Des quartiers d'égalité réelle
pour toutes et tous

Promouvoir une éducation pour toutes et tous et soutenir les parents

Proposition du conseil citoyen

Une Cité éducative sur tous les quartiers prioritaires

Constats et enjeux

L'accès à l'éducation constitue un facteur d'égalité des chances et de cohésion sociale pour les enfants et les jeunes mais les élèves issus des quartiers prioritaires font souvent face à des inégalités qui impactent leur réussite. Des facteurs tels que le faible niveau socio-économique, les conditions de vie précaires, créent un environnement défavorable à l'apprentissage. Si les inégalités économiques et sociales pèsent sur la réussite scolaire, l'éducation reste le levier principal pour permettre l'émancipation des habitants et habitantes des quartiers populaires.

Les Réseaux d'Éducation Prioritaire (REP) et les Réseaux d'Éducation Prioritaire Renforcée (REP+), tous situés au sein des quartiers prioritaires rennais en lien avec la politique de la ville, sont au service de l'égalité réelle d'accès aux apprentissages et à la réussite scolaire. Ils disposent de moyens supplémentaires de la part de l'État et des partenaires pour favoriser la réussite des élèves tels que le dédoublement des classes de grande section, CP et CE1, les dispositifs de scolarisation des moins de 3 ans ou encore le dispositif « école ouverte », les cordées de la réussite, les classes à horaires aménagés, la présence d'éducateurs sportifs, les dispositifs éducation artistique et culturelle, les sections sportives ainsi que l'accompagnement éducatif... Les projets de réseaux permettent de cibler les priorités au plus près des spécificités du public accueilli, en lien avec le référentiel de l'Éducation Prioritaire, et les enseignants bénéficient de formations spécifiques. Une attention particulière est également portée à la lutte contre le décrochage scolaire.

Via son Projet Éducatif Local, la Ville de Rennes agit au-delà

du cadre scolaire pour favoriser l'accès à tous les savoirs et lutter contre les inégalités sociales en promouvant un égal accès à la santé, aux loisirs, à l'éducation artistique et culturelle, aux pratiques numérique et sportive.

Dans les 5 quartiers politiques de la ville, le Projet de Réussite Éducative (PRE), permet l'accompagnement personnalisé des enfants âgés entre 2 à 16 ans et des familles qui rencontrent des fragilités. Pendant le temps scolaire et périscolaire, des actions concertées, cohérentes et coordonnées entre les différents acteurs du domaine médico-social, éducatif et socioculturel sont mises en œuvre afin de répondre aux besoins de l'enfant.

Trois quartiers politiques de la ville sont labellisés "Cité éducative" : le quartier du Blosne (depuis 2019) et les quartiers de Villejean et Maurepas (depuis 2022). Fruit d'un travail partenarial entre les services de l'État et la Ville de Rennes, avec les acteurs associatifs et institutionnels (Caisse d'allocation familiale, Département, Région, Agence régionale de santé...), cette démarche vise à renforcer les synergies entre acteurs et la cohérence des actions pour mieux accompagner les enfants et jeunes de 0 à 25 ans et ainsi mieux lutter contre les inégalités sociales et éducatives. En mobilisant tous les acteurs de la communauté éducative (Éducation Nationale, Préfecture, collectivités locales, parents, associations, acteurs du périscolaire, travailleurs sociaux...), les trois cités éducatives visent à coordonner les différentes actions en veillant à leur complémentarité afin d'améliorer les conditions d'éducation et favoriser l'ambition et la réussite dans les quartiers les plus défavorisés.

Enjeux	Objectifs
Favoriser la réussite éducative et prévenir les ruptures	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le travail d'articulation dans le parcours du jeune et prévenir les ruptures en accompagnant les transitions • Favoriser une orientation choisie des jeunes en vue d'une meilleure diplomation et d'une meilleure insertion en travaillant les freins • Soutenir l'accompagnement à la scolarité
Soutenir la parentalité	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le soutien aux conditions parentales en prenant en compte la diversité culturelle et la valorisation des compétences parentales • Renforcer la co-éducation parents, professionnels, bénévoles • Soutenir des relations intra familiales apaisées
Développer des actions en faveur de la santé	<ul style="list-style-type: none"> • Agir en prévention sur les enjeux de bien-être des jeunes et notamment la santé mentale

Déclinaison opérationnelle

Favoriser la réussite éducative et prévenir les ruptures

- Poursuivre l'affectation par la Ville de moyens supplémentaires en direction des écoles en REP : dotation en moyens humains renforcés, accompagnement du dédoublement des classes avec des agents spécialisés des écoles maternelles, taux d'encadrement renforcés sur le périscolaire en REP, éducateurs sportifs, classes orchestre, aide aux projets sur temps scolaires, dotation financières renforcées
- Continuer de soutenir les actions d'accompagnement à la scolarité, dans leurs formes diverses
- Mobiliser les acteurs sur une démarche cohérente et concertée pour travailler les périodes de transition
- Assurer une continuité éducative avec l'ensemble des acteurs de quartier afin d'accompagner l'enfant et le jeune dans son quotidien
- Travailler avec le centre d'éducation citoyenne et de loisirs de la police nationale
- Soutenir la scolarisation des moins de 3 ans
- Encourager le dispositif École Ouverte
- Assurer l'ouverture des collèges situés en éducation prioritaire de 8 h à 18 h dès la rentrée 2024
- Renforcer l'offre d'accompagnement et de loisirs auprès des collégiens et lycéens en articulation avec les chartes territoriales de la cohésion sociale
- Mieux articuler l'offre de loisirs sur les âges passerelles, et l'adapter aux besoins des tout-petits et des adolescents

Soutenir la parentalité

- Poursuivre les actions éducatives de proximité et les projets renforçant le pouvoir d'agir des parents et notamment des familles monoparentales
- Développer des lieux entre parents pour partage entre pairs et renforcer les compétences parentales, notamment en poursuivant l'action des « animateurs familles écoles » du projet de réussite éducative
- Développer des temps de répit parental
- Développer des ateliers parents-enfants dans les différentes tranches d'âges : petite enfance, enfance, adolescence
- Valoriser les compétences, faire entrer les parents dans les écoles, accompagner les parents pour une meilleure compréhension du système scolaire : classes ouvertes en activité, Ouvrir l'École aux Parents pour la Réussite des Enfants (OEPRE), ateliers socio-linguistiques
- Renforcer la co-éducation parents, professionnels, bénévoles : renforcer la participation des parents au sein des différents espaces de vie de l'enfant et instances : écoles, groupes de travail de quartier, commissions éducation enfance jeunesse et sport, cités éducatives

Développer des actions en faveur de la santé

- Développer des actions de prévention et de promotion de la santé à destination des familles
- Mettre en œuvre une offre éducative favorisant le bien-être
- Renforcer les mobilités actives des enfants en lien avec la Ville à hauteur d'enfant (pour prendre en compte la parole des enfants et adolescents et leur permettre de retrouver leur place sur l'espace public)
- Sensibiliser les parents et renforcer les compétences psychosociales des enfants et des adolescents pour les préparer à devenir des adultes réfléchis, notamment en ce qui concerne les conduites addictives et les représentations qui y sont associées
- Renforcer les actions de sensibilisation aux relations égalitaires et la prévention des violences auprès du public jeune et de leurs familles
- Construire un parcours éducatif de santé progressif et cohérent de la maternelle au lycée

Cadre politique et juridique

National

Référentiel national de l'éducation prioritaire, Plan interministériel « Toutes et tous égaux » 2023-2027

Local

Projet de Réussite Éducative, Projet Éducatif Local, Convention Territoriale Globale, Cités éducatives rennaises, Projets de réseaux d'éducation prioritaire, Plan départemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2023-2027, Schéma directeur départemental des violences faites aux Femmes, Chartes territoriales de cohésion sociale





Des quartiers d'égalité réelle
pour toutes et tous

Garantir l'accès aux droits sociaux et l'inclusion numérique

Proposition du conseil citoyen

Des ateliers d'entretien et de maintenance

Constats et enjeux

Le numérique fait partie du quotidien. Il est utilisé pour apprendre, comprendre, communiquer, dans les domaines de la santé, l'administration, les finances, le sport, la musique, les arts et les sciences. Il améliore les performances, rend la médecine plus efficace, les transports plus ponctuels... Le numérique est aussi générateur d'emploi et d'innovation : sur le territoire rennais c'est une force économique considérable rassemblant plus de 35 000 personnes ou emplois.

Cependant, la société du numérique s'est construite très vite, via les technologies, obligeant à se former et à s'adapter dans des délais très courts.

Cette dématérialisation a plusieurs conséquences. Premièrement, elle entraîne des demandes d'aides prioritaires : pouvoir avoir un accès numérique, un accompagnement, des informations, un interlocuteur, un guidage, une réponse, réaliser la démarche (à la place), répondre à l'urgence, etc. Deuxièmement, elle entraîne un report des demandes d'aides sur les cercles de sociabilité (familles, proches, amis...) ou sur les acteurs de proximité identifiés et accessibles (mairie, centre communal d'action sociale, Réseau France Service, centre départemental d'action sociale, associations, bibliothèques...).

Cette dynamique engendre des difficultés importantes pour certains publics dans l'accès aux droits. En effet, si la dématérialisation permet pour certains publics une simplification des démarches en ligne, pour d'autres, elle tend à les mettre à l'écart et à engendrer un non-recours massif, notamment dans l'accès aux droits sociaux.

Ainsi, entre 25 % et 42 % des salariés éligibles ne recourent pas à l'assurance chômage⁶, 32 % pour les retraités⁷, 34 % pour le revenu de solidarité active - au total, les sommes non-versées du fait du non-recours

au revenu de solidarité active atteindraient 750 millions d'euros, par trimestre, sur-le-champ couvert⁸.

Le non-recours est lié à de nombreux freins dont principalement le manque d'information sur les aides et les organismes, démarches trop complexes, craintes de conséquences négatives (contrôle, perte de droits), volonté d'autonomie, refus d'assistance⁹.

Ainsi les publics les plus précaires (qui ont une plus grande éligibilité aux droits et dispositifs sociaux) et les personnes âgées (moins à l'aise avec l'outil numérique) sont particulièrement touchés par la dématérialisation. De même il importera de penser tout particulièrement des actions pour d'autres publics : les personnes allophones, les personnes immigrées ou étrangères, les personnes porteuses de handicap. Enfin, des sensibilisations sur les usages du numérique à destination des enfants, des jeunes et de leurs parents sont nécessaires.

Par ailleurs, la non-maîtrise du français à l'oral ou à l'écrit est un obstacle supplémentaire à toutes démarches d'accès aux services et aux droits. La maîtrise de la langue française est un enjeu majeur d'intégration notamment pour les personnes étrangères, ouvrant l'accès à la citoyenneté, à ses droits, à l'exercice de la parentalité, à l'emploi et plus largement qui permet aux personnes d'évoluer dans la vie de la cité. L'accès à l'offre d'apprentissage linguistique constitue donc un enjeu majeur. Une offre coordonnée existe sur le territoire métropolitain, soutenue par les financeurs du contrat de ville et confiée à Langue et Communication. Il s'agit de la Plateforme d'évaluation et d'orientation linguistique (PEOL).

⁶ "Quantifier le non-recours à l'assurance chômage", étude de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du Ministère du Travail, octobre 2022

⁷ "Non-recours : à 70 ans, un tiers des assurés n'ont pas fait valoir tous leurs droits à retraite", étude de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du Ministère des Solidarités et de la Santé, septembre 2019

⁸ "Mesurer régulièrement le non-recours au RSA et à la prime d'activité : méthode et résultats", étude de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du Ministère des Solidarités et de la Santé, février 2022

⁹ Baromètre d'opinion des Français à l'égard de la santé, de la protection sociale et des inégalités sociales, outil de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du Ministère des Solidarités et de la Santé, 2022

Enjeux	Objectifs
Permettre l'accès aux services publics et aux droits	<ul style="list-style-type: none"> • Faire en sorte que les citoyens des quartiers éloignés du numérique deviennent autonomes pour la réalisation de leurs démarches en ligne et adapter les moyens à l'évolution des besoins • Faire en sorte que le numérique et toutes démarches administratives ne soient pas un obstacle pour les citoyens dans leur accès aux droits • Faire en sorte que la maîtrise du français ne soit pas un obstacle à l'accès aux services et aux droits
Assurer la cohérence de l'accompagnement numérique sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Faire en sorte que la structuration géographique des différents points d'accueil soit pertinente • Favoriser et développer l'interconnaissance des acteurs (publics, privés, associatifs...) de la médiation numérique
Favoriser les transitions sociale, démocratique et environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • Faire en sorte que les citoyens s'épanouissent dans leur vie sociale grâce à une meilleure maîtrise du numérique et qu'ils soient mieux éclairés sur les usages du numérique (jeux vidéo, réseaux sociaux, cyber harcèlement, fake news, données personnelles) • Faire en sorte que les habitants et habitantes soient sensibilisés aux impacts environnementaux et acquièrent les matériels en adéquation avec leur besoin (frugalité numérique)

Déclinaison opérationnelle

Permettre l'accès aux services publics et aux droits

- Adapter et renforcer si nécessaire la réponse aux besoins des habitants et habitantes dans l'accompagnement permettant le recours aux droits et leur autonomisation
- Veiller à ne pas exclure plus en évitant la dématérialisation totale et en se concertant avec les autres acteurs proposant des démarches pour améliorer le recours aux droits et porter une attention particulière aux familles pour les démarches administratives dématérialisées tels que les inscriptions ou les demandes de bourses
- Inciter la venue des référents de services publics ou parapublics sur les territoires lors de permanences organisées (Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Caisse d'Allocations Familiales, Impôts...)
- Garantir un accompagnement humain des habitants et habitantes notamment au travers de la poursuite de l'action France Services, des Conseillers Numériques et des ressources publiques et associatives territoriales dédiées, fortement centrées sur les quartiers populaires
- Garantir une offre d'apprentissage linguistique accessible, adaptée aux besoins et coordonnée

Assurer la cohérence de l'accompagnement numérique sur le territoire

- Améliorer la structuration des acteurs en interne et en externe pour permettre de mieux identifier les besoins et ressources du territoire en matière d'accompagnement au numérique, de cibler les espaces prioritaires en termes d'accès aux droits, et de mettre en réseau les acteurs (démarche PORTREA notamment)
- Développer la complémentarité de l'offre entre l'action publique et les acteurs associatifs et privés
- Valoriser l'entraide (familles, voisins, amis...)

Favoriser les transitions sociale, démocratique et environnementale

- Mener des sensibilisations aux impacts environnementaux et à la frugalité numérique
- Sensibiliser sur les usages du numérique responsable
- Améliorer la participation en ligne (fabrique citoyenne, vote en ligne...)
- Faciliter l'accès au matériel de seconde main (don ou revente)
- Développer les repair-café et espaces de réparation des outils numériques

Cadre politique et juridique

National

Loi Réduction de l'Empreinte Environnementale du Numérique (REEN), Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC)

Local

Plan départemental de l'inclusion numérique, Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services publics, Espaces Publics Numériques, France service et France service itinérante locale, Conseillers numériques France Services, Conseil Citoyen du Numérique Responsable, Label numérique et responsable, Charte verte numérique, Plan Stratégique pour un numérique responsable, Contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) 2023-2025, Chartes territoriales de la cohésion sociale





Des quartiers d'égalité réelle pour toutes et tous

Lutter contre les discriminations et garantir l'égalité femmes hommes

Propositions du conseil citoyen

La parité réelle dans toutes les instances de participation citoyenne
Des études genrées sur l'utilisation des espaces de loisirs

Constats et enjeux

L'étude "Enquête d'égalité" menée en 2019 à Rennes révèle que 74 % des 2 300 répondants indiquent avoir subi des discriminations durant les 12 derniers mois, sur l'ensemble de la métropole. 71 % étaient des femmes. Ce chiffre est comparable à ceux obtenus dans des enquêtes menées dans d'autres villes comme Lyon, Paris ou Bordeaux. Les 5 critères de discrimination principaux indiqués dans l'enquête sont : le sexe (20 %), les origines (13 %), l'apparence (13 %), l'âge (9 %) et l'orientation sexuelle (6 %). Viennent ensuite : le handicap, les capacités financières, les activités politiques et/ou syndicales, l'état de santé ou la grossesse, la religion, l'adresse et l'identité de genre. Ces discriminations ont lieu dans tous les espaces de la vie, mais sont particulièrement présentes au travail et dans l'espace public. Ces discriminations ont des conséquences fortes sur les personnes : 18 % indiquent avoir perdu confiance en elles, 16 % avoir modifié leurs habitudes dans l'espace public, 14 % ont été motivées à connaître leurs droits et à les défendre et 12 % ne se sentent plus aussi libres qu'avant.

Aux inégalités territoriales s'ajoutent ainsi un ensemble de discriminations qui représentent des obstacles supplémentaires et interagissent entre elles en s'entre-renforçant.

Ces discriminations et leurs intersections sont importantes à prendre en compte dans le cadre de la politique de la ville. Si, dans toutes les politiques publiques, il importe de prendre en compte les discriminations et de lutter contre celles-ci, dans le cadre de la politique de la ville il est d'autant plus crucial que la prise en compte de celles-ci soit au centre des actions, car ces discriminations sont vécues au quotidien par les habitants et habitantes des quartiers populaires et représentent des obstacles forts pour l'accès à l'emploi, au logement, à l'éducation, aux loisirs, à la mobilité, à la sécurité, à la santé...

L'égalité entre les filles et les garçons est un enjeu dès l'école et se fonde sur l'éducation contre les représentations stéréotypées.

De même il est important de mener des actions permettant une valorisation de l'histoire des quartiers populaires et de leur rôle dans la société française. En effet, ils voient parfois leurs contributions oubliées dans les travaux historiques, dans les médias ou dans l'enseignement de l'histoire. Il est donc important de valoriser cette contribution et d'appuyer les démarches d'archivage et de diffusion de l'histoire des quartiers populaires.

Enjeux	Objectifs
Avoir une approche intégrée	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer dans l'ensemble des enjeux du contrat de ville une analyse et des propositions prenant en compte les discriminations et l'égalité de genre
Faciliter l'accès aux droits et aux services	<ul style="list-style-type: none"> Informers les populations et l'ensemble des acteurs et actrices intervenant dans le cadre du contrat de ville des interlocuteurs et interlocutrices susceptibles d'accompagner les personnes victimes de discriminations et de violences sexuelles et sexistes S'appuyer sur le défenseur des droits
Valoriser la mémoire et l'histoire des quartiers populaires	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir les démarches allant dans ce sens, adapter une approche de valorisation en tant qu'outil de pleine citoyenneté
Améliorer l'image des quartiers	<ul style="list-style-type: none"> Lutter contre la stigmatisation des quartiers et de leurs habitants et habitantes

Déclinaison opérationnelle

Avoir une approche intégrée

- Diffuser la culture de l'égalité : former à la déconstruction des stéréotypes et des préjugés et s'auto-diagnostiquer :
 - La démarche Responsabilité sociale et environnementale des associations permettra aux associations du territoire de s'interroger sur leur propre activité en interne et en externe au prisme de l'égalité femmes hommes et de la lutte contre toutes les discriminations
 - Les plans d'actions du Plan de Lutte Contre les Discriminations (PLCD) et égalité femmes hommes permettent d'intégrer ces enjeux dans les différentes politiques publiques des collectivités. Par exemple, il est prévu en matière de participation citoyenne de former les animateurs et animatrices des conseils de quartiers à la prise en compte des paroles de femmes et à la répartition en cas de propos discriminants, notamment racistes et sexistes
- Se co-former avec des acteurs du territoire dans le cadre de formations et sensibilisations proposées à la suite des États Généraux de l'Égalité de la ville de Rennes
- Mesurer et reconnaître les inégalités et les discriminations (les enquêtes nationales et locales, l'observatoire métropolitain des discriminations, les saisines de la police ou du défenseur des droits)
- Soutenir, au travers de la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (lesbienne, gay, bisexuel, transgenre), les projets qui s'inscrivent dans l'action des comités opérationnels de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT et des partenaires engagés au quotidien sur le terrain
- Renforcer et pérenniser, au travers du plan national pour l'égalité contre la haine et les discriminations anti-LGBT (2023-2026), l'action des centres LGBT à destination des habitants et habitantes des quartiers populaires
- À l'école, accompagner les parcours de réussite pour les filles et les garçons et de choix d'orientation favorisant la mixité, et prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles

Faciliter l'accès aux droits et aux services

- Faire connaître les acteurs de l'accompagnement en matière de discriminations et d'égalité femmes hommes et des droits des femmes ; les soutenir, les développer
- Garantir l'accès aux droits et aux services de tous et toutes dans tous les champs couverts par le contrat de ville : accès à l'emploi, sérénité dans l'espace public, accès à l'éducation, à la santé, à la culture, au sport, à l'alimentation, à un logement de qualité
- Accompagner les victimes de discrimination et restaurer l'égalité
- Encourager les démarches d'aller vers via la présence de dispositifs mobiles au cœur des quartiers, dans des tiers-lieux, lors d'évènements
- Faire connaître davantage la plateforme d'accompagnement du défenseur des droits et des discriminations (par téléphone ou tchat, écoute et accompagnement gratuit des victimes de discriminations)

Valoriser la mémoire et l'histoire des quartiers populaires

- Soutenir tout projet utilisant les sciences sociales (l'histoire, la sociologie...) pour déconstruire les stéréotypes et les préjugés et valoriser les quartiers populaires
- Favoriser les expressions citoyennes des quartiers, les faire connaître, les valoriser

Améliorer l'image des quartiers

- Accorder une attention particulière au vocabulaire utilisé et aux notions employées dans les documents de travail et de communication pour éviter les discours globalisants et stigmatisants
- Travailler l'image des quartiers avec les habitants et habitantes pour la mise en valeur de leurs points forts

Cadre politique et juridique

National

Loi du 27 mai 2008 concernant l'application du principe de non-discrimination en France, Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine (2023-2026), Plan interministériel « Toutes et tous égaux » 2023-2027, Plan national pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti LGBT+ (2023-2026), Code de l'Éducation (articles L121-1 et L312-17-1)

Local

Plan départemental d'actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes, Plan local de lutte contre les discriminations, Stratégie métropolitaine des solidarités, Schéma directeur départemental de lutte contre les violences faites aux femmes, Contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) 2023-2025, Défenseur des droits, Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT, Chartes territoriales de la cohésion sociale



Des quartiers d'égalité réelle pour toutes et tous

Mettre en œuvre les droits culturels

Constats et enjeux

La déclaration de Fribourg de 1993¹⁰ est l'un des textes de référence traitant des droits culturels. Elle énumère les différents droits culturels reconnus et garantis dispersés dans différents textes de droit international. Les droits culturels font partie du cadre juridique des droits fondamentaux. Cette déclaration énonce notamment : le droit à l'identité culturelle (article 3), le droit à la référence à des communautés culturelles (article 4), le droit d'accéder et de participer à la vie culturelle (article 5), le droit à l'éducation et à la formation (article 6), le droit à l'information (article 7) et le droit de participer aux mesures de coopération culturelle (article 8).

Dans le cadre de la politique de la ville, il est donc important d'avoir une réflexion sur la garantie pour chacun de pouvoir librement vivre son identité culturelle. Celle-ci peut être définie comme *"l'ensemble des références culturelles par lesquelles une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité"*¹¹.

Pour garantir les droits culturels des individus, il est également important d'avoir une définition large de la culture, qui ne se restreigne pas à la culture légitime. On peut définir la notion de culture comme *"les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement"*¹².

Dans les politiques culturelles mises en place dans les quartiers populaires, il sera donné la priorité aux projets artistiques et culturels qui s'appuient sur la participation des habitants et habitantes, affirmer le rôle des arts et de la culture en matière de lien social et le débat démocratique. Cette démarche engage également à enrichir l'héritage culturel occidental pour reconnaître et valoriser la pluralité des cultures, et ainsi questionner la notion de patrimoine pour aller progressivement vers la notion d'héritages culturels en incluant l'héritage matrimonial.

Enjeux	Objectifs
Viser l'égalité réelle d'exercice de ses droits culturels	• Mettre en place les conditions de la participation de tous les habitants et habitantes à la vie culturelle
Promouvoir les langues et la diversité culturelle	• Garantir la représentation et l'expression de toutes les identités culturelles
Soutenir la convivialité et l'approche créative des espaces publics	• Favoriser et encourager les usages des espaces publics en tant que lieux partagés de rencontres, d'échanges et de pratiques culturels par et pour les habitants et habitantes

Déclinaison opérationnelle

Viser l'égalité réelle d'exercice de ses droits culturels

- Soutenir les démarches artistiques et culturelles qui mettent en place les conditions d'exercice des droits culturels pour les personnes qui n'en disposent pas du fait de leur condition ou de leur contexte de vie : personnes en situation de précarité ou d'isolement (personnes allophones, en hébergement temporaire (en centres d'accueil des demandeurs d'asile, en centres d'hébergement et de réinsertion sociale) en situation de fragilité sociale ou psychique ...)

¹⁰ La Déclaration de Fribourg sur les droits culturels est le fruit d'un travail de 20 ans d'un groupe international d'experts, connu sous le nom de "Groupe de Fribourg". Elle s'inscrit à la suite de consultations et de travaux menés par les membres du Groupe, entre autres auprès de l'UNESCO, du Conseil de l'Europe, de l'Organisation internationale de la Francophonie

¹¹ Déclaration de Fribourg, version 2007

¹² Déclaration de Fribourg, version 2007

Promouvoir les langues et la diversité culturelle

- Soutenir les initiatives mettant en visibilité la richesse linguistique, patrimoniale et culturelle des territoires concernés dans le respect de l'égalité, de la dignité des personnes, de leurs origines et de leurs identités de genre

Soutenir la convivialité et l'approche créative des espaces publics

- Soutenir les initiatives permettant une occupation positive de l'espace public : événements artistiques, culturels et festifs qui offrent l'opportunité de temps conviviaux (partage de savoir-faire, d'expériences artistiques, d'expressions culturelles) et permettent une participation active des habitants et habitantes
- Soutenir les projets artistiques et culturels qui permettent aux habitants et habitantes d'interroger et de s'approprier leur environnement en contribuant à son aménagement temporaire ou pérenne



Cadre politique et juridique

National

Déclaration de Fribourg de 1993 sur les droits culturels, Dispositif Été culturel (DRAC)

Local

Label départemental 100 % éducation artistique et culturelle, Conventions d'Objectifs entre la Ville et/ou la DRAC et les acteurs culturels du territoire, Dispositif droits culturels et participation de Rennes Métropole, Dispositif Les Rennais prennent l'art, Dispositif des nouveaux commissaires, Plan local d'éducation artistique et culturelle, Label de la ville de Rennes 100 %, éducation artistique et culturelle, Chartes territoriales de la cohésion sociale, Contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) 2023-2025



Des quartiers d'égalité réelle pour toutes et tous

Promouvoir les valeurs de la République et la laïcité

Constats et enjeux

Comprendre les valeurs de la République, la citoyenneté et le principe de laïcité est un enjeu du quotidien, pour appréhender la société dans laquelle chacun évolue, pour comprendre ses droits et ses devoirs dans la société.

Au sein de l'État, le comité interministériel de la laïcité a posé comme ambition de répondre au besoin de pédagogie sur le sujet de la laïcité en favorisant le développement des formations et des temps de sensibilisation en direction de tous les publics, jeunes et moins jeunes, professionnels et bénévoles. Cette ambition se décline en 17 engagements pour renforcer la laïcité : de la mise en place de référents laïcité, à la formation des agents publics, de l'accompagnement des acteurs du sport et de la jeunesse et des entreprises dans la gestion du fait religieux, à la promotion de ce principe et des valeurs de la République.

Ces thématiques doivent être transmises dès le plus jeune âge et tout au long de la vie. Elles doivent également être expliquées aux nouveaux arrivants sur notre territoire.

La laïcité est un principe fédérateur au service de la cohésion de la Nation et du territoire rennais. Dans cet esprit, la ville de Rennes a créé un comité consultatif laïcité qui permet d'éclairer et d'orienter l'action publique locale pour que la laïcité soit mieux comprise, et appliquée partout où elle doit l'être dans les services municipaux, à commencer par l'école. Depuis sa création, ce comité joue un rôle essentiel de conseil, sensibilisation et coordination d'actions.

Depuis la loi Immigration et Intégration de janvier 2024, toute personne qui sollicite un document de séjour s'engage, par la souscription d'un contrat d'engagement au respect des principes de la République.

Dans le cadre de la loi confortant le respect des principes de la République du 24 août 2021, les associations ont comme obligation de souscrire au contrat d'engagement républicain, et donc au respect des principes de la République. Ce contrat pourra être présenté notamment auprès des nouvelles associations.

Enjeux	Objectifs
Former les professionnels et les bénévoles	<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'offre de formation en direction des professionnels, des bénévoles et des habitants et habitantes des quartiers prioritaires • Travailler sur des outils de sensibilisation auprès des plus jeunes
Sensibiliser le tout public et notamment les jeunes	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des événements et animations sur cette thématique • Soutenir des actions des collectivités et des associations sur ce sujet • Soutenir le déploiement par l'État du Service National Universel en direction des jeunes

Déclinaison opérationnelle

Former les professionnels et les bénévoles

- Multiplier les offres de formation « Valeurs de la République et laïcité » (VRL) dans les quartiers prioritaires en favorisant la diversité des acteurs présents et en s'appuyant sur le plan de formation VRL national proposé par l'État, afin d'asseoir une culture commune et mieux connaître les droits et les devoirs de chacun
- Proposer des temps de mises en situation spécifique en fonction des demandes des acteurs afin de les accompagner dans les réponses à apporter
- Proposer des ressources aux acteurs et aux habitants et habitantes sur ces sujets afin de pouvoir éclairer également les actualités

Sensibiliser le tout public et notamment les jeunes

- Soutenir la mise en place d'événements et d'actions favorisant la promotion de ces principes
- Présenter le contrat d'engagement républicain aux associations
- Communiquer, par l'État, sur le dispositif du Service National Universel en direction des jeunes des quartiers prioritaires
- Renforcer le respect de la laïcité et la transmission des valeurs de la République à l'École

Cadre politique et juridique

National

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, Loi de séparation des Églises et de l'État de 1905, Constitution française du 4 octobre 1958, Loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, Loi du 26 janvier 2024 pour contrôler l'immigration et améliorer l'intégration, Vademecum « La Laïcité à l'école », Charte de la laïcité à l'école

Local

Charte rennaise de la laïcité, Comité consultatif laïcité



Des quartiers de bien-être et d'émancipation à tous les âges

Renforcer l'accès à la prévention et à la santé

Proposition du conseil citoyen

Un pôle de santé pluridisciplinaire dans chaque quartier

Constats et enjeux

À Rennes, en 2021, la densité moyenne de médecins généralistes libéraux est de 12,9 médecins pour 10 000 habitants et habitantes, ce qui est supérieur à la moyenne nationale (de 8,6 pour 10 000). Ces densités moyennes sont à la baisse, et de fortes disparités existent : au Blosne, il n'y a que 4,3 médecins pour 10 000 habitant.es, et 8,1 à Maurepas¹³. De plus, on sait qu'à l'échelle nationale, les personnes les plus vulnérables sur le plan socio-économique présentent en moyenne un état de santé plus dégradé. Ainsi, selon l'Observatoire National de la Politique de la Ville, dans les quartiers politiques de la ville, la mortalité générale est supérieure de 64 % à la moyenne nationale et la mortalité prématurée (avant 75 ans) y est supérieure de 67 %. Le renoncement au soin pour des raisons financières y est également plus présent. Le poids des maladies chroniques continue à augmenter et à peser sur le système de soins. L'ensemble de ces éléments, ainsi que la crise sanitaire récente, invitent à renforcer les actions en prévention et en promotion de la santé.

L'accès à la médecine préventive et à des modes de vie favorables à la santé est également inégalement réparti en fonction des conditions socio-économiques des individus : 80 % de ce qui fait la santé de la population est extérieur au système de soins.

Ces facteurs sont désignés comme les « déterminants de la santé » et influent sur l'état de santé d'une

personne tout au long de la vie. Ils n'agissent pas isolément ; c'est la combinaison de leurs effets qui influe sur l'état de santé. Ces déterminants peuvent être :

- Sociaux (*revenus, éducation, catégorie socioprofessionnelle...*)
- Environnementaux (*qualité de l'air, de l'eau, urbanisme, habitat...*)
- Liés au système de santé (*accès aux soins, qualité des soins*)
- Liés à des facteurs individuels (*les déterminants génétiques, comportementaux : alimentation, activités physiques, addictions, estime de soi et les déterminants biologiques : stress...*).

Le contrat local de santé (CLS), conclu en 2024, représente ainsi une opportunité pour les collectivités d'agir sur la santé des habitants et habitantes en mettant en œuvre des actions concrètes, en cohérence avec ses compétences.

Ainsi les priorités définies dans le contrat de ville s'inscrivent en cohérence avec des orientations du contrat local de santé autour des axes suivants :

- Mener des actions de prévention et de promotion de la santé pour tous les âges
- Favoriser la fluidité des parcours de santé en agissant avec les professionnels de santé
- Agir sur les facteurs environnementaux de la santé

Enjeux	Objectifs
Conforter la prévention et la promotion de la santé à tous les âges	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser / Outiller les professionnels autour de la santé mentale • Faciliter l'accès à une alimentation, saine, durable et solidaire • Mener une politique de prévention des addictions avec et sans substance et de réduction des risques sur les espaces publics • Développer l'éducation à la vie affective, sexuelle et relationnelle, la prévention des risques • Renforcer la pratique de l'activité physique et lutter contre les comportements sédentaires dans la vie quotidienne • Agir en faveur de la santé des femmes, des enfants et des jeunes • Soutenir l'appropriation des outils de prévention
Améliorer l'offre et la compréhension du système de santé	<ul style="list-style-type: none"> • Informer de manière plus simple et plus claire, et faciliter les parcours de santé • Éviter les ruptures dans les parcours de santé
Promouvoir les facteurs environnementaux de la santé	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les habitants et habitantes aux enjeux de qualité de l'air intérieur • Faire connaître et promouvoir l'impact positif de la nature sur la santé

¹³ Offre de soins de premier recours dans la métropole rennaise – AUDIAR – Avril 2023

Déclinaison opérationnelle

Conforter la prévention et la promotion de la santé à tous les âges

- Déployer des actions de prévention et de promotion de la santé dans les établissements scolaires en s'appuyant sur les cités éducatives
- Mener des actions autour de la vie affective, sexuelle et relationnelle
- Favoriser l'information des femmes sur leur santé et promouvoir le dépistage organisé du cancer du col de l'utérus en mobilisant des leviers adaptés
- Promouvoir des projets de prévention par les pairs (via des jeunes en service civique accompagnés par des structures ressources en prévention)
- Organiser des événements type Semaines sans écran pour les familles, en valorisant les activités alternatives : jeux, lecture...
- Mener des actions de prévention des addictions avec ou sans substance
- S'appuyer sur les Policiers Formateurs Anti-Drogues pour des interventions de sensibilisation au sein des établissements scolaires
- Développer des interventions de prévention et réduction des risques sur les espaces publics de consommations (et de vente)
- Développer des actions de communication à destination du grand public sur les bienfaits de l'activité physique, la lutte contre la sédentarité, la prescription d'activité physique, les lieux d'accueil et de pratique
- Accompagner le développement du Sport-Santé, de l'offre d'activités physiques adaptées pour les différents publics
- Proposer des paniers composés de denrées alimentaires aux femmes enceintes et les inviter à participer à des ateliers de prévention ou des journées santé

Concernant la santé mentale

- Outiller les professionnels pour co-construire avec les habitants et habitantes des projets ou actions de promotion de la santé mentale (temps de convivialité, visites culturelles...)
- Former les professionnels pour mieux repérer, accompagner et orienter les personnes en souffrance psychique (formation « approche des pathologies mentales » « évaluation-orientation de la crise suicidaire » ...)
- Déployer les formations aux premiers secours en santé mentale auprès des bénévoles et des citoyens
- Proposer une équipe d'appui auprès des bailleurs pour les locataires présentant des troubles de santé mentale dans leur logement
- Faciliter une approche pluridisciplinaire et l'échange entre professionnels du soin et/ou de l'action sociale pour une meilleure identification des situations et une meilleure prise en charge

Améliorer l'offre et la compréhension du système de santé

- Mettre en œuvre, dans les quartiers populaires, la stratégie d'offre et d'accès aux soins adoptée par la Ville de Rennes
- Rédiger des supports facilement compréhensibles, traduits dans différentes langues pour des informations à portée de tous
- Déployer de la médiation en santé pour aider les personnes à mieux comprendre le système de santé et se remobiliser dans leur parcours de santé et travailler sur l'accompagnement « physique » des personnes vers les structures
- Renforcer l'accompagnement « santé » (soutien individuel et ateliers de prévention) pour les jeunes résidant sur les quartiers populaires
- Permettre des consultations de ville avec interprètes
- Permettre à des personnes en souffrance psychologique éloignées du soin (enfants et adultes) d'accéder à des consultations d'évaluation et de prise en charge avant orientation vers le droit commun (centre de soins en santé mentale)

Promouvoir les facteurs environnementaux de la santé

- Proposer des campagnes de sensibilisation à la qualité de l'air
- Animer des ateliers dédiés à la qualité de l'air intérieur

Cadre politique et juridique

National

Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA), Stratégie Nationale Sport Santé 2019-2024, Vademecum École Promotrice de la Santé (labellisation Edusanté)

Local

Plan régional de santé 3 (PRS), Programme régional d'accès à la prévention et aux soins 3 (PRAPS), Plan régional de santé environnement 4 (PRSE), Projet territorial de santé mentale, Programme local de l'habitat (PLH), Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), Plan alimentaire territorial (PAT), Plan climat air énergie territoire (PCAET), Contrat local de santé (CLS), Contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) 2023-2025





Des quartiers de bien-être et d'émancipation à tous les âges

Faciliter l'accès aux sports, aux loisirs et à la culture

> Sports et loisirs

Constats et enjeux

Il est important de mettre en place des politiques spécifiques quant à l'accès aux sports et aux loisirs dans les quartiers populaires. En effet, les jeunes vivant en quartiers populaires sont moins nombreux à avoir une pratique sportive que la moyenne nationale et cela particulièrement chez les filles. Les garçons sont 64 % à avoir une pratique sportive dans les quartiers populaires (contre 77 % à l'échelle nationale) et les filles sont seulement 44 % à avoir une pratique sportive en quartiers populaires (contre 60 % à l'échelle nationale). À Rennes, seuls 33 des 200 équipements en accès libre sont consacrés à des sports où les femmes représentent plus de 30 % des licenciés. De plus, on constate que les rares équipements susceptibles d'être plus mixtes dans leurs usages sont très majoritairement situés en centre-ville.

Or, les équipements sportifs sont des piliers de la valorisation des territoires et de leurs habitants et habitantes

mais aussi des outils indispensables de désenclavement et de mixité sociale. Vectrices de liens sociaux, les pratiques physiques et sportives sont des outils éducatifs qui contribuent aussi au bien-être, à la santé et à la lutte contre la sédentarité des plus jeunes notamment. Le développement de l'offre de proximité et son accessibilité est un enjeu au cœur de la politique municipale rennaise. En luttant contre l'inégal accès aux pratiques sportives dans les quartiers populaires (en levant les freins financiers pour les familles) et en accompagnant la formation par un encadrement qualifié (pour les structures accueillantes), les pouvoirs publics ont un impact direct sur la manière dont les femmes et les hommes investiront les espaces sociaux et de loisirs, mais aussi, par l'organisation de temps forts fédérateurs, s'approprient ces lieux de pratique.

Enjeux	Objectifs
Poursuivre la réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive	<ul style="list-style-type: none">• Favoriser l'accès de toutes et tous à la pratique sportive et aux équipements sportifs
Valoriser les pratiques sportives comme outil d'inclusion et d'insertion	<ul style="list-style-type: none">• Positionner le sport au cœur de l'inclusion sociale et socioprofessionnelle des jeunes en accompagnant le mouvement sportif (milieu fédéral et milieu associatif non fédéré)• Positionner les éducateurs sportifs comme des « acteurs passerelles » capables de redonner confiance en leurs potentialités et envers les institutions• Lutter contre la sédentarité
Valoriser les pratiques sportives comme outil d'éducation à la citoyenneté	<ul style="list-style-type: none">• Utiliser le sport comme outil d'éducation et de développement de la citoyenneté
Répondre au défi des transitions	<ul style="list-style-type: none">• Accompagner la transition écologique du sport en développant les modes de déplacement doux, les pratiques de plein air et la rénovation thermique des installations sportives couvertes

Déclinaison opérationnelle

Poursuivre la réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive

- Faire connaître davantage les dispositifs d'aide (Pass'Sport, carte Sortir !)
- Amplifier les initiatives en faveur du développement de la pratique sportive féminine (aménagement d'espaces et d'équipements publics adaptés et non genrés et accompagnement des pratiques) en quartier populaire

- Garantir une offre de loisirs sportifs et culturels dans et hors du quartier en favorisant les activités à intentions éducatives fortes et menées de manière récurrente (cycles à l'année...)
- Mieux accompagner toute action favorisant l'accès à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap
- Soutenir les acteurs sportifs du quartier et leur développement
- Confirmer l'action municipale en matière sportive au sein des quartiers prioritaires et des écoles élémentaires situées en Réseaux d'Éducation Prioritaire
- Porter une attention particulière à la mise en place de sections sportives dans les collèges situés en quartiers prioritaires
- Anticiper la construction ou la réhabilitation d'équipements sportifs dans les quartiers et construire avec les clubs résidents une vraie politique d'accueil des habitants et habitantes des quartiers

Valoriser les pratiques sportives comme outil d'inclusion et d'insertion

- Poursuivre les actions de formation auprès des acteurs locaux sur l'insertion par le sport qui permet de maintenir la synergie entre les acteurs associatifs [tout secteur] engagée depuis quelques années
- Accompagner et faire du lien avec les structures sportives via l'aller vers pour promouvoir et développer une relation de confiance avec les habitants et habitantes
- Faire des rencontres de haut niveau et des grandes manifestations sportives des outils d'animation locale et de promotion de l'activité physique en favorisant leur accès aux habitant.es des quartiers populaires en qualité de participants, de spectateurs ou d'acteurs bénévoles mais aussi salariés
- Utiliser le sport comme moyen de remobilisation (vers l'emploi, l'insertion, la formation...)

Valoriser les pratiques sportives comme outil d'éducation à la citoyenneté

- Au moyen d'un Conseil du Sport Rennais revisité, solliciter les citoyens (dont les jeunes) sur l'expression de leurs besoins et leur expertise d'usage
- Aider à l'adaptation de l'encadrement bénévole et professionnel pour favoriser une pratique éthique et prévenir les incivilités, les violences et les discriminations
- Sensibiliser les professionnels, dirigeants d'associations/fédérations, bénévoles aux enjeux de l'égalité et de la prévention des violences pour promouvoir des pratiques plus égalitaires
- Soutenir des événements visant à favoriser la mixité sociale par l'activité physique sportive et/ou la culture

Répondre au défi des transitions

- Développer les pratiques sportives de plein air au sein des parcs et espaces verts dans le respect de la biodiversité (villages sportifs estivaux...)
- Rénover prioritairement sur le plan thermique les installations sportives localisées au sein des quartiers politiques de la Ville (gymnase Kennedy, Volclair, Torigné...)
- Accroître les actions en faveur de l'éco-responsabilité et de l'éco-conditionnalité (tri des déchets, économie circulaire, stratégie d'achats...) dans le domaine sportif
- Participer aux changements de comportements en initiant différents publics à la pratique du vélo et aux mobilités actives des quartiers et s'assurer que les habitants et habitantes puissent être propriétaires de vélo et que ces derniers puissent être rangés dans des lieux sécurisés
- Travailler en lien avec les Maisons Sport-Santé de Rennes, pour sensibiliser sur l'intérêt d'une activité physique régulière permettant de lutter contre la sédentarité

Cadre politique et juridique

National

Labels portés par le comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques 2024, Génération 2024, Impact 2024, Terre de Jeux et Clubs Inclusifs, Olympiade Culturelle, Agence Nationale du Sport

Local

Politique sportive municipale : feuille de route 2020-2026, Conseil du sport rennais (instance de concertation avec les usagers du service public sportif rennais) et simplification / modernisation des critères de subventions aux associations sportives rennaises, Chartes territoriales de cohésion sociale





Des quartiers de bien-être
et d'émancipation à tous les âges

Faciliter l'accès aux sports, aux loisirs et à la culture

> Culture et loisirs

Constats et enjeux

La question de la culture dans les quartiers populaires a longtemps été traitée à travers un prisme de démocratisation culturelle. Au cours des années 80 et 90, les politiques publiques ont évolué vers une approche plus inclusive basée sur la reconnaissance des pratiques artistiques et culturelles des citoyens (démocratie culturelle) et ont ainsi institutionnalisé des pratiques jusque-là marginalisées (comme les cultures urbaines (danse hip-hop, street art, rap)), dans l'optique de reconnaître la diversité des identités et pratiques culturelles de la jeunesse. De même, des dimensions culturelles ont été intégrées dans de nombreuses politiques non-culturelles, particulièrement dans les quartiers populaires, notamment dans les politiques économiques, les contrats de sécurité ou encore les contrats de ville.

L'accès à l'offre culturelle et aux loisirs dans les quartiers populaires à Rennes révèle souvent des disparités importantes. De manière générale, on observe un accès plus limité à des opportunités culturelles dans ces quartiers. Les coûts associés à la participation à ces activités peuvent représenter un obstacle financier significatif pour de nombreux habitants et habitantes

(c'est à partir de ce constat qu'est née la carte Sortir ! qui permet l'accès à prix réduits pour un certain nombre d'activités). Pour faire face à ces constats, la Ville investit (avec dans certains cas le soutien de partenaires signataires) dans la création d'infrastructures culturelles accessibles aux habitants et habitantes de ces quartiers (Antipode à Cleunay, salle Guy Ropartz à Maurepas, un nouveau bâtiment pour le Conservatoire à Rayonnement Régional au Blosne...) et soutient des activités de proximité, telles que des festivals locaux, des projets d'Éducation Artistique et Culturelle pour l'enfance et la jeunesse, des projets artistiques et culturels participatifs et de proximité. La coopération entre les associations locales, des artistes et d'autres acteurs du territoire joue un rôle essentiel dans la conception et la mise en œuvre de programmes visant à améliorer l'accès aux activités culturelles et de loisirs. En impliquant activement les habitants et habitantes dans la conception et la réalisation de ces initiatives, on favorise une approche plus adaptée aux besoins spécifiques des personnes qui vivent dans chaque quartier populaire.

Enjeux	Objectifs
Lutter contre les inégalités culturelles	• Promouvoir la justice sociale et la diversité culturelle
Favoriser le renforcement du lien social	• Créer du lien et renforcer la cohésion sociale / Créer des environnements propices aux relations sociales
Renforcer le développement personnel et éducatif	• Améliorer le bien-être, favoriser l'autonomie



Déclinaison opérationnelle

Lutter contre les inégalités culturelles

- Déploiement de projets d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) dès le plus jeune âge et sur tous les temps de la vie des enfants et des jeunes. Les quartiers politiques de la ville sont prioritaires (Droit Commun des équipements culturels et appel à projets EAC)
- Favoriser une politique de jumelage entre équipements culturels et quartiers, partant des besoins des habitants et de l'expertise des équipements culturels
- Maintenir un dispositif de formation pérenne pour les travailleurs sociaux de façon à lever les freins (en termes de représentation) à la pratique culturelle des personnes en situation d'isolement social : Passeurs de Culture
- Promouvoir le Pass Culture auprès des jeunes relevant du dispositif et inciter les acteurs culturels à se saisir de l'offre collective du Pass Culture (y compris du Pass Culture scolaire)

Favoriser le renforcement du lien social

- Soutenir les associations culturelles locales qui travaillent au cœur des quartiers concernés
- Diversifier les usages et les programmations, notamment dans le réseau des bibliothèques de quartier
- Soutenir des projets artistiques qui s'inscrivent dans la durée et dans l'espace public et conforter les résidences de territoire
- S'appuyer sur les opérations Quartiers d'été et Été culturel se déroulant notamment sur l'espace public

Renforcer le développement personnel et éducatif

- Un soutien financier aux projets artistiques et culturels à vocation d'insertion sociale et professionnelle et qui place l'expression et la pratique des habitants et habitantes au centre, qu'ils soient ponctuels ou pérennes
- Soutenir les séjours en dehors du quartier (quartiers d'été ou colos apprenantes, Été culturel)

Cadre politique et juridique

National

Dispositif quartiers d'été, Dispositif colos apprenantes, Pass culture, Dispositifs de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) intégrant la géographie prioritaire (Été culturel, Projets d'éducation artistique et culturelle, résidences de territoire, Jumelage structure culturelle/quartier, C'est mon patrimoine, Passeurs d'images, Jeunes en librairie)

Local

Conventions entre la Ville et/ou la DRAC et les acteurs culturels du territoire, Dispositif de jumelages entre équipements culturels et quartier, Dispositif droits culturels et participation de Rennes Métropole, Dispositif Les rennais prennent l'art, Dispositif des nouveaux commissaires, Plan local d'éducation artistique et culturelle, Chartes territoriales de cohésion sociale



Des quartiers de bien-être et d'émancipation à tous les âges

Soutenir la jeunesse

Constats et enjeux

La jeunesse est une période de transition délicate entre l'enfance et l'âge adulte, marquée par une fragilité psychologique accrue due aux pressions et aux attentes sociales. Or la population "des quartiers prioritaires de la politique de la ville est caractérisée par sa jeunesse. En 2016, la part des moins de 25 ans est plus importante en quartiers politiques de la ville (39,1 %) que dans les unités urbaines englobantes (31,3 %), ou qu'en France métropolitaine (29,9 %)¹⁴." Dans ces quartiers, la précarité et les conditions de logements viennent s'ajouter aux difficultés ci-dessus : les conditions économiques difficiles peuvent limiter les perspectives d'avenir et entraîner une spirale de désavantage.

Les données statistiques montrent par ailleurs que le retard scolaire est plus important dans ces quartiers, pouvant entraîner une perte de confiance en soi et une difficulté à trouver sa voie et à avoir accès à la poursuite en études supérieures. Par ailleurs, l'accès aux stages et à l'emploi est souvent entravé par des discriminations et un manque d'opportunités et de réseau.

Dans le cadre du diagnostic préalable à la contractualisation du Pacte Local des Solidarités, est repéré un taux

de non-recours aux aides sociales chez les jeunes dans les quartiers populaires préoccupant.

20 % des jeunes de moins de 20 ans vivent sous le seuil de pauvreté en Ille-et-Vilaine (Insee) et la jeunesse est identifiée comme une population spécifiquement touchée par la précarité à Rennes et plus spécifiquement dans les quartiers populaires. L'analyse des demandes effectuées au titre du Fonds d'Aide aux Jeunes sur Rennes Métropole, ces trois dernières années, confirme cette précarisation des jeunes : le nombre de dossiers de demande d'aide financière déposés par les jeunes à Rennes explose, et à 90 % pour répondre aux besoins primaires de subsistance et vie quotidienne.

L'enjeu majeur est alors de les soutenir dans ce passage à l'âge adulte tout en leur offrant les outils nécessaires pour s'autonomiser et devenir des membres actifs de la société. L'objectif est de briser le cycle de la précarité en offrant aux jeunes des opportunités équitables, un soutien psychologique adéquat et un environnement propice à leur épanouissement global, en les aidant à définir leurs projets personnels et professionnels.

Enjeux	Objectifs
Faciliter l'accès aux droits et l'accompagnement à l'autonomie	<ul style="list-style-type: none">• Accompagner les jeunes adultes (16-30 ans) en proximité pour favoriser leur autonomie et leur accès aux droits
Développer l'accès à l'emploi pour toutes et tous	<ul style="list-style-type: none">• Faciliter l'entrée des jeunes dans la vie active en démultipliant les expériences professionnelles et d'engagement
Proposer de bonnes conditions de vie et d'études aux jeunes rennais et rennaises	<ul style="list-style-type: none">• Lutter contre les différentes précarités des jeunes
Garantir la continuité éducative	<ul style="list-style-type: none">• Favoriser les pratiques socio-éducatives des jeunes en complémentarité de l'école et de la sphère familiale
Favoriser l'engagement des jeunes	<ul style="list-style-type: none">• Inciter les jeunes à prendre toute leur place et les accompagner dans leurs engagements

¹⁴ Juliette Robin (ONPV-ANCT) – Jeunesse et mobilité dans les QPV : quelles spécificités ?

Déclinaison opérationnelle

Faciliter l'accès aux droits et l'accompagnement à l'autonomie

- Mettre en place et développer de lieux ressources multi-partenariaux dédiés aux jeunes adultes dans les quartiers
- Développer les dispositifs d'aller vers avec une présence accrue sur l'espace public
- Favoriser l'accès aux loisirs
- Favoriser la mobilité des jeunes
- Avoir une attention particulière pour les jeunes isolés

Développer l'accès à l'emploi pour toutes et tous

- Faciliter l'accès aux stages, notamment aux stages diplômants, et la découverte des métiers en lien avec le Plan Emploi Quartiers, la cité de l'emploi et les cités éducatives
- Lutter contre le décrochage scolaire en lien avec les cités éducatives

Proposer de bonnes conditions de vie et d'études aux jeunes rennais et rennaises

- Lutter contre la précarité alimentaire (soutenir les initiatives des épiceries solidaires jeunes) et promouvoir une alimentation de qualité
- Favoriser l'accès aux lieux d'accueil et d'écoute à destination des jeunes en fragilité psychologique (Points accueil et écoute des jeunes, Maison des Ados), faire connaître la formation de premiers secours en santé mentale
- Poursuivre les projets de co/location à tarif réduit en contrepartie de projets solidaires

Garantir la continuité éducative

- Soutenir les acteurs de l'Éducation Populaire dans leurs propositions faites aux jeunes
- Favoriser toutes les occasions pour les jeunes de faire des découvertes positives en dehors de leur quartier (dispositif colos apprenantes, dispositif quartiers d'été, sorties, etc.)
- Accompagner les projets qui permettent un soutien éducatif dans la durée, aux entrées multiples, et se présentent comme un parcours
- Œuvrer au développement des compétences psycho-sociales des jeunes

Favoriser l'engagement des jeunes

- Poursuivre la promotion du Service Civique Volontaire auprès des jeunes
- Favoriser, pour l'État, l'inscription des jeunes au Service National Universel
- Déployer des Missions d'Intérêt Général du Service National Universel dans les quartiers
- Poursuivre le développement de dispositifs types chantiers citoyens, coopératives jeunesse de services (CJS), chantiers éducatifs, etc.
- Accompagner de nouvelles formes d'engagement : coopératives jeunes majeurs, coopératives étudiantes, etc.
- Valoriser l'engagement dans les domaines du développement durable, de l'inclusion...

Cadre politique et juridique

National

Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (egalim)

Local

Schéma départemental de la jeunesse, Chantier jeunesse métropolitain, Pacte local des solidarités, Convention territoriale globale, Contrat local de santé, Cités éducatives rennais, Cité de l'emploi rennais, Chartes territoriales de cohésion sociale, Plan breton de mobilisation pour les jeunes





Des quartiers de bien-être et d'émancipation à tous les âges

Accompagner le bien-vieillir

Propositions du conseil citoyen

Des moyens pour le maintien à domicile
Des locaux pour les associations d'aides à domicile

Constats et enjeux

Le vieillissement de la population est un fait établi. En 2018 au niveau mondial pour la première fois dans l'histoire, les personnes de plus de 65 ans étaient plus nombreuses que les enfants de moins de 5 ans. Au niveau national les projections démographiques de l'INSEE font état d'une forte augmentation du nombre de personnes de plus de 75 ans à horizon 2030 et de 85 ans et plus à horizon 2040. Tous les territoires seront concernés à des niveaux différents.

Rennes, ville jeune, connaît un vieillissement moins fort, mais est cependant impactée. Dans les quartiers prioritaires, le vieillissement au cours de la dernière décennie a été plus fort que dans les autres quartiers et particulièrement au Blossne et à Maurepas. En 2040 le nombre de Rennais de 75 ans et plus devrait augmenter de 9 000 par rapport à 2018, correspondant à la taille d'un quartier supplémentaire.

Au-delà de la démographie, l'observation des données socio-économiques renseigne sur l'exposition à la

pauvreté. Selon les données INSEE de 2019, Rennes concentre une proportion plus importante d'âinés touchés par la pauvreté que les autres échelles de territoire. Si les plus de 75 ans connaissent un taux de pauvreté à peu près semblable à Rennes que dans la métropole et dans le reste du département, la tranche des 60-74 ans affiche en revanche un taux de pauvreté presque deux fois supérieur à Rennes (11 %) par rapport à la métropole (6,7 %) et au département (6,5 %). D'autre part, l'arrivée à la retraite de la tranche d'âge des personnes aujourd'hui âgées de 50-59 ans fait craindre une hausse de la pauvreté des seniors puisque dans cette tranche d'âge, 17 % des personnes se trouvent en situation de pauvreté. Au-delà de la situation socio-économique des personnes, le fait de vivre seul concourt à l'augmentation de la fragilité. Le pourcentage des seniors vivant seuls à Rennes est de 44 % contre 27 % dans les communes de la métropole hors Rennes.

Enjeux	Objectifs
Favoriser le lien social et l'inclusion citoyenne des âinés	<ul style="list-style-type: none">• Développer et coordonner les actions entre les acteurs qui favorisent le lien social dans les quartiers• Identifier et toucher les personnes isolées• Favoriser les moments de rencontres intergénérationnelles
Permettre de vieillir dans son logement dans un environnement accessible	<ul style="list-style-type: none">• Disposer d'un logement adapté aux besoins de l'avancée en âge• Pouvoir avoir recours à des services de proximité qui répondent aux besoins et attentes en termes de soutien à domicile• Préserver son autonomie et l'entretenir
Faciliter l'accès aux informations utiles aux âinés (accès à l'information et aux droits)	<ul style="list-style-type: none">• Proposer des modes d'information diversifiés et accessibles• Accompagner et faciliter l'accès au numérique, en prenant en compte la diversité des situations et besoins

Déclinaison opérationnelle

Favoriser le lien social et l'inclusion citoyenne des aînés

- Organiser un séminaire sur l'isolement en 2024 avec les partenaires qui interviennent soit à l'échelle de la Ville soit sur un seul quartier
- Soutenir et développer les visites de convivialité à domicile en ciblant les quartiers prioritaires et en complémentarité avec les acteurs présents sur les quartiers
- Poursuivre et favoriser les rencontres entre jeunes et personnes âgées au travers de sorties, activités et projets
- Poursuivre le travail pour compléter le registre des personnes vulnérables afin de recenser davantage de personnes en s'appuyant sur les structures relais au sein des quartiers et en particulier des bailleurs sociaux. L'activer tout au long de l'année selon les nécessités, et pas uniquement lors des épisodes de canicule
- Favoriser la mobilité des aînés

Permettre de vieillir dans son logement dans un environnement accessible

- Adapter l'offre de services d'accompagnement à domicile du Centre Communal d'Action Sociale aux enjeux actuels de l'autonomie à domicile en lien avec l'Agence Régionale de la Santé Bretagne et le Département
- Valoriser les métiers de l'accompagnement à domicile, les rendre attractifs et accompagner les personnes en insertion à travers des formations diplômantes
- Recenser et faire connaître les ressources en conseils d'ergothérapeutes pour l'adaptation du logement existant sur le territoire en lien avec les bailleurs sociaux dans le cas de logements sociaux et informer sur la Prime Adapt'
- Inciter les habitants et habitantes seniors à anticiper les travaux d'adaptation de leurs logements en s'appuyant sur la Maison des aînés et des aidants. Promouvoir les ateliers « Bien vieillir » et travailler en lien avec les bailleurs sociaux sur les enjeux d'adaptation du logement ou de parcours résidentiel afin de préserver l'autonomie des personnes.

Faciliter l'accès aux informations utiles aux aînés (accès à l'information et aux droits)

- Dans les supports papier : veiller au choix des caractères, polices et graphismes utilisés selon les préconisations qui ont été travaillées en concertation avec des aînés
- Mieux identifier le Centre local d'information et de coordination et la Maison des aînés et des aidants comme porte d'entrée et lieu ressources pour les aînés et les aidants en maintenant et en développant des permanences déconcentrées dans les quartiers et en assurant un relai auprès des structures de proximité
- Informer sur les divers ateliers et aides numériques, dont ceux proposés par les médiateurs socio-numériques des espaces sociaux, le Pimms (Maison France Services), la Maison des aînés et des aidants ou les maisons de quartiers, etc.
- Aller vers les aînés susceptibles d'être en fragilité numérique, en particulier en mobilisant les ressources disponibles (conseillers numériques, aide administrative à domicile, jeunes en service civique, équipements de quartiers, etc.).
- Promouvoir le portail national d'information pour les personnes âgées et leurs proches (www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr)

Cadre politique et juridique

National

Loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement du 1^{er} janvier 2016, Stratégie nationale « bien vieillir » de novembre 2023

Local

Schéma départemental de l'autonomie, Plan d'action Rennes ville amie des aînés (ReVAA), Charte du réseau francophone des villes amies des aînés (RFVAA)





Agir pour une transformation écologique, populaire et solidaire

Propositions du conseil citoyen

Isolation des bâtiments, panneaux solaires • Réduction des consommations d'eau et d'énergie • Mise en place progressive et décalée de la Zone à Faible Émission pour les quartiers populaires

Constats et enjeux

L'enquête de perception des habitants et habitantes menée dans les 5 quartiers populaires de Rennes montre des niveaux équivalents voire supérieurs de préoccupation sur les thématiques environnementales par rapport aux autres quartiers de Rennes. 73 % des habitants et habitantes affirment être préoccupés par cette question (dont 42 % qui sont très préoccupés).

Cette prise de conscience des habitants et habitantes s'explique notamment par le fait que ces populations souffrent d'une surexposition aux nuisances environnementales, en matière de pollution atmosphérique, sonores, dans certains cas de sous-performance énergétique des logements ou encore aux effets du changement climatique. Les logements sociaux ont fait l'objet (ou font actuellement l'objet) de plusieurs réhabilitations importantes. Les locataires sont par ailleurs fortement exposés à la hausse des prix de l'énergie, en particulier du fait de la faible solvabilisation des charges par les aides au logement. Ces quartiers qui font face à :

- Des inégalités d'exposition : en raison de leur localisation (ex : le long de la rocade) ou de leur conception urbaine (ex : urbanisme sur dalle, densité), ces quartiers peuvent être soumis à des pollutions atmosphériques, acoustiques ou climatiques plus importantes qu'ailleurs
- Des inégalités d'accès : du fait de l'habitat très majoritairement collectif, et d'une densité d'occupation des logements, il est plus difficile de bénéficier d'un espace végétal et frais, d'un espace calme et silencieux
- Des inégalités d'action : les faibles revenus des ménages limitent leur capacité d'action : accéder à une alimentation saine et durable coûte cher, rénover son logement nécessite d'emprunter ou de convaincre son propriétaire, changer de véhicules (particulier, professionnel), pouvoir aller à la mer, au vert, partir quelques jours en vacances, est souvent impossible. En quartiers populaires, les ménages manquent de marges de manœuvre budgétaires pour modifier leurs usages.

Ces inégalités d'exposition et d'actions ont des impacts forts sur la santé des populations. Elles sont aussi génératrices d'exclusion puisque les habitants et habitantes ne peuvent pas toujours prendre part à la dynamique sociale en faveur du climat.

En parallèle, cette surexposition est à mettre en regard du fait que les habitants et habitantes des quartiers populaires ont en général des pratiques beaucoup moins impactantes pour le climat et l'environnement que les plus riches et sont plus solidaires et créatifs, dans les actions citoyennes qu'ils mènent. À l'échelle de la France, les 50 % les plus pauvres de la population émettent en moyenne 5 tonnes de CO₂ par personnes et par an, contre 25 tonnes pour les 10 % les plus riches et 77,5 tonnes pour les 1 % les plus riches.

Au regard de ces éléments, il est nécessaire de souligner que la transformation écologique des quartiers ne repose pas seulement sur des actes individuels mais aussi sur des choix opérés par les pouvoirs publics, par les bailleurs, les entreprises, les associations... C'est donc une action collective qui est nécessaire pour accompagner les transitions et transformations écologiques des quartiers, pour que les adaptations limitent les expositions des populations et plus largement contribuent à l'amélioration du cadre de vie.

À noter enfin qu'une des forces de ces quartiers réside dans la capacité des habitants et habitantes à faire preuve de créativité, de résilience et de mobilisation fortes qui se nourrissent notamment des dynamiques collectives, des démarches citoyennes et de la jeunesse de la population. Une expertise existe aussi de la part de personnes immigrées et étrangères, provenant de territoires déjà fortement touchés par le changement climatique.

Enjeux	Objectifs
Adapter les espaces publics	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir et adapter les espaces publics pour qu'ils restent vivables tout au long de l'année, en particulier au cours d'événements climatiques intenses
Rénover des bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> • Garantir des logements et bâtiments agréables à vivre, dans le respect du pouvoir d'achat des habitants et habitantes (eau, gaz, électricité) • Mobiliser les acteurs locaux et les dispositifs d'aides existants pour accompagner au mieux les habitants et habitantes et copropriétés dans leurs démarches
Perméabiliser les sols et améliorer la gestion de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la perméabilité des sols pour éviter les risques d'inondations et limiter la contamination des eaux de pluie par le ruissellement sur les surfaces urbaines imperméables • Garantir la qualité de l'eau à un coût accessible et sensibiliser aux économies
Développer les mobilités	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter l'accessibilité en transports en commun et la part des mobilités actives des quartiers
Accompagner la gestion des déchets, promouvoir le réemploi et soutenir les initiatives d'écologie populaire	<ul style="list-style-type: none"> • Développer, valoriser et pérenniser les pratiques collectives, coopératives et innovantes déjà présentes sur le territoire • Structurer les filières liées à la gestion des déchets, des encombrants et du réemploi avec un accompagnement renforcé à destination des entrepreneurs des quartiers politique de la ville et les organisations d'Économie Sociale et Solidaire (approche globale économique, sociale et environnementale) • Prendre en compte et valoriser la diversité des pratiques en matière d'écologie et encourager les comportements durables

Déclinaison opérationnelle

Adapter les espaces publics

- Ombrager et végétaliser les espaces publics et augmenter la canopée pour réguler les températures
- Accélérer le verdissement des quartiers, afin de favoriser l'atténuation du changement climatique et d'adapter les quartiers à ce changement avec le soutien de la Banque des Territoires
- Renforcer l'accessibilité à des espaces de fraîcheur (ex : brumisateurs économes en eau)
- Développer les jardins partagés et tout projet en lien avec la nature
- Concevoir les nouveaux aménagements et espaces publics au prisme de l'adaptation au changement climatique
- Suivre la mise en œuvre du programme Quartiers Résilients (ANRU) pour penser l'aménagement futur des quartiers
- Renforcer les offres d'accès à la mer et à la nature à prix accessibles l'été

Rénover des bâtiments

- Poursuivre les programmes de rénovation du logement social, inscrits notamment dans la convention du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) de Rennes Métropole
- Tester une intervention de rénovation collective, incluant des immeubles privés et publics à l'échelle d'un îlot (traitement groupé des immeubles de la dalle Kennedy par exemple)
- Faire connaître aux habitants et habitantes et copropriétés les dispositifs existants d'aide à la rénovation énergétique ou à l'adaptation des logements, notamment par la mobilisation des opérateurs publics (agence de l'environnement et de la Maîtrise de l'énergie, agence nationale de l'habitat) et renforcer le dispositif local d'aide à la rénovation énergétique des copropriétés (écoTravo), en y intégrant des dimensions eau, acoustique et confort d'été
- Renforcer la rénovation thermique des établissements publics (écoles, gymnases, piscines...).
- Développer un approvisionnement en énergies décarbonées et renouvelables, notamment par l'extension des réseaux de chaleur urbains.
- Développer des projets de production d'électricité photovoltaïque y compris ceux associant des citoyens (ex : boucle d'autoconsommation collective)
- Renforcer le traitement de la précarité énergétique, notamment par la création d'un poste de référent pour accompagner les acteurs en lien direct avec les habitants et habitantes et améliorer les dispositifs locaux d'intervention

Perméabiliser les sols et améliorer la gestion de l'eau

- Désimpermeabiliser et végétaliser, notamment les cours d'école et les parkings
- Conduire une étude pluviale sur le Blosne et Bréquigny – Champs Manceaux – Les Clôteaux pour éviter les inondations
- Poursuivre les sensibilisations aux économies d'eau

Développer les mobilités

- Améliorer l'intermodalité (utilisation de plusieurs modes de transport sur un même trajet)
- Accentuer les efforts sur le vélo en augmentant le nombre de pistes cyclables dans les quartiers populaires, en facilitant le prêt ou la location de vélo à tarif accessible, en augmentant le nombre d'abris et de locaux vélos sécurisés
- Inciter à la marche et la faciliter par des aménagements adéquats
- Accompagner les habitants et habitantes dans leur adoption des mobilités actives (apprentissage vélo, remise en selle...) et dans leur montée en compétences sur l'entretien et la réparation (espaces d'apprentissages, ateliers d'auto-réparation...)

Accompagner la gestion des déchets, promouvoir le réemploi et soutenir les initiatives d'écologie populaire

- Passer des expérimentations de pratiques exemplaires à leur généralisation (ex : la mutualisation d'équipements, de matériel, les zones de gratuité, vide-dressing, espaces tri ou dons)
- Poursuivre et développer les sensibilisations et actions sur le réemploi et le recyclage
- Accompagner les expérimentations dans la construction de leur modèle économique et leur déploiement sur les quartiers : repair café, friperies, outilhèque, ressourceries
- Soutenir les associations et collectifs d'habitants et d'habitantes qui concourent à la diversité des pratiques sociales et économiques favorables à l'écologie



Cadre politique et juridique

National

Plan Climat Air Énergie (PCAET), Dispositif quartiers résilients (ANRU), Démarche responsabilité sociétale des entreprises (RSE)

Local

Contrat métropolitain de relance et de transition écologique (CMRTE), Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), Schéma de cohérence territoriale (SCoT), Chartes territoriales de la cohésion sociale (CTCS), Plan de protection de l'atmosphère (PPA), Plan de déplacement urbain (PDU), Contrat local de santé (CLS), Schéma métropolitain de développement de l'économie sociale et solidaire, Stratégie métropolitaine de développement économique dans les quartiers politiques de la ville, Convention nouveau programme national de renouvellement urbain de Rennes Métropole, Plan local d'urbanisme intercommunal, Programme local d'habitat, Démarche responsabilité sociale et environnementale des associations (RSEA)



Poursuivre et adapter le renouvellement urbain et la résilience environnementale

Proposition du conseil citoyen

Vers un ANRU social et humain

Constats et enjeux

L'urbanisme dans les quartiers prioritaires en France est au cœur d'enjeux majeurs. Ces quartiers font face à des défis significatifs notamment en matière d'aménagement, de mobilité (y compris parfois à l'intérieur des quartiers), d'espaces verts, de présence ou de qualité des équipements publics. Cette situation peut conduire à des environnements urbains déséquilibrés, qui peuvent induire une mauvaise image, venant peser sur leur développement.

C'est pourquoi depuis la fin des années 1970, et notamment à Rennes, les quartiers prioritaires ont fait l'objet d'une attention particulière par les pouvoirs publics afin d'éviter leur décrochage et de les maintenir dans le droit commun.

Depuis 2004, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) accompagne les collectivités pour mettre en œuvre de vastes projets de rénovation de ces quartiers et contribuer à leur transformation, tout en améliorant les infrastructures et en favorisant la mixité sociale.

Après plusieurs dispositifs successifs, dont un premier programme de renouvellement urbain en 2006-2015, Rennes Métropole s'est engagée dans une nouvelle contractualisation avec l'État, la Ville de Rennes, la Région Bretagne, le Département d'Ille-et-Vilaine, les bailleurs, l'aménageur Territoires, la Banque des Territoires, Action Logement, Foncière logement, l'Agence nationale de l'habitat et des promoteurs. La convention prévue sur la période 2016-2026, concentre son action sur les quartiers d'intérêt national que sont le Blosne et Maurepas. En 2023, les partenaires ont signé un avenant 3 à cette convention, avec un engagement sur le quartier de Villejean présentant des signes de décrochage.

Les cinq quartiers prioritaires du territoire sont aujourd'hui desservis par une ligne de métro, répondant ainsi à un enjeu fort de désenclavement. Ils bénéficient également d'un maillage assez complet d'équipements publics (centres sociaux, maisons de quartiers, équipements jeunesse, bibliothèques, équipements sportifs). L'attention sur ces territoires doit être maintenue afin d'assurer leur attractivité et leur qualité de vie face au défi climatique (résorption des îlots de chaleur, adaptation des constructions pour sortir les habitants et habitantes de la précarité énergétique...).

Dans ce cadre, l'urbanisme participatif et inclusif implique les habitants et habitantes dans la conception de leur environnement, garantissant ainsi que les projets reflètent réellement leurs besoins et leurs aspirations. Cela évite par ailleurs la perte de repères et la déstabilisation liée à des évolutions trop brutales et non désirées et permet des transitions harmonieuses vers des modèles urbains plus adaptés aux besoins des résidents.

En créant des espaces de vie fonctionnels et agréables qui favorisent la cohésion sociale, la mobilité et la qualité de vie des résidents, l'urbanisme joue un rôle crucial dans la réhabilitation des espaces publics, des logements, la mixité sociale et la revitalisation économique de ces quartiers. En définitive, l'ensemble de ces actions doit concourir à poursuivre la transformation et le renouvellement urbain de ces quartiers, dans un objectif de résilience, à la fois sociale, économique et environnementale. C'est notamment l'objectif du programme Quartiers Résilients, porté par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, et pour lequel Rennes Métropole a été lauréat en 2023.

Enjeux	Objectifs
Poursuivre le renouvellement urbain	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre la convention Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de Rennes Métropole 2016-2026 jusqu'à son terme • Poursuivre les travaux engagés en matière de renouvellement urbain, y compris hors du cadre NPNRU
Poursuivre le désenclavement des quartiers populaires	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser une meilleure accessibilité aux infrastructures du quartier essentielles à la qualité de vie • Favoriser la mobilité des habitants et habitantes des quartiers pour accéder à l'ensemble de l'agglomération
Favoriser la mixité fonctionnelle des territoires	<ul style="list-style-type: none"> • Rendre interactif les équipements commerciaux et publics du quartier • Encourager les interactions sociales
Renforcer l'attractivité des quartiers	<ul style="list-style-type: none"> • Opérer un changement d'image du quartier pour attirer de nouveaux habitants et habitantes • Renforcer la qualité de vie des résidents des quartiers
Prendre en compte les besoins et usages des habitants et habitantes	<ul style="list-style-type: none"> • Impliquer les habitants et habitantes et renforcer la confiance • Valoriser leur connaissance du territoire

Les enjeux cités et leur déclinaison opérationnelle correspondent aux grands objectifs de la convention du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) signée en 2017.

Déclinaison opérationnelle

Poursuivre le renouvellement urbain

- Réaliser l'ensemble des opérations contractualisées dans la convention NPNRU 2016-2026
- Poursuivre les travaux engagés sur le devenir de ces quartiers (études, hypothèses urbaines, etc.)

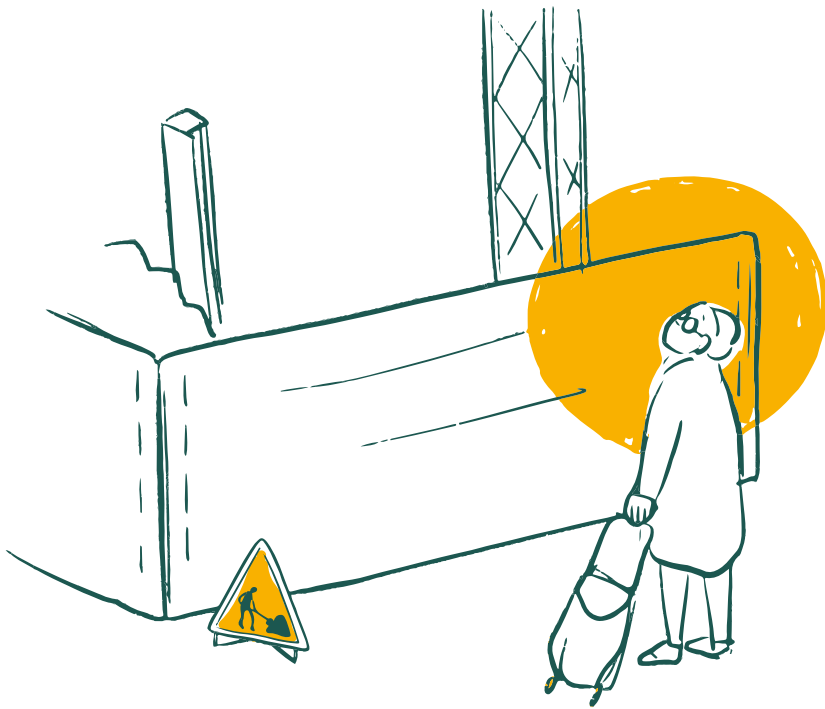
Poursuivre le désenclavement des quartiers populaires

- Intégrer les territoires prioritaires dans le tissu urbain de la ville centre et avec leur environnement immédiat (éviter les effets de coupure urbaine, requalifier les espaces sur dalle...) et développer les liens avec les espaces verts hors quartier en proximité
- Compléter la desserte des quartiers en métro, par un réseau tram-bus (notamment Villejean)
- Aménager les espaces publics et les cheminements en intégrant le développement des nouvelles mobilités (vélos, trottinettes, marche...)

Favoriser la mixité fonctionnelle des territoires

- Affirmer les polarités de quartiers avec une offre en commerces, services, équipements, transports
- Organiser la mixité de l'offre en logements et la diversité de l'occupation sociale par la Convention Intercommunale d'Attribution et la mise en œuvre du loyer unique
- Transformer les équipements existants pour permettre la création de lieux favorisant la vie sociale et civique, les actions collectives
- Favoriser la création d'animations et d'événements co-construits entre les bailleurs sociaux, les acteurs des quartiers et les habitants et habitantes





Renforcer l'attractivité des quartiers

- Encourager la venue de nouveaux et nouvelles habitants et habitantes par une offre nouvelle de logements, des formes urbaines et des constructions plus diversifiées
- Réhabiliter les logements existants pour qu'ils répondent aux critères de confort d'hiver et d'été et aux normes d'accessibilité dans le but de rester attractifs
- Développer le dispositif "Location active"
- Encourager la nature en ville, support de nouvelles liaisons et de nouveaux usages
- Promouvoir la santé et le bien-être dans l'environnement urbain
- Donner à tous les élèves les moyens de comprendre la transition écologique pour en devenir des acteurs
- Valoriser le territoire en mettant en avant les ressources des quartiers et leur potentiel d'évolution par des supports de communication diversifiés

Prendre en compte les besoins et usages des habitants et habitantes

- Maintenir des lieux d'échanges, de réflexion commune et d'information pour les habitants et habitantes des territoires prioritaires
- Favoriser la prise en compte de l'expertise d'usage des habitants et habitantes dans la définition des projets
- Être attentif à ce que l'aménagement réponde aux besoins en matière de sécurité des espaces publics, tout en favorisant la circulation des habitants et habitantes et les espaces publics conviviaux

Cadre politique et juridique

National

Programme quartiers résilients

Local

Enquête évaluative espaces publics 2019-2020,
Convention nouveau programme national de renouvellement urbain 2016-2026 et ses avenants,
Programme local de l'habitat,
Convention Intercommunale d'attribution, Plan de déplacement urbain (PDU), Schéma de cohérence territoriale (SCoT),
Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), Zone d'aménagement concerté (Bosne Est, Gayeulles, Maurepas)



Faire vivre des espaces publics de qualité

Propositions du conseil citoyen

Végétaliser les espaces publics, les squares, rues, chemins, passages, murs
Adapter les cheminements inter-quartiers pour la mobilité locale et de voisinage

Constats et enjeux

Depuis septembre 2022, les 5 quartiers politiques de la ville de la métropole rennaise sont desservis par le métro. Les 2 lignes du métro ainsi que le réseau de bus permettent à ces quartiers de se positionner comme partie intégrante du tissu urbain de la ville centre. Cette desserte en transports est l'un des 4 éléments pointés comme bénéfiques par l'enquête évaluative Espaces Publics menée en 2019/2020 dans les 5 quartiers populaires de la ville. En plus du réseau de transports en commun, la présence d'équipements publics et d'espaces verts, ainsi que la vie associative sont présentés comme des éléments clefs pour la qualité des espaces publics.

À l'inverse, plusieurs difficultés qui fragilisent la possibilité d'agrément de l'espace public pour les habitants et habitantes ont été relevées :

- Le manque de propreté : notamment lié aux déchets et aux encombrants présents de manière récurrente sur l'espace public et notamment auprès des points d'apports volontaires.
- L'insécurité dans l'espace public : celle-ci est fortement dépendante de l'identité de genre des personnes (les femmes mettent en place plus de stratégies d'évitement et stationnent moins sur l'espace public), mais aussi de la temporalité (la présence de services publics et d'associations dans l'espace public durant la journée en favorise l'appropriation par toutes et tous, contrairement au soir ou à la nuit où nombre d'habitants et habitantes se sentent plus en insécurité).
- Le manque de lisibilité de la stratégie de présence sur l'espace public des acteurs publics : celle-ci peut apparaître comme aléatoire et comme manquant de cohérence. Nombre d'équipements conduisent peu d'actions sur l'espace public et sont peu ou mal identifiés par les habitants et habitantes. Cependant des améliorations quant à l'aller vers ou la visibilité sont également relevées par l'enquête.

Suite à ces constats, l'enquête propose 5 recommandations pour agir :

1. Renforcer le cadre stratégique d'intervention du contrat de ville dans l'espace public
2. Fluidifier la gouvernance et le suivi sur la thématique de l'espace public
3. Expérimenter de nouvelles manières de faire
4. Améliorer la visibilité sur l'espace public
5. Renforcer les démarches citoyennes

En plus des constats et recommandations de cette enquête principalement orientée vers l'occupation et les usages de l'espace public, on peut également inclure une réflexion sur le design des espaces publics pour qu'ils soient accueillants pour toutes et tous. Dans les chantiers de rénovations urbaines il importera, en effet, de porter une attention particulière à la manière dont ces espaces sont pensés pour favoriser des usages divers. Pour favoriser une vie de quartier active, il faut rechercher à faire cohabiter différents usages dans un même espace pour favoriser les cohabitations intergénérationnelles, mais aussi améliorer le confort des femmes et minorités de genre.

La qualité de vie des espaces publics et des espaces communs repose également sur une Gestion Urbaine de Proximité (GUP) de qualité. La GUP est une démarche d'intervention partenariale à la fois coordonnée et partagée, entre ceux qui habitent la ville et les institutions qui ont la responsabilité de sa gestion au quotidien. Elle vise à améliorer la qualité de vie quotidienne des habitants et habitantes, en répondant aux problèmes courants liés à l'habitat et au cadre de vie.

La prise en compte du quotidien des habitants et habitantes et des usages du quartier, en favorisant l'implication des habitants et habitantes, permet de participer au bon fonctionnement social du quartier, de contribuer à la pérennité des investissements, de constituer un accompagnement des projets de rénovation urbaine et veille à une adaptation de la gestion notamment en phase chantier.

Ce dispositif déjà mis en œuvre sur la Ville de Rennes doit se renforcer et faire preuve d'adaptabilité en fonction des besoins émergents, avec des plans d'action annuels. Les conventions d'abattement sur la Taxe Foncière pour les Propriétés Bâties (TFPB) avec les différents bailleurs intervenant sur ces questions, sont un outil de la mise en œuvre de la GUP, et doivent aussi, à travers leurs plans d'action annuels, s'adapter à la spécificité de chaque quartier et au besoin des habitants et habitantes. Les actions financées dans le cadre de ces conventions peuvent se décliner selon plusieurs axes tels que la gestion des déchets et encombrants, l'amélioration du lien social ainsi que celui contribuant à la tranquillité résidentielle des habitants et habitantes.

Enjeux	Objectifs
Adapter les modalités d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter les modalités d'intervention des bailleurs sociaux, des acteurs de quartier, des institutions, des habitants et habitantes dans les territoires prioritaires à la diversité des situations et les traiter dans une logique de réactivité et de proximité • Renouveler les conventions d'abattement TFPB avec les bailleurs
Améliorer la qualité du cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> • Partir des besoins, des demandes et des pratiques des habitants et habitantes pour améliorer et maintenir un cadre de vie de qualité dans les territoires prioritaires en partenariat avec les acteurs du quartier
Favoriser le vivre ensemble	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le vivre ensemble, lutter contre l'isolement en s'appuyant sur les dynamiques de quartier

Déclinaison opérationnelle

Adapter les modalités d'intervention

- Engager une révision des feuilles de route GUP pour adapter au mieux les interventions dans les territoires prioritaires et prévoir un bilan annuel quantitatif et qualitatif pour chaque quartier
- Améliorer la coordination des actions opérationnelles et leur suivi entre différents acteurs de la GUP
- Être attentif à la bonne gestion des phases de chantier en renouvellement urbain
- Favoriser les échanges inter-quartiers pour valoriser et réitérer les expériences positives
- Permettre l'innovation et l'expérimentation dans les modes de faire

Améliorer la qualité du cadre de vie

- Mieux prendre en compte les compétences et les expertises d'usage des habitants et habitantes
- Renforcer ou recréer le dialogue entre les acteurs techniques et les habitants et habitantes pour améliorer la remontée d'information
- Renforcer la sensibilisation des habitants et habitantes au respect du cadre de vie

Favoriser le vivre ensemble

- Développer les actions inter-générationnelles
- Renforcer la mise en place d'animations permettant de faire vivre positivement l'espace public
- Travailler sur l'accueil des nouveaux habitants et habitantes

Cadre politique et juridique

National

Cadre national d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour la qualité de vie urbaine, Code général des impôts

Local

Enquête évaluative espaces publics 2019/2020, Convention nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de Rennes Métropole 2016-2026 et ses avenants, Feuilles de route de la gestion urbaine de proximité, Convention d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties, Plan d'action propreté des quartiers prioritaires de la politique de la ville de la Ville de Rennes, Budget participatif





Promouvoir une alimentation saine et durable

Constats et enjeux

Les quartiers populaires à Rennes font face à des défis significatifs en matière d'alimentation. Tout d'abord, l'accès à des options alimentaires saines (aliments frais, nutritifs, produits dans des procédés respectueux de l'environnement) et abordables est limité. Les habitants et habitantes de ces quartiers peuvent être confrontés à un manque d'offres en produits issus de l'agriculture biologique ou en produits locaux de qualité (groupement d'achat, réseau de magasins biologiques, marchés...). Cette situation favorise les régimes alimentaires déséquilibrés, souvent riches en aliments transformés et pauvres en éléments nutritifs essentiels et pouvant avoir des conséquences négatives sur la santé des habitants et habitantes.

De plus, les faibles revenus peuvent limiter la capacité des résidents à faire des choix alimentaires durables, les contraignant parfois à opter pour des alternatives moins coûteuses au détriment de la qualité pour la santé humaine et de l'environnement. À cela s'ajoute la précarité alimentaire, en forte augmentation dans un contexte d'inflation et de hausse des prix de l'énergie.

Il est également primordial de prendre en compte les situations culturelles multiples dans la conception de ces initiatives, en tenant compte des besoins et des préférences spécifiques des habitants et habitantes, l'idée n'étant pas de tendre vers un régime alimentaire unique¹⁵.

Enjeux	Objectifs
Développer l'agriculture urbaine	<ul style="list-style-type: none">• Soutenir la production locale et durable et favoriser les circuits courts• Renforcer le tissu social local à travers l'implication bénévole• Favoriser la découverte des métiers de l'agriculture
Sensibiliser et éduquer à l'alimentation durable	<ul style="list-style-type: none">• Renforcer les connaissances des habitants et habitantes en matière de choix alimentaires• Sensibiliser au bien manger
Rendre accessibles les produits sains et durables	<ul style="list-style-type: none">• Développer l'accès à des produits frais et nutritifs, respectueux de l'environnement
Réduire le gaspillage alimentaire et gérer les déchets alimentaires	<ul style="list-style-type: none">• Contribuer à une utilisation plus efficace des ressources alimentaires disponibles



¹⁵ Dossier "Manger sain et durable, les fondamentaux", INRAE, 5 janvier 2023

Déclinaison opérationnelle

Développer l'agriculture urbaine

- Accompagner la mise en place des lieux de production urbaine dans les quartiers prioritaires ou en proximité de ces territoires
- S'appuyer sur ces lieux pour faire de la sensibilisation à l'alimentation : écoles, grand public
- Organiser des moments de convivialité / de lien social pour entretenir les jardins et déguster les productions

Sensibiliser et éduquer à l'alimentation durable

- S'appuyer sur les lieux d'agriculture urbaine et les outils existants
- Développer des événements sur l'alimentation saine et durable, des rencontres conviviales, des ateliers cuisines en lien avec les produits locaux
- Développer des ateliers cuisines
- Organiser des événements de sensibilisation du grand public

Rendre accessibles les produits sains et durables

- Mettre en place une expérimentation sur la "carte alimentaire durable" dans le quartier du Blosne avec le concours du fonds d'aide à l'alimentation durable
- Distribuer les produits issus de l'agriculture biologique dans le cadre d'une expérimentation visant les femmes enceintes
- Organiser la distribution des produits en don ou en tarif solidaire
- Soutenir les structures de solidarité alimentaire à proximité des quartiers prioritaires dans leur démarche de développement d'offre de produits sains et durables
- Favoriser une offre de restauration et une offre commerciale proposant une alimentation saine et durable (cellules commerciales et marchés)
- Soutenir les acteurs de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse dans leur proposition d'alimentation saine et durable
- Déployer des programmes probants pour favoriser l'alimentation saine et équilibrée (Programme Malin pour les enfants et famille, Opticourses pour accompagner les personnes en situation de précarité...) et promouvoir le Nutriscore

Réduire le gaspillage alimentaire et gérer les déchets alimentaires

- Gérer les déchets alimentaires (nouvelle réglementation sur la collecte de biodéchets)
- Sensibiliser au gaspillage alimentaire (conservation des aliments, dates limites de consommation, cuisiner avec le maximum de produits)

Cadre politique et juridique

National

Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable (Egalim), Programme quartiers Fertiles (ANRU), Fonds d'aide à l'alimentation durable, Programme « mieux manger pour tous »

Local

Projet alimentaire territorial, Plan alimentaire durable, Stratégie métropolitaine des solidarités





Des quartiers
sûrs et accueillants

Assurer une occupation positive des espaces publics

Proposition du conseil citoyen

Pouvoir circuler librement et sereinement

Constats et enjeux

La délinquance et/ou les troubles de la tranquillité publique ont des conséquences sur l'appropriation des espaces publics et leur confiscation au détriment des habitants et habitantes qui s'en trouvent soit exclus de fait (installation de dispositifs d'occupation, pratiques

de barriérage et de filtrage notamment par les dealers, présence des consommateurs...) soit s'en interdisent eux-mêmes l'accès (ainsi qu'à leurs enfants) en décidant de stratégies de contournement ou plus radicalement, en renonçant à certains espaces.

Enjeux	Objectifs
Développer la présence rassurante	• Renforcer la présence régulière de professionnels de différents métiers sur les espaces publics dans le but de rassurer les habitants et habitantes, de dissuader les usages problématiques, de favoriser l'information et l'orientation des personnes vers les ressources locales et les dispositifs d'accès aux droits.
Promouvoir une occupation positive	• Soutenir la légitimité d'usages multiples des espaces publics de leur quartier par les habitants et habitantes en s'attachant particulièrement au pouvoir d'agir et d'investir ces espaces pour les publics les plus vulnérables (enfants, personnes âgées et isolées, femmes, ...)

Déclinaison opérationnelle

Développer la présence rassurante

- Par l'augmentation des effectifs de police municipale et le renforcement de la présence de la police nationale
- Par le déploiement ciblé et réactif des dispositifs de médiation de jour, de nuit et à l'école sur les horaires et espaces de vie des enfants et de convivialité (sorties et cheminements scolaires, abords des métros, places, parcs et jardins...)
- Par le déploiement de l'aller vers des éducateurs de prévention spécialisée ou d'autres intervenants dédiés, de manière coordonnée
- Par une augmentation de la capacité d'intervention hors les murs des associations sportives et socioculturelles
- En structurant un réseau des acteurs de la médiation et de l'aller vers
- Par la coordination avec les organismes de tutelle et de curatelle au vu de la vulnérabilité particulière aux réseaux criminels des personnes sous tutelle ou curatelle

Promouvoir une occupation positive

- Soutenir les initiatives des collectifs d'habitants et habitantes visant à investir de manière conviviale et festive les espaces publics et/ou partagés (Café-hall, animations culturelles ou sportives hors les murs, animations de voisinage...)
- Identifier les lieux d'insécurité pour les habitantes grâce à des marches exploratoires avec les femmes des quartiers (zones moins éclairées, passage sans visibilité...) et permettre la réappropriation de l'espace public de manière collective
- Soutenir les événements festifs proposés par les associations sur l'espace public

Cadre politique et juridique

National

Stratégie nationale de prévention de la délinquance, Dispositif quartiers d'été

Local

Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 2021-2026, Schéma départemental de lutte contre les violences faites aux femmes, Contrat de sécurité intégré, Stratégie départementale de prévention de la délinquance



Prendre en compte la sécurité dans les aménagements des espaces publics

Proposition du conseil citoyen

Installer davantage de caméras

Constats et enjeux

Les interventions humaines, éducatives, de médiation et de répression demeurent les piliers d'un continuum de prévention, de sécurité et de tranquillité publique.

D'autres leviers cependant existent, qu'il convient d'activer dans un cadre préventif ou dans une logique de réponse dite « curative », de prévention situationnelle (rehausse de grilles, fermeture d'accès, installation d'obstacles à la pratique des rodéos sauvages...).

En effet, certains espaces urbains trop ouverts deviennent difficilement contrôlables par les pouvoirs publics et sont utilisés par les trafiquants de drogues. Parfois, les limites entre les espaces publics et privés (bailleurs/habitations) ne sont pas toujours lisibles. Certaines conceptions d'espaces publics (liaisons piétonnes libres) peuvent parfois ne pas (plus) être adaptées aux caractéristiques que ces quartiers rencontrent (implantations des trafics de stupéfiants ; stagnation des acheteurs et consommateurs).

Dans le cadre préventif, les programmes de rénovation urbaine portés par la collectivité, en lien avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, doivent contribuer à créer des conditions plus favorables à la tranquillité publique. Une stratégie coordonnée et articulée dans le temps sera mise en place en trois phases :

- à la conception des projets, en lien avec les référents sûreté de la Direction Interdépartementale de la Police Nationale (DIPN), pouvant apporter des préconisations,

- lors de la réalisation, nécessitant des échanges réguliers entre les forces de l'ordre, les services de Rennes Métropole, les entreprises, les bailleurs..., afin d'assurer la bonne marche des chantiers,
- et à l'issue de ceux-ci afin de pérenniser les actions entreprises pour le cadre de vie et la tranquillité de la population, favoriser une instance de veille, d'écoute et d'échange suite à la fin des travaux.

En complément de l'expertise des professionnels de la sécurité, les habitants et habitantes et les usagers des quartiers sont sollicités pour faire connaître leur vécu et susciter l'expression de l'expertise d'usage, car ils ont connaissance des usages et des mésusages actuels, afin que le projet d'aménagement s'enrichisse de mesures de prévention adaptées.

De manière générale, il importe dans la définition des usages de favoriser a priori une vocation partagée des espaces par des publics différents et d'éviter toute affectation par destination exclusive au bénéfice d'un public à l'exclusion des autres. La rencontre, l'ouverture, la possibilité a priori et sans restriction d'un passage, la légitimité d'une présence, doivent présider à la définition des usages des espaces publics.

Enjeux	Objectifs
Favoriser la coopération entre les professionnels de l'aménagement et de la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'interconnaissance entre les professionnels de l'aménagement et de la sécurité • Renforcer l'accompagnement des projets urbains en recueillant l'avis des référents sûreté de la Police Nationale
Susciter l'expression de l'expertise d'usage des habitants et habitantes pour mieux prévenir les conflits d'usage et favoriser le partage des espaces	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir des rencontres entre les professionnels de l'aménagement, des habitants et habitantes, des usagers des quartiers

Déclinaison opérationnelle

Favoriser la coopération entre les professionnels de l'aménagement et de la sécurité

- Solliciter l'avis des référents sûreté de la Direction Interdépartementale de la Police Nationale (DIPN) afin de prendre connaissance de leur analyse des projets de rénovation urbaine
- Solliciter l'avis des référents sûreté de la DIPN pour envisager des solutions d'aménagement des sites en prévention de problématiques de sécurité ou de tranquillité
- Développer le recours à la vidéoprotection urbaine, essentiellement sur les espaces publics

Susciter l'expression de l'expertise d'usage des habitants et habitantes pour mieux prévenir les conflits d'usage et favoriser le partage des espaces

- Conforter le rôle des maisons du projet
- Favoriser l'organisation de marches exploratoires, d'ateliers de concertation pour alimenter de l'expertise d'usage des habitants et habitantes les préconisations recueillies
- Présenter les projets prévus et/ou validés aux habitants et habitantes et aux usagers et acteurs du quartier concerné
- Restructurer certains espaces publics (notamment ceux situés en cœur d'îlots) pour mieux prévenir les conflits d'usage et favoriser le partage des espaces

Cadre politique et juridique

National

Stratégies nationales de prévention de la délinquance, Circulaire du 4 janvier 2022 relative à la sécurité dans les quartiers du nouveau programme de renouvellement urbain, Plan interministériel « toutes et tous égaux » 2023-2027

Local

Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, Schéma départemental de lutte contre les violences faites aux femmes, Contrat de sécurité intégrée (CSI) entre l'État et les Villes de Rennes et de Saint-Jacques-de-la-Lande, Plan départemental de prévention de la délinquance pour l'Ille-et-Vilaine, Projet régional de santé





Protéger les victimes des violences

Proposition du conseil citoyen

Action de prévention dès l'école primaire

Constats et enjeux

Le rapport de l'Observatoire rennais de la Délinquance et des Violences Sexistes et Sexuelles 2022 montre qu'il existe peu de spécificité des violences subies dans les quartiers politiques de la ville par rapport à celle des autres quartiers, qu'elles s'exercent dans un cadre privé ou public. Cependant, les analyses du service statistique du Ministère de l'Intérieur montrent depuis plusieurs années une plus grande proportion chez les habitants des quartiers populaires à être victimes de violences que celles et ceux des autres territoires.

En parallèle, à Rennes, comme sur l'ensemble du territoire national, une hausse des faits de violences sexistes et sexuelles est à noter (+35 % entre 2015 et 2020). Cette augmentation doit mobiliser et donner lieu à des politiques publiques ambitieuses, tant en matière d'accueil et d'accompagnement des victimes, que de sensibilisation du grand public et de l'ensemble des professionnels susceptibles, à un moment ou à un autre du

parcours des victimes, de jouer un rôle dans l'orientation et l'accompagnement des personnes. Ainsi, une attention particulière peut être portée aux violences sexistes et sexuelles, provoquant d'ailleurs des conséquences particulières en termes de santé physique et mentale, d'isolement social et de situation économique dégradée.

Par ailleurs, la particulière vulnérabilité de certaines victimes nécessite de travailler sur des repérages spécifiques et des orientations vers les dispositifs d'accompagnement de droit commun. C'est le cas des violences exercées en direction des mineurs, notamment dans un cadre intrafamilial.

Les quartiers rennais bénéficient quasiment tous de commissariats de secteurs, au plus près de la population. La Police Nationale développe de multiples applications (« Masécurité.fr », notamment), qui visent à faciliter le recueil des plaintes et le dialogue avec la population.

Enjeux	Objectifs
Renforcer la lisibilité des dispositifs et des ressources concernant les Violences sexistes et sexuelles (VSS)	<ul style="list-style-type: none">Assurer une compréhension généralisée, encourager la prévention et faciliter la recherche de soutien pour les victimes
Associer les premiers concernés aux modalités de déploiement des politiques publiques en matière de VSS	<ul style="list-style-type: none">Prendre en compte les besoins spécifiques (approche inclusive, adaptée et respectueuse des réalités vécues par les victimes)
Soutenir les professionnels dans l'accueil et l'accompagnement des victimes de VSS	<ul style="list-style-type: none">Améliorer la qualité du soutien et de l'accompagnement et renforcer la confiance des victimes

Déclinaison opérationnelle

Renforcer la lisibilité des dispositifs et des ressources concernant les violences sexistes et sexuelles

- Déployer une communication et une sensibilisation du grand public
- S'assurer du maillage des ressources sur l'ensemble du territoire, et notamment sur les quartiers politiques de la ville, et les faire connaître (ressources de l'aide aux victimes, Maison des femmes, permanences juridiques et psychologiques...)
- Favoriser le déploiement de passerelles vers les structures d'accompagnement existantes et le tissu partenarial des quartiers populaires pour travailler au mieux les orientations
- Encourager les démarches d'aller vers via la présence de dispositifs mobiles au cœur des quartiers, dans des tiers-lieux, lors d'événements
- Continuer la coordination des actions entre les différents acteurs dans ce domaine

Associer les personnes concernées aux modalités de déploiement des politiques publiques en matière de violences sexistes et sexuelles

- Au sein des instances participatives, déployer des temps de travail partagé sur la question des violences intrafamiliales, de l'aide aux victimes
- Sensibiliser et former les habitants et habitantes au repérage et à l'orientation
- Proposer des temps de sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles à destination des publics jeunes et mineurs

Soutenir les professionnels dans l'accueil et l'accompagnement des victimes de VSS

- Renforcer la culture commune et les ressources en termes d'observation du phénomène, de repérage, d'accueil et d'accompagnement
- Proposer des temps de formation à destination des professionnels des territoires prioritaires
- Renforcer la lutte contre les violences intrafamiliales, sexuelles et sexistes aux travers de la programmation d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes
- Continuer le soutien des intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (ISCG)

Cadre politique et juridique

National

Stratégies nationales de prévention de la délinquance, Plan interministériel « toutes et tous égaux » 2023-2027

Local

Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, Schéma départemental de lutte contre les violences faites aux femmes, Contrat de sécurité intégrée (CSI) entre l'État et les Villes de Rennes et de Saint-Jacques-de-la-Lande, Plan départemental de prévention de la délinquance pour l'Ille-et-Vilaine, Projet régional de santé





Des quartiers
sûrs et accueillants

Prévenir la délinquance et les impacts du trafic sur les habitants et habitantes et sur le vivre ensemble

Propositions du conseil citoyen

Actions répressives en direction des clients • Sanctionner les trafics
Harceler les vendeurs et organisateurs de trafic
Réduire les approvisionnements par des actions internationales

Constats et enjeux

L'Observatoire de la Délinquance et des Violences Sexistes et Sexuelles 2022 montre une hausse des faits de délinquance constatée sur l'ensemble des quartiers rennais ces dernières années, qui touche les quartiers politiques de la ville de manière particulière car s'y ajoutent aux problématiques de délinquance, les facteurs de précarité et de vulnérabilité sociale et économique de ses habitants et habitantes. À cet égard, une approche transversale des enjeux de prévention et de sécurité prenant appui sur des politiques éducatives et des leviers propices à l'insertion sociale et professionnelle des habitants et habitantes des quartiers populaires demeure plus que jamais pertinente.

De manière très concrète, le phénomène de délinquance le plus impactant pour les quartiers politiques de la ville est celui des trafics de stupéfiants qui "pourrait littéralement la vie quotidienne des habitants des QPV et restreint fortement leurs libertés de circuler sereinement" (contribution du conseil citoyen de Rennes Métropole à l'élaboration du Contrat de ville).

L'enquête Livre Blanc de la Tranquillité et de la Sécurité à Rennes réalisée en 2021 montre en effet que les habitants et habitantes des quartiers prioritaires sont moins enclins à juger la ville très agréable à vivre (35 % contre 45 % en moyenne dans les autres quartiers). L'agrément résidentiel est au plus haut chez les habitants et habitantes du centre-ville (54 % jugent Rennes très agréable à habiter, même si c'est moins vrai pour les femmes et les jeunes), et c'est chez les personnes âgées résidant en quartiers populaires qu'il est le plus bas.

Ce sentiment d'insécurité touche aussi les professionnels intervenant au domicile des habitants et habitantes des quartiers, contraignant parfois leurs employeurs, pour des raisons de sécurité, à suspendre leur action à domicile. Ceci touche aussi les professionnels intervenant sur l'espace public.

Plus récemment, le focus qualitatif réalisé par l'association pour la promotion de l'action et de l'animation sociale (APRAS) pour l'Observatoire de la délinquance et des violences sexistes et sexuelles 2022 sur "l'impact des trafics de stupéfiants sur la vie des enfants et des familles vivant dans les quartiers où il s'exerce" démontre combien les facteurs économiques et sociaux de vulnérabilités renforcent, pour les jeunes notamment, l'impact potentiel des activités de deal (renoncement aux activités de loisirs, isolement, attractivité des activités subalternes pour gagner rapidement un peu "d'argent facile", mimétisme –on joue dans la cour aux policiers et aux dealers...).

Concernant les représentations et attentes vis à vis de la police, l'Observatoire national de la politique de la ville conforte une plus forte acuité pour les habitants et habitantes de ces quartiers. Ainsi, 55 % estiment que leur quartier est concerné par la délinquance contre 23 % dans les autres quartiers ; s'agissant des stratégies de contournement, 27 % des habitants et habitantes des quartiers populaires renoncent à sortir seuls de chez eux en raison, notamment, de la présence de groupes de personnes aux abords du domicile, contre 11 % ailleurs. C'est la question du trafic de drogue qui revient le plus dans les inquiétudes des habitants quant à la sécurité.

Pour ce qui est de la présence policière, elle est jugée insuffisante par un tiers des habitants et habitantes de ces quartiers et l'action de la police et de la gendarmerie nationale y est perçue comme légèrement moins satisfaisante par une majorité d'habitants et habitantes : 51 % la jugent satisfaisante ou très satisfaisante contre 59 % des habitants et habitantes hors quartiers politiques de la ville et 10 % ne la jugent pas du tout satisfaisante (contre 5 % ailleurs).

Enjeux	Objectifs
Lutter contre les impacts des trafics de drogue	• Protéger la santé publique / Promouvoir la sécurité et protéger les populations vulnérables
Renforcer la prise en compte de la souffrance psychique des habitants et habitantes	• Réduire la victimisation et améliorer le bien-être / Apporter du soutien
Améliorer la qualité de la relation entre les différents services de police et les habitants et habitantes	• Augmenter la confiance et l'efficacité dans la prévention, réduire les tensions sociales
Veiller à ce que les politiques publiques de droit commun ne comportent pas de biais de stigmatisation	• Promouvoir la justice sociale et le respect des droits fondamentaux • Former les professionnels des services publics

Déclinaison opérationnelle

Lutter contre les impacts des trafics de drogue

- Déployer un plan de prévention des addictions et des entrées dans les trafics en 2024
- Sensibiliser les acheteurs aux impacts sociaux de leur consommation
- Renforcer les actions de prévention primaire et secondaire auprès des jeunes (travailler des parcours de désistance, explorer des alternatives à la sanction...)
- Proposer aux parents inquiets des espaces d'expression et d'échange ainsi que des temps d'information permettant de soutenir une posture de protection et de prévention auprès de leurs enfants
- Outiller les professionnels de proximité face aux trafics et dans une relation de prévention avec les jeunes qu'ils accompagnent
- Poursuivre le déploiement de la vidéoprotection
- Solliciter les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse pour des interventions auprès des scolaires, des professionnels et des parents
- Assurer un maintien de la qualité d'entretien des espaces publics pour dissuader la présence des trafiquants

Renforcer la prise en compte de la souffrance psychique des habitants et habitantes

- Déployer des réponses réactives et adaptées lors de la survenue d'événements violents à fort potentiel traumatique sur un quartier (cellules d'écoute, ressources internes des différentes institutions partenaires, réunions d'information des habitants et habitantes...)

Améliorer la qualité de la relation entre les différents services de police et les habitants et habitantes

- Favoriser le rapprochement jeunes-police dans une logique de plus grande reconnaissance réciproque en s'appuyant notamment sur le centre d'éducation citoyenne et de loisirs de la police nationale
- Organiser des temps de rencontre et de dialogue ainsi que des actions propices au rapprochement
- Développer les rendez-vous police-habitants et habitantes
- Expérimenter de nouveaux formats favorables à plus de proximité et de régularité dans les relations police-habitants et habitantes
- Favoriser les jeunes des quartiers pour effectuer des stages au sein du commissariat de police

Veiller à ce que les politiques publiques de droit commun ne comportent pas de biais de stigmatisation

- Accorder une attention particulière au vocabulaire et aux notions employées, et s'assurer d'un langage commun entre services, pour permettre une cohérence dans les échanges avec les habitants et habitantes et lutter collectivement contre les discours stigmatisants et globalisants sur les quartiers populaires et leurs habitants et habitantes
- Accorder une attention particulière au vocabulaire et aux notions employées lors des échanges entre habitants et habitantes et / ou professionnels
- Former les professionnels aux notions fondamentales : termes juridiques relevant des droits et devoirs de chacun et vocabulaire commun

Cadre politique et juridique

National

Stratégie nationale de prévention de la délinquance

Local

Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, Schéma départemental de lutte contre les violences faites aux femmes, Contrat de sécurité intégrée (CSI) entre l'État et les Villes de Rennes et Saint-Jacques-de-la-Lande, Plan départemental de prévention de la délinquance pour l'Ille-et-Vilaine



3

Les projets de quartier

Le Blosne p. 56



Bréquigny
Champs Manceaux
Les Clôteaux p. 62



Cleunay p. 68



Maurepas p. 74



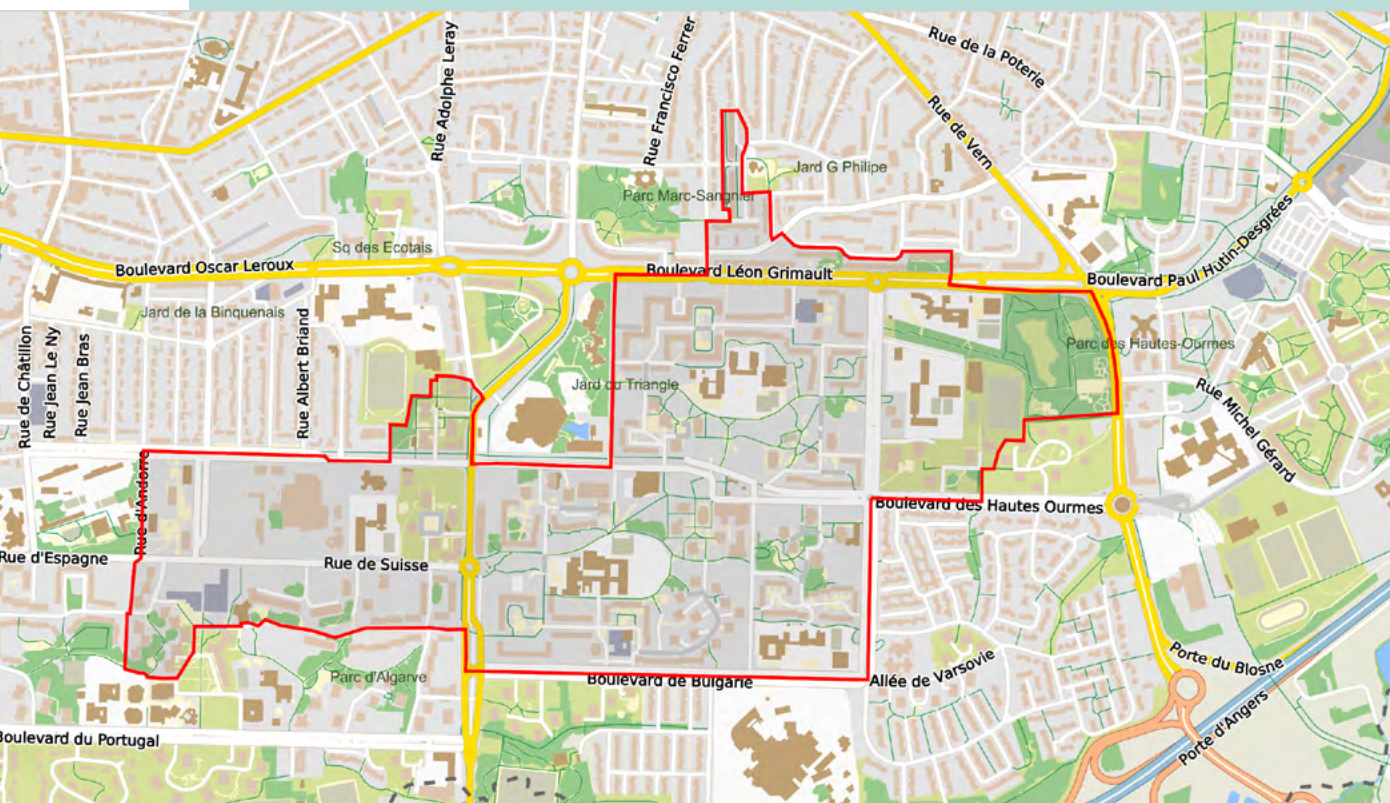
Villejean p. 80

LE BLOSNE

PORTRAIT DE QUARTIER

Le quartier du Blosne a été construit telle une cité jardins avec ses îlots. Il a attiré de nombreux habitants et habitantes et les plus vulnérables y sont restés. Traversée par le métro au début des années 2000, cette "zup sud" a mobilisé un nouvel intérêt et laissé place à de nouveaux imaginaires visant à rendre le quartier plus vivant et attractif ! Un vaste projet urbain s'est dessiné avec ses usagers : il offrira aux 12 000 habitants et habitantes du quartier prioritaire des espaces

réaménagés, de nouveaux équipements, commerces et logements. Le Blosne a commencé sa transformation urbaine et mobilise toutes ses énergies associatives et habitantes pour donner à tous ses résidents l'envie d'y rester. Les défis sont multiples : gagner en solidarités et éviter l'isolement, le rejet, la précarisation ; vivre sereinement son quotidien en tant qu'enfant et parent ; être jeune et avoir le droit d'avoir de l'ambition ; lutter contre le déploiement du trafic ; faire vivre tous les espaces publics...







Population

11 550
habitants
et habitantes

27 %
de la population
globale **a moins**
de 15 ans

31 %
des familles
sont des **familles**
monoparentales



Revenus

2 101 foyers
sont à bas revenus
(revenus disponibles
équivalent à moins
de 1 135 euros par unité
de consommation)

80 %
des familles
monoparentales
sont **en situation**
de bas revenus



Éducation

64 %
des 15-24 ans
sont scolarisés

15 %
des 18-24 ans
sont en **situation**
de "décrochage"

24 %
des élèves de 3^e
sont **en retard**

65 %
de la population a un
niveau inférieur
au bac

44 % des habitants
et habitantes
jugent **prioritaires**
d'être plus mobilisés
sur l'éducation
des jeunes
et des enfants



Logement

Il y a **3 583**
logements locatifs
sociaux

Soit

69 %
des résidences
principales
du quartier



Cadre de vie

80 % des habitants
et habitantes
disent **trouver sur**
le quartier tous
les services dont
ils ont besoin

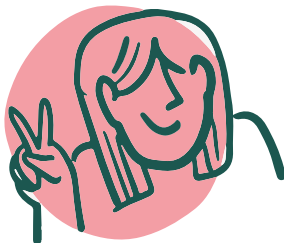


Isolement

24 %
des habitants
et habitantes
ne connaissent
personne
sur le quartier

Satisfaire les besoins des parents et lutter contre le non-recours

- Faciliter l'accès à l'information et aux ressources en innovant collectivement dans les actions d'aller vers les parents
- Mettre en place une stratégie commune d'accueil et d'orientation des familles (cartographie de "parcours types" et solutions)
- Réguler les conflits parents-ados par la mise en place d'espaces de médiation familiale, la création d'une ligne téléphonique dédiée...
- Sensibiliser les parents : problèmes de santé et santé mentale des enfants, risques d'addiction aux écrans...
- Lutter contre la sédentarité et l'obésité des enfants en levant les différents freins à la pratique sportive
- Accompagner les parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants (soutien numérique) et la compréhension des orientations de parcours (avec attention aux familles allophones)
- Expérimenter de nouveaux formats de départs en vacances
- Offrir des temps de répit parental
- Permettre aux parents de mieux s'organiser et d'anticiper les inscriptions : mise en place de temps entre pairs pour partager les bonnes pratiques et des rencontres avec experts de la parentalité...



Être jeune et ambitieux

- Structurer une équipe pluridisciplinaire pour accompagner au mieux les besoins individuels et collectifs des jeunes de 16 à 25 ans
- Répondre à leurs besoins (vie affective et sexuelle, problèmes de harcèlement, d'insertion professionnelle, d'accès aux droits...) en mobilisant des ressources adaptées et en variant les formats de rencontre :
 - Créer une outilhèque, mettre en place des permanences thématiques avec intervenants
 - Multiplier les événements et soirées
- Poursuivre et renforcer les dynamiques d'aller vers
- Accompagner leur pouvoir d'agir, leur prise d'autonomie ; renforcer leur place dans l'organisation d'animations et leur engagement citoyen
- Changer leur image et valoriser leurs savoir-faire : créer un répertoire de talents à mobiliser lors des événements
- Favoriser l'accès à la culture, à la mobilité à travers la mise en place de parcours culturels dans et en dehors du quartier

Groupes de travail

Valoriser et soutenir la parentalité • Parcours de santé de l'enfance à l'adolescence

Paroles d'habitants et d'habitantes

« Il faut intervenir dans les écoles et autres établissements pour faire connaître les ressources du quartier ! »

« Il faudrait pouvoir s'entraider entre parents, se confier ses enfants. »

Groupes de travail

Mission 16-25 ans • Loisirs 12-25 ans • Love • Ouverture culturelle et pratiques artistiques

Parole d'habitants et d'habitantes

« Permettons aux jeunes d'avoir de l'argent de poche dès 15 ans ! »

Faire de la continuité des parcours des jeunes une réalité

- Accompagner les jeunes dans le maintien en scolarité, en formation et anticiper les risques de ruptures après collège et lycée
- Développer des espaces de travail pour réviser
- Permettre aux jeunes, notamment en rupture, d'identifier le nouveau Pôle 16-25 ans comme espace ressources pour :
 - Découvrir les types d'engagement volontaire
 - Se faire accompagner dans sa recherche de stages
 - Découvrir des métiers variés, valoriser des parcours et professions du quartier
- Profiter du renouvellement urbain et de ses chantiers pour déployer des temps de rencontres, de visites
- Poursuivre les expérimentations autour de dispositifs d'insertion de proximité (Territoire Zéro Chômeurs, Blos'n'up)
- Permettre aux parents seuls de (re)trouver une formation, un emploi en expérimentant des systèmes de garde d'enfants adaptés
- Accompagner les projets d'entrepreneuriat des habitants et habitantes du quartier et faire connaître le Centre d'Affaire du Quartier

Encourager le réflexe espace public !

- Intensifier, diversifier les présences positives sur l'espace public en lien avec le renouvellement urbain :
 - Accompagner les transformations urbaines en structurant des actions
 - Organiser et sécuriser les déplacements et cheminements utiles pour les habitants et habitantes
 - Intégrer les nouveaux espaces ouverts dans les dynamiques d'animations (Halle multifonction, Rambla, jardins Slovène...)
 - Soutenir les initiatives habitantes et associatives qui développent des actions de convivialité (fêtes de voisins, foodtruck solidaire...)
 - Développer des présences conviviales en bas des tours au sein du nouveau territoire prioritaire
 - Multiplier les temps d'informations, d'échanges, d'écoute et d'accès aux droits notamment pendant les animations de quartier (carte Sortir !,...)
- Conforter les actions d'aller vers (médiation, prévention)
- Renforcer la présence de professionnels autour des écoles, des espaces de jeux afin de lutter contre l'entrée dans le trafic des plus jeunes



Groupes de travail

Solidarité emploi • Lutte contre les inégalités éducatives et le décrochage scolaire • Garantir le vivre ensemble • Accompagner les usages du numérique et éducation aux médias

Parole d'habitants et d'habitantes

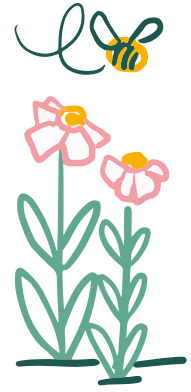
« Il faudrait développer le tutorat, mentorat en associant un jeune issu des QPV en emploi ou ayant créé son entreprise. »

Groupes de travail

Commission cadre de vie • Équipes-projets éphémères • Loisirs 12-25 ans • Mission 16-25 ans • Coordination Espace Public Jeunesse • Valoriser et soutenir la parentalité • Gestion urbaine de proximité • Réseau médiation • Aller vers

Parole d'habitants et d'habitantes

« Il faut multiplier les animations festives et l'organisation d'activités au sein des mêmes tranches d'âge et intergénérationnelles. »



Pour un territoire plus vert et plus solidaire

- Promouvoir les ateliers de réparation et les ressources disponibles sur le quartier (prêt de vélos...)
- Poursuivre la mobilisation de jeunes dans l'accompagnement aux déménagements et aux actions de tri
- Proposer des actions collectives de ramassage de déchets festifs et intergénérationnels
- Multiplier les zones de gratuité, les récoltes de dons
- Adapter la communication autour de la gestion du tri des déchets :
 - Expérimenter des sensibilisations au tri en présence d'interprètes
 - Faire du porte à porte
- Renforcer la communication sur les espaces verts du quartier : Parc en Réseau, Écomusée, zones à planter
- Créer de nouveaux jardins partagés, de nouveaux îlots de fraîcheur
- Développer des projets pédagogiques autour de l'environnement pour les plus jeunes
- Favoriser les mobilités douces (ateliers d'apprentissage du vélo, du roller)
- Sensibiliser aux enjeux d'une alimentation saine et durable et en faciliter l'accès

Groupes de travail

Équipes-projets éphémères • Comité technique du projet urbain • Commission cadre de vie • Gestion urbaine de proximité

Parole d'habitants et d'habitantes

« Il faudrait mieux communiquer sur la déchetterie mobile et expérimenter des temps de médiation au niveau des poubelles avec la présence d'interprètes pour expliquer le fonctionnement. »



BRÉQUIGNY • CHAMPS LES CLÔTEAUX

PORTRAIT DE QUARTIER

Entre tours et verdure, Bréquigny - Champs Manceaux - Les Clôteaux présente une mixité urbaine : du logement individuel privé aux grands ensembles sociaux nés dans les années 60. Une réhabilitation du parc locatif est en cours. Le quartier bénéficie de grands espaces qui le coupent en trois îlots : des établissements scolaires dont le plus grand lycée de Bretagne, un complexe sportif avec une piscine olympique, des parcs et nombreuses zones de verdure et des commerces de proximité. Ainsi, le quartier offre de multi-

ples usages qui rayonnent au-delà des seuls habitants et habitantes du quartier. Riche de solidarités et de coopérations entre associations et habitant.es, ces derniers font, malgré tout, face à des vulnérabilités socio-économiques marquées. Certains espaces de vie sont investis par le trafic de stupéfiants. Ce projet de quartier est construit autour de l'espace public comme espace citoyen favorisant le "vivre ensemble" pour permettre aux habitant.es d'être acteurs, à l'instar des enfants qui ont voté récemment au budget participatif pour l'installation d'une tyrolienne.



- MANCEAUX





Population

5 271 habitants
et habitantes

40,5 % de la
population
globale **a moins
de 25 ans**

46,4 % des enfants
de **moins de 18 ans**
sont en **situation
de vulnérabilité**

12,1 % des familles
sont des **familles
monoparentales**



Revenus

43,1 % de **taux
de pauvreté**

999 foyers
sont à bas revenus
(revenus disponibles
équivalent à moins
de 1 135 euros par unité
de consommation)

44 % des familles
sont **allocataires
de la caisse d'allocation
familiale**



Éducation

58 %
des 15-24 ans
sont scolarisés

15 %
des 18-24 ans
sont en **situation
de "décrochage"**

63 %
de la population a un
**niveau inférieur
au bac**



Sécurité

Une progression
assez forte du sentiment
d'**insécurité** depuis 2018
liée en grande partie
à la **montée du trafic
de drogue**



Logement

Il y a **1 989**
**logements locatifs
sociaux**

Soit

73 %
**des résidences
principales
du quartier**



Cadre de vie

55 % des habitants
et habitantes
**trouvent leur quartier
assez agréable**

mais
**53 % estiment
que la qualité
de vie se dégrade**



Isolement

47,1 % des ménages
sont composés
d'**une seule personne**



Soutenir l'orientation, l'insertion et l'accès à l'emploi

- Accompagner les parents dans la compréhension des orientations et des parcours scolaires de leurs enfants
- Informer les jeunes dans leur orientation : découverte de métiers, encourager leur mobilité et leur engagement (Service civique, bénévolat)
- Accompagner les collégiens et les lycéens en difficulté pour limiter les ruptures de parcours
- Consolider le lien Éducation Nationale-acteurs de quartier-entreprises pour faciliter la recherche et le suivi de stages professionnalisant
- Promouvoir les actions d'aller vers l'emploi pour les publics les plus éloignés, notamment vers les jeunes décrocheurs (marché aux stages en bas d'immeubles)
- Faciliter l'accès à des modes de garde d'enfants adaptés pour favoriser la reprise d'une formation et/ou d'un emploi (focus emploi des femmes)

Groupes de travail

Commission Éducation
Enfance Jeunesse Sport •
Accompagnement à la
scolarité / climat scolaire •
Solidarité Emploi Grand Sud

Parole d'habitants et d'habitantes

« Au marché des stages, dans le hall de Stockholm, on a rencontré des entreprises ! »

Accompagner une transition écologique et participative pour un meilleur cadre de vie

- Mener une réflexion autour d'une rénovation urbaine coordonnée de l'îlot Champs-Manceaux (autour de la place Sarah Bernhardt) : réhabilitation des logements sociaux, requalification des espaces publics, redynamisation du commerce de proximité
- Rendre les services plus accessibles aux habitants et habitantes éloignés : renforcer la mobilité entre îlots du quartier (Clôteaux-Champs-Manceaux- Copenhague), en privilégiant les mobilités actives
- Végétaliser les espaces les plus minéralisés ; aménager et valoriser les espaces verts en s'appuyant sur des projets participatifs
- Développer la participation des habitants et habitantes autour de l'animation des jardins partagés, le partage des aliments produits, les balades urbaines, la gestion des déchets
- Consolider l'existant et accompagner de nouvelles structures liées à l'économie sociale et solidaire
- Sensibiliser et promouvoir le réemploi : Repair café, vide-dressing, ateliers "partage de savoirs", zones de gratuité...
- Faciliter l'accès et l'éducation au " bien manger" dans l'offre alimentaire proposée par les structures

Groupes de travail

Conseil de Quartier •
Gestion Urbaine de
Proximité (GUP) • Aller vers

Paroles d'habitants et d'habitantes

« Faire un concours entre immeubles, du square le plus propre ! »

« Un film plus un débat sur la santé et l'environnement. »



Pour davantage d'entraide et de solidarités

- Développer la solidarité intergénérationnelle et l'entraide entre pairs
- Proposer des moments de répit parental
- Consolider les espaces parents dans les écoles comme lieux ressources (cafés des parents avec les professionnels)
- Organiser un réseau d'habitant.es relais et référents pour accueillir les arrivants sur le quartier et favoriser l'intégration des personnes isolées
- Créer un réseau alimentation durable et solidaire adapté aux budgets de chacun.es en s'appuyant sur les outils déjà en place : le vrac, les épiceries solidaires, les lieux de dépôts d'aliments, les ateliers et repas conviviaux partagés

Favoriser l'accès aux droits et à l'éducation

- Ouverture d'un espace d'accueil organisé autour d'un programme d'activités sportives, d'ouverture culturelle et de soutien à la scolarité pour répondre aux besoins des enfants et des jeunes du square Dullin
- Consolider et mieux communiquer sur l'offre de soutien à la scolarité
- Développer des lieux d'accueil et de soutien scolaire réfléchis avec les adolescents pour répondre à leurs besoins
- Développer les activités parents-enfants-jeunes (sport-bien-être-culture-partage de savoirs) sur l'ensemble du quartier
- Créer du lien entre les familles et les acteurs de la prévention de la délinquance
- Développer des actions de médiation enfance-jeunesse sur l'espace public
- Encourager le rapprochement police-population, et particulièrement avec les jeunes
- Renforcer l'offre linguistique pour favoriser l'autonomie de l'ensemble des habitants et habitantes
- Adapter des supports et outils de communication lisibles par toutes et tous, accessibles en plusieurs langues
- Coordonner et développer des temps d'informations sur l'espace public sur l'accès aux droits et aux offres existantes (prestations familiales, carte Sortir !...)
- Faciliter l'utilisation des outils numériques et faire connaître les lieux ressources
- Rendre plus accessibles les parcours de santé pour une meilleure orientation vers les professionnels dédiés (santé mentale, comportements à risques, addictions, vie affective et sexuelle, éducation aux écrans...)

Groupe de travail

Parentalités Enfance
Petite Enfance Solidarités

Paroles d'habitants et d'habitantes

« Des groupes de paroles jeunes et plus vieux sur la santé ! »

« J'arrive, je ne connais personne ! Des liens entre voisins ! »

Groupes de travail

Parentalités Enfance
Petite enfance Solidarités •
Aller vers • Accompagnement à la scolarité-climat scolaire •
Numérique • Réseau Jeunesse • Coordination Espace Public Jeunesse •
Santé • Breq'in Love

Parole d'habitants et d'habitantes

« Lutter contre la fracture numérique et la réduire : centre de formation, ateliers d'entretien et de maintenance du matériel par et pour les habitants du quartier »





Pour une occupation positive et festive de l'espace public

- Mise en place d'une programmation des événements coordonnée entre acteurs
- Faciliter la lisibilité de l'offre de loisirs, d'activités sportives et culturelles
- Favoriser l'accès à la culture, à la mobilité à travers la mise en place de parcours culturels dans et en dehors du quartier
- Inviter les programmations artistiques et culturelles rennaises à investir les rues, places et squares du quartier
- Construire le projet culturel et citoyen Jacques Cartier comme une passerelle entre les deux quartiers
- Organiser régulièrement des animations conviviales (fêtes, banquets populaires, expositions, repas entre voisins...) fédérant les habitant.es et les acteurs du quartier
- Soutenir les initiatives des collectifs d'habitant.es avec la prise en compte de la place de chacune et de chacun
- Assurer une présence rassurante, habitants et habitantes-professionnels, en aller vers sur l'espace public : multiplier les cafés halls, les sorties de la Guitoune
- Développer et poursuivre les actions d'aller vers le jeune public en échangeant sur des thématiques liées à la jeunesse (harcèlement, égalité femmes-hommes, discriminations...)

Groupes de travail

Conseil de Quartier • Réseau jeunesse • Coordination Espace Public Jeunesse • Aller vers • Breq'in Love

Parole d'habitants et d'habitantes

« Des repas, des fêtes entre voisins, des jeux pour les enfants où se rencontrent les parents, des animations, expos sur les places. »

Parole du conseil citoyen

« Des cafés aux pieds des immeubles, avec goûters, jeux, accès à l'information... »

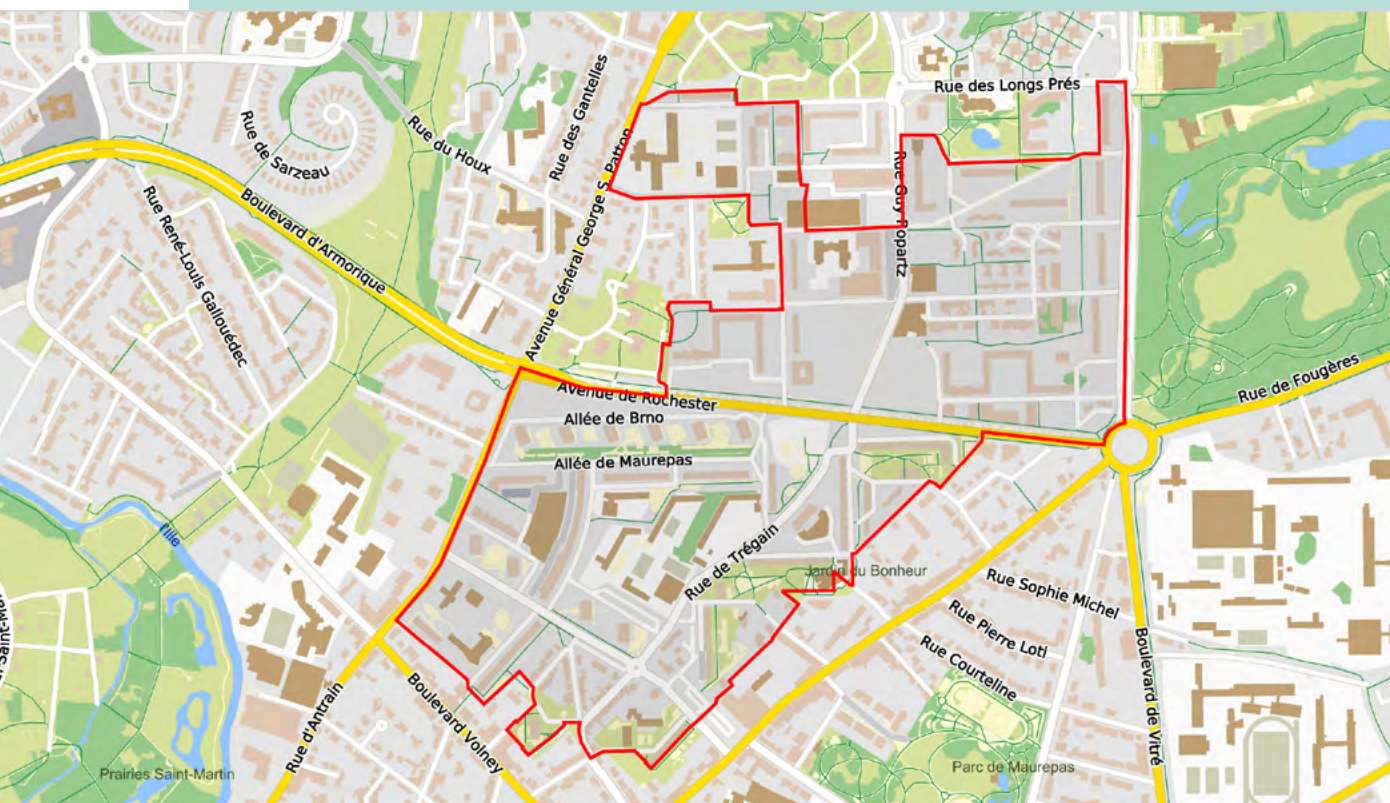


MAUREPAS

PORTRAIT DE QUARTIER

Maurepas est souvent caractérisé par sa diversité communautaire, culturelle et sociale, et sa vie de quartier riche et dynamique : une solidarité entre habitants et habitantes, une présence importante d'acteurs associatifs, institutionnels, culturels et artistiques. Le quartier est transformé par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) : source d'amélioration du quotidien dans les logements, les infrastructures et l'espace public, cette rénovation (très avancée sur Gayeulles, en cours sur Gros Chêne) perturbe sur

une durée longue la vie des habitants et habitantes. Accompagner ces derniers pour vivre au mieux cette phase est un défi du quotidien de tous les acteurs du quartier. Maurepas fait face à d'autres défis importants, tels la précarité économique, l'isolement, le vieillissement, les troubles psychiques, la lutte contre les discriminations et la montée des violences. Ces défis sont et seront relevés par l'ensemble des acteurs de Maurepas, avec une envie toujours renouvelée de travailler en réseau, prenant en compte la diversité de tous et toutes.





DONNÉES DU QUARTIER



Population

6 200 habitants
et habitantes

23,5 % de la
population
globale **a moins
de 15 ans**

1 135 des enfants
de **moins de 18 ans**
sont en **situation
de vulnérabilité**
(en 2018)

57 % des personnes de
plus de 75 ans (IRIS Brno)
sont en **situation
de vulnérabilité**

16,2 % des familles
sont des **familles
monoparentales**



Revenus

45,5 % de **taux
de pauvreté**

61 % des habitants
et habitantes **sont
préoccupés par
l'augmentation des prix
et le pouvoir d'achat**



Éducation

50 %
des 15-24 ans
sont scolarisés

65 %
de la population a un
**niveau inférieur
au bac**

30 %
des 18-24 ans
ne sont **ni en emploi
ni en formation**



Sécurité

71 % des habitants
et habitantes
**considèrent que leurs
enfants ne peuvent
pas jouer dehors**



Logement

Il y a **3 095**
**logements locatifs
sociaux**

Soit

89 %
**des résidences
principales
du quartier**



Cadre de vie

73 % des habitants
et habitantes du
Gast/Gayeulles
**trouvent leur quartier
agréable à vivre**
contre
**40 % pour
Gros Chêne**



Isolement

22 % des habitants
et habitantes **se sentent
souvent seuls**

Sources : IINSEE / APRAS / Enquête de perception des habitants (cf. annexes)



Pour une occupation positive et joyeuse de l'espace public

- "Faire la fête" et faire vivre la place Aubrac et la dalle du Gros Chêne : multiplier les événements de rencontre autour de la fête, de la cuisine, du partage des cultures
- Diffuser les grands événements sportifs avec des repas partagés
- Ouvrir des lieux en pied d'immeuble permettant la rencontre d'échanges et de savoirs
- Créer des occupations transitoires de lieux comme le Timbre de Maurepas
- Aménager les espaces publics avec des aires de jeux modernes, des plantations, zones de fraîcheur, composteurs, jardins collectifs
- Proposer des actions collectives de ramassage des déchets intergénérationnelles, festives et plus fréquentes
- Lier les Gayeulles et le Gros Chêne avec de la signalétique au sol, des pedibus pour les petits et les aînés, des fêtes des voisins liant les 2 quartiers, des visites guidées...

Pour un Maurepas inclusif et solidaire

- Développer des actions d'aller vers avec une communication adaptée, augmenter la fréquence du porte à porte, des cafés bas de tour
- Penser des animations adaptées aux personnes en situation de handicap
- Structurer un accueil des nouveaux habitants et habitantes
- Mettre en place des actions pour lutter contre les discriminations et le racisme
- Encourager la solidarité et la bienveillance entre voisins
- Développer des visites de courtoisie pour les aînés
- Développer des habitats intergénérationnels
- Mettre en place de la médiation (numérique) pour accompagner les populations paupérisées dans leur accès aux droits – notamment grâce au label Territoire Zéro Non Recours
- Accompagner et outiller les habitants et habitantes et acteurs du quartier face aux problématiques de santé mentale importantes
- Créer un pôle alphabétisation bien visible et accessible

Groupes de travail

Aller vers • Coordination
Été à Maurepas • Gestion
Urbaine de Proximité •
Réseau jeunesse • Coordination
des aînés

Parole du conseil citoyen

« Concevoir une sorte de projet "Anru social et humain" qui mettrait l'accent sur les transformations sociales et humaines pour la vie quotidienne des habitants. »

Groupes de travail

Aller vers • Numérique •
Réseau Jeunesse • Coordination
des aînés • Réseau santé •
Français Langues Étrangères
et Accompagnement
socio-linguistique

Parole d'habitants et d'habitantes

« Reprendre possession de la rue par de la joie, des braderies, repas entre voisins, courses sportives, des fêtes... »

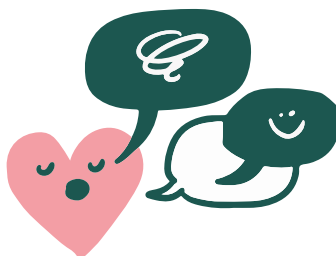


Accompagner les jeunes dans leur début de vie d'adulte

- Proposer des expérimentations et actions pour aider au passage du BAFA
- Accompagner les jeunes dans leur vie affective et sexuelle, outiller les professionnels, avec une attention particulière pour les jeunes filles
- Informer les jeunes des disponibilités d'emploi, qu'elles soient pérennes ou temporaires, organiser des bourses aux stages
- Faciliter l'accès à l'entrepreneuriat
- Organiser le croisement entre les besoins en postes des acteurs et entreprises du quartier et la recherche des jeunes
- Encourager l'engagement des jeunes (service civique, bénévolat, etc.)
- Développer des actions permettant la mobilité des jeunes
- Accompagner les jeunes dans la défense de leurs droits et l'accès à leurs droits
- Développer des actions d'insertion en lien avec le renouvellement urbain et l'économie circulaire

Accompagner les parents face à leurs doutes et craintes

- Développement des cafés des parents au sein des écoles et dans les associations (moments de discussions entre parents et professionnels)
- Organiser des temps de formation à destination des parents, professionnels, bénévoles et élus (sur les violences, l'interculturalité, le harcèlement...)
- Rendre plus visible l'offre de loisirs pour les enfants et les animations d'été notamment (sortie école, lors de moments conviviaux, sur les aires de jeux, information régulière sur la place Aubrac et au Gros Chêne)
- Mettre en place plus de mode de garde pour les 0-6 ans et plus d'activités pour les 4-6 ans
- Développer un réseau contre l'isolement des parents au foyer (père ou mère)
- Proposer des moments de répit parental



Groupes de travail

Commission Éducation •
Enfance • Jeunesse et Sport •
Solidarité Emploi • Réseau
Jeunesse 16-30 ans •
Les Causettes

Parole d'habitants et d'habitantes

« Je voudrais une cabane
pour discuter entre enfants. »

Groupes de travail

Commission Éducation •
Enfance • Jeunesse et Sport •
Petite enfance • 9-13 ans •
Accompagnement à la scolarité

Parole d'habitants et d'habitantes

« Si on multipliait
les moyens de communication
en plusieurs langues par
des spots TV, les réseaux
sociaux, les arrêts de bus
pour que tout le monde
connaisse ses droits. »



Faire face collectivement à la montée des violences

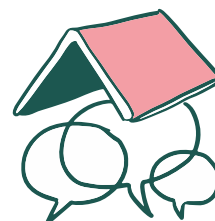
- Apprendre la gestion des émotions dès le plus jeune âge
- Multiplier les temps de parole et d'outillage pour les habitants et habitantes, professionnels et bénévoles : comment penser, agir face à une situation de violence (intrafamiliale, sur l'espace public, à l'école, etc.)
- Assurer une meilleure coordination des acteurs agissant concrètement sur les violences
- Créer des espaces d'écoute (cellule psychologique par exemple) pour les personnes en exprimant le besoin (face aux violences, pour les personnes en situation d'addiction et leurs proches)
- Développer et poursuivre les actions d'aller vers les jeunes publics
- Occuper positivement l'espace public
- Valoriser les parcours de jeunes du quartier épanouis
- Développer des actions de prévention en lien avec la police
- Encourager le rapprochement police-population, et particulièrement avec les jeunes (découverte de leurs différents métiers, organisation de matchs de foot, etc.)

Groupes de travail

Commission Éducation • Enfance • Jeunesse et Sport • 9-13 ans • Réseau Jeunesse 16-30 ans • Groupe de Partenariat Opérationnel • Les Causettes • Réseau santé • Coordination Espace Public Jeunesse

Parole du conseil citoyen

« Qu'aucune discrimination, quelle que soit son origine [...] ne puisse être exercée à l'encontre de la personne porteuse de cette différence. »

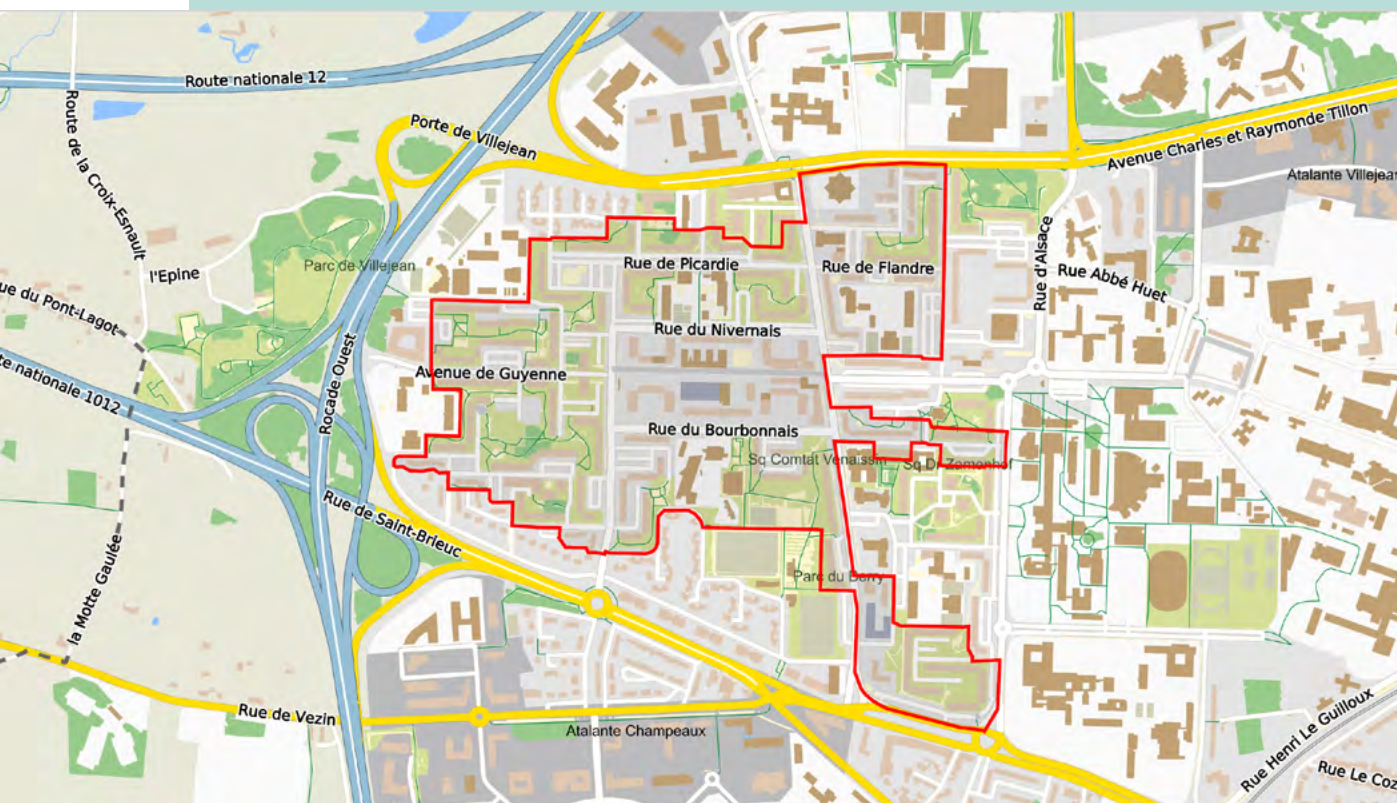


VILLEJEAN

PORTRAIT DE QUARTIER

Ce quartier habité par des familles et des jeunes en nombre important, se caractérise autant par sa densité urbaine que par des îlots de verdure peu visibles des voies publiques. Sa proximité avec l'Université Rennes 2 et des Zones d'Activités ainsi que son accessibilité via le métro en font un quartier populaire animé par les flux d'étudiants et de salariés. La population est fragilisée par son appauvrissement et des difficultés repérées en matière de santé (physique et mentale), d'accès aux droits, de parentalité et d'isolement. Des stratégies d'évitement de certains lieux publics se

construisent en réponse aux nuisances existantes sur ces espaces (consommations sur la dalle Kennedy, trafics). Villejean bénéficie de services publics de proximité, d'associations fortement impliquées collectivement dans l'animation du quartier ainsi que de commerces dynamiques et diversifiés. De nombreux projets viendront compléter l'attractivité du quartier ces prochaines années : réaménagement de la dalle Kennedy, réhabilitation de logements sociaux, construction d'une piscine aqualudique, amélioration des transports en commun et des circulations douces.







Population

8 883 habitants
et habitantes

20 % de la population
globale **a moins de 15 ans**

33 % de la population
a entre 15 et 24 ans

5 % de la population
a 75 ans et plus

41 % des familles
avec enfant(s)
de moins de 3 ans
sont des **familles**
monoparentales



Revenus

Le **revenu médian**
est de **1 118 euros**

1 706 foyers
sont à bas revenus
(revenus disponibles
équivalent à moins
de 1 135 euros par unité
de consommation)

1 228 foyers sont
fortement **dépendants**
des prestations sociales



Éducation

59 %
de la population a un
niveau inférieur
au bac



Isolement

11 % des habitants
et habitantes **se sentent**
souvent seuls



Logement

Il y a **2 434**
logements locatifs
sociaux

Soit

63 %
des résidences
principales
du quartier

24 % des habitants
et habitantes **jugent**
leur logement peu
ou pas agréable à vivre



Cadre de vie

30 % des habitants
et habitantes **jugent**
qu'il n'y a pas assez
d'espaces verts
et de nature sur
le quartier

Appuyer le bien grandir et la parentalité

- Prendre en compte tous les publics (les familles monoparentales, les familles ne maîtrisant pas le français, les enfants en situation de handicap, les jeunes éloignés des radars qui ne fréquentent pas les structures)
- Soutenir et valoriser les parents dans leurs parentalités et les outiller face à leurs questionnements
- Accompagner la parentalité en favorisant l'aller vers les familles (proposer des espaces d'échanges sur le système scolaire, créer des liens avec les structures enfance et petite enfance et adapter nos actions aux familles allophones)
- Rendre visible la communauté éducative et son offre pour faciliter les échanges avec les familles
- Proposer des actions pour favoriser le bien-manger des jeunes
- Construire des actions de prévention pour lutter contre l'entrée dans le trafic des jeunes à destination des jeunes, de leurs familles et des professionnels jeunesse
- Lutter contre les ruptures dans les parcours des enfants et des jeunes (travailler les parcours scolaires et l'orientation)



Groupes de travail

Réseau Jeunesse (9-17 ans) •
Accompagnement à la
scolarité • Petite Enfance •
Enfance • Environnement
Loisirs • Famille en Mouvement

Parole d'habitants et d'habitantes

« Il faut conforter
et valoriser les compétences
des parents et leur offrir
des outils adaptés
pour l'éducation de leurs
enfants. »

Renforcer l'insertion et l'épanouissement des jeunes adultes

- Poursuivre la dynamique partenariale autour des jeunes adultes avec le local 16-25 ans (Le Spot)
- Faciliter l'accès aux stages, la découverte des métiers et le monde professionnel
- Développer les actions permettant la mobilité des jeunes
- Encourager l'engagement citoyen des jeunes (Service civique, bénévolat...)
- Poursuivre la communication des offres d'emplois existantes, l'orientation vers les dispositifs spécifiques et la mise en place d'actions de recrutement innovantes

Groupes de travail

Local Jeunes Adultes •
Solidarité et Emploi

Parole d'habitants et d'habitantes

« Ça donne envie
de faire des projets avec
mon groupe de potes.
Des trucs pour le quartier.
J'aimerais bien faire une soirée
déguisement avec
un one man show. »



Lutter contre l'isolement et redonner à chacun sa place dans le collectif

- Identifier et capter via des démarches d'aller vers les publics isolés
- Répondre aux besoins des publics isolés via la poursuite des actions de solidarité existantes et la construction de démarches innovantes co-construites avec les acteurs du quartier
- Proposer des temps forts qui rassemblent les villejeannais autour de thématiques repérées comme prioritaires (santé, alimentation, emploi)
- Proposer des espaces de rencontre qui favorisent l'interconnaissance et la mise en confiance des habitants et habitantes entre eux et avec le personnel des structures du quartier
- Répondre aux spécificités de chaque public (personnes en situation de handicap physique ou mental, personnes âgées, personnes allophones, femmes isolées, familles monoparentales, personnes en situation d'isolement extrême etc.)

Accès aux droits et aux services

- Renforcer l'accès aux droits : faire vivre et promouvoir la plaquette identifiant les lieux d'accompagnement au numérique et aux démarches administratives en ligne
- Rendre accessible l'offre de loisirs, aux sports et à la culture aux familles (diffuser les plaquettes d'offres de loisirs notamment lors des petits déjeuners de rentrée, renforcer les accompagnements aux inscriptions, promouvoir la carte Sortir !)
- Mettre en place des actions pour favoriser l'accès à une alimentation accessible, saine et durable
- Encourager les actions collectives et individuelles en faveur de la santé



Groupes de travail

Commission Santé •
Vieillesse • Local Jeunes
Adultes • Entraide
et Solidarité • Gestion Urbaine
de Proximité

Parole d'habitants et d'habitantes

« Il faut proposer des balades, se promener dans le quartier ou ailleurs pour faire du lien, se retrouver, découvrir les acteurs du quartier et s'approprier d'autres modes de mobilité. »

Groupes de travail

Entraide et Solidarité •
Inclusion numérique •
Commission Éducation
Enfance Jeunesse et Sport •
Réseau Jeunesse (9-17 ans)

Parole d'habitants et d'habitantes

« Des personnes référentes, des médiateurs pour mieux accompagner l'accès aux soins et l'accès aux droits des parents. »



Groupes de travail

Commission Santé • Entraide et Solidarité • Famille en Mouvement • Conseil de quartier • Groupe de Partenariat Opérationnel • Gestion Urbaine de Proximité

Parole d'habitants et d'habitantes

« Créer des installations simples pour pouvoir jouer. Un Twister géant dessiné sur le sol, des énigmes à résoudre dans le quartier, du mobilier géant pour pouvoir se cacher. »

Permettre l'occupation positive de l'espace public

- Multiplier les rencontres de proximité dans les îlots et immeubles
- Fluidifier les déplacements dans le quartier en travaillant les liaisons douces inter et intra quartiers
- Soutenir la réappropriation de l'espace public par tous les habitants et habitantes
- Lutter contre le harcèlement de rue à travers des actions de prévention et de sensibilisation
- Proposer des animations sur l'espace public représentatives de la richesse culturelle du quartier
- Conforter et diversifier les animations sur la dalle Kennedy via la mise en place d'une programmation annuelle et diffuser ces animations sur l'ensemble des espaces publics de Villejean
- Valoriser l'image du quartier en embellissant ses espaces de vie par des aménagements et animations éphémères
- Encourager la participation des habitants et habitantes et des jeunes dans la collecte et la valorisation des encombrants
- Améliorer la gestion des déchets, des encombrants et des nuisibles sur l'espace public

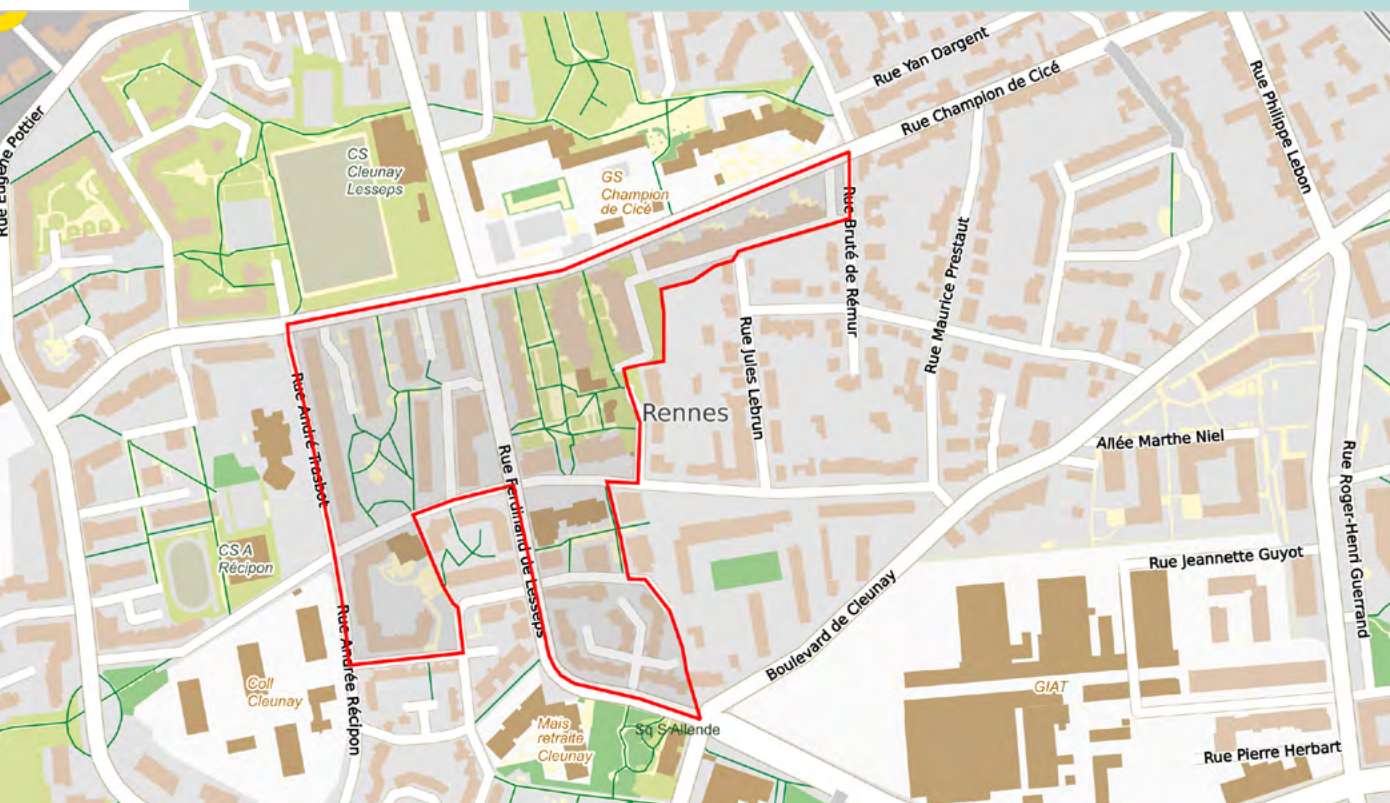


CLEUNAY

PORTRAIT DE QUARTIER

Quartier chargé d'histoire, Cleunay s'est construit autour des différents programmes d'urgence de l'après-guerre. L'habitat social et les espaces publics se sont renouvelés, transformant petit à petit le quartier. Désormais desservi par le métro, il est aujourd'hui plus ouvert et accessible. Le programme de renouvellement urbain qui s'amorce sur une grande partie du cœur de Cleunay représente un véritable enjeu pour les années à venir. Le quartier prioritaire s'inscrit dans un territoire plus large qui connaît la plus forte augmentation d'habitants et habitantes, ce qui implique des tensions dans l'accès

à l'offre notamment enfance et jeunesse. Plus petit quartier prioritaire de Rennes, il a réussi à préserver son côté village synonyme de solidarité et de convivialité, grâce à l'implication des cleunaysiens et au dynamisme associatif. Malgré tout, les difficultés économiques, les fragilités des habitants et habitantes face à la santé et le sentiment d'insécurité se renforcent. Cleunay se situe à proximité d'un espace naturel protégé et de lieux de transitions ayant une coloration sociale et environnementale. Ces espaces de vie sont des richesses à faire valoir auprès des habitants et habitantes désireux d'un Cleunay connecté au vivant et à la nature.







Population

1 317 habitants
et habitantes

26 % de la
population
globale **a moins**
de 15 ans

8 % de la
population **a entre**
15 et 24 ans

3 % de la population
a 75 ans et plus



Revenus

Le **revenu médian**
est de **1 159 euros**

350 foyers
sont à bas revenus
(revenus disponibles
équivalent à moins
de 1 135 euros par unité
de consommation)

52 % des habitants
et habitantes **sont**
préoccupés par
l'augmentation des prix
et le pouvoir d'achat



Éducation

52 %
des 15-24 ans
sont scolarisés

65 %
de la population a un
niveau inférieur
au bac



Isolement

13 % des habitants
et habitantes **se sentent**
souvent seuls



Logement

Il y a **785**
logements locatifs
sociaux

Soit

97 %
des résidences
principales
du quartier

28 % des habitants
et habitantes **jugent**
leur logement peu
ou pas agréable à vivre



Cadre de vie

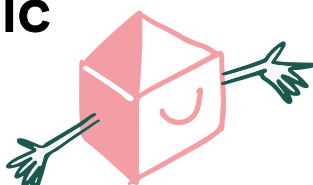
62 % des habitants
et habitantes
perçoivent les relations
de voisinage comme
étant très ou
assez bonnes

44 % sont **préoccupés**
par la dégradation
de l'environnement
et le **réchauffement**
climatique

Penser l'habitat et les espaces de vie avec les habitants et habitantes !

- Améliorer l'habitat et en tester de nouvelles formes : isolations phonique et thermique, projets d'habitat partagé ou inclusif, raccordement au réseau de chaleur et installation d'énergies renouvelables
- Permettre aux habitants et habitantes de contribuer à l'avenir du quartier en expérimentant de nouvelles manières de concerter sur le projet urbain et de nouvelles formes d'aller vers pour informer sur les travaux
- Utiliser le chantier comme espace d'apprentissage : chantiers éducatifs, stages, découverte des métiers du bâtiment
- Expérimenter sur la gestion transitoire des espaces vacants avant construction avec des aménagements/animations éphémères
- Renforcer les services, commerces et lieux de transition : espace café au cœur de Cleunay, espace de vie ouvert après 19 h, local associatif, services et commerces
- Améliorer la gestion des déchets : compréhension des consignes de tri ; encombrants et dépôts sauvages

Un quartier accueillant et un espace public de proximité



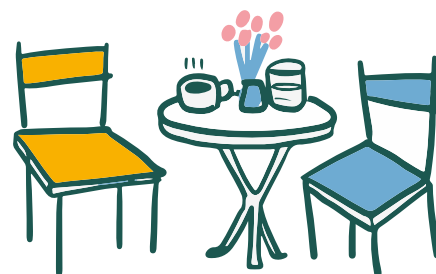
- Accueillir les nouveaux habitants et habitantes notamment lors des remises de clés organisées pour la livraison des logements
- Mettre en valeur la diversité culturelle du quartier au travers d'animations et d'évènements
- Informer sur les pratiques culturelles, sportives et de loisirs à travers des outils de communication adaptés et des actions d'aller vers
- Favoriser l'implication bénévoles des habitants et habitantes dans l'organisation des temps forts quartier
- Développer des balades découverte du quartier Cleunay et des secteurs voisins (Courrouze et Prevalaye)
- Occuper positivement l'espace public : temps conviviaux (repas, banquets...), sportifs, culturels...
- Mettre en place une équipe de médiation de nuit
- Adapter le mobilier urbain et les lieux favorisant la rencontre : bancs à l'ombre, jeux adaptés, rénovation des équipements sportifs en accès libre
- Sécuriser les traversées piétonnes (rue Champion de Cicé, Jules Lallemand) et prévenir les rodéos place du métro
- Étoffer le marché et le rendre plus inclusif (stands de restauration à emporter, diversification de l'offre)

Groupe de travail

Gestion Urbaine de Proximité

Parole d'habitants et d'habitantes

« Il faudrait un lieu de rencontre qui reflète la mixité du quartier, ouvert le soir et le week-end, avec des jeux, un parquet de bal, une terrasse et une garde d'enfants. »



Groupes de travail

Ensemble • Espace public • Groupe partenarial opérationnel • Gestion Urbaine de Proximité • Rendez-vous près de chez vous

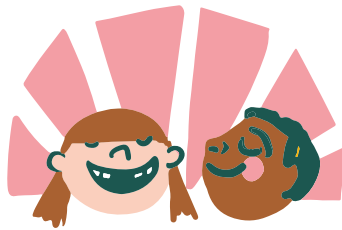
Parole d'habitants et d'habitantes

« Il manque la sécurité dans le quartier pour sortir en fin de journée. Il y a des lieux mais il faut pouvoir y aller. »



Pour un meilleur accès aux droits et à la santé

- Faciliter l'accès aux droits à l'ère du numérique : informer sur les ressources numériques ; renforcer les ateliers collectifs liés aux démarches administratives et aux usages du numérique et poursuivre les accompagnements individuels via la médiation numérique
- Accompagner les habitants et habitantes à améliorer leur santé mentale et physique : actions de dépistage et de prévention, forum sur la santé, parcours santé bien-être, lien entre bien-être et nature, interconnaissance entre acteurs du quartier et professionnels de santé
- Faciliter l'accès à une alimentation durable et solidaire (en lien avec les distributions alimentaires, Tout Rennes Cuisine...) : actions mêlant alimentation, santé et sport, mise en avant des produits locaux et ateliers autour de la transformation des produits



Des enfants et des jeunes épanouis !

- Renforcer l'offre enfance : diagnostic sur l'offre municipale et associative pour adapter l'offre aux besoins du quartier ; conforter la présence de médiateurs et animateurs
- Proposer davantage d'activités sportives (animations estivales, offre diversifiée pour le public féminin)
- Faire vivre le Projet Jeunesse de Territoire pour aider les jeunes à trouver les clés de l'émancipation : construire les temps forts sur l'espace public impliquant les jeunes de A à Z et proposer des activités correspondant au temps des jeunes (fin de journée) ; dynamiser l'analyse de pratique et développer des actions de prévention santé ; réfléchir à un lieu d'accueil pour les jeunes, expérimenter la mise en place de dispositifs d'insertion de proximité
- Renforcer le travail partenarial sur les enjeux éducatifs et ceux liés à la parentalité : actions prévention (ex : rapport aux écrans, santé mentale et physique) et interculturelité ; temps pour les parents (moment festif, répit parental, café parents...)

Groupes de travail

Ensemble • Tout Rennes Cuisine • Rencontres du numérique

Parole d'habitants et d'habitantes

« J'aimerais que soit renforcée l'offre de santé dans le quartier, les généralistes et les spécialistes. »

Groupes de travail

Petite enfance • Enfance • Jeunesse • Accompagnement à la scolarité

Parole d'habitants et d'habitantes

« Avec le développement de la Courrouze, il n'y a plus de places disponibles pour les 6-12 ans et les ados dans les associations du quartier et dans les centres de loisirs de la ville. »



Un quartier connecté au vivant et à la sobriété

- Végétaliser davantage : création de jardins nourriciers et espaces de fraîcheur, parcours végétalisés
- Mieux connaître les pratiques agricoles et alimentaires du quartier, sensibiliser à la production et à la consommation durable
- Accompagner vers le réemploi : créer des ponts communs entre Cleunay et les Halles ; expérimenter des systèmes de mutualisation ou récupération et transformation de denrées ; ateliers de réparation, animations autour du Tri troc
- Faciliter la mobilité active : pistes cyclables, ateliers apprentissage du vélo et réparation, questionner l'absence de bus le dimanche pour se rendre au centre commercial, faciliter les déplacements vers la Préalaye
- Maîtriser la gestion de l'eau et de l'énergie : s'appuyer sur les pratiques favorables à l'environnement déployées par les habitants et habitantes, informer sur les aides énergies



Groupes de travail

Gestion Urbaine de Proximité • Rencontre quartier transition écologique

Paroles d'habitants et d'habitantes

« Je voudrais que le centre du quartier soit une sorte de cité-jardin. »

« Planter des arbres fruitiers, plantes aromatiques, végétaux comestibles, jardins nourriciers ouverts à tous. »

4

Gouvernance

Pilotage et animation du contrat de ville p. 87



Animation territoriale
des projets de quartiers p. 88



Programmation financière p. 89



Participation des habitants et habitantes p. 90



Suivi et évaluation p. 91

Pilotage et animation du contrat de ville


Les instances dédiées au pilotage et à l'animation du contrat de ville sont les suivantes :

Pilotage stratégique



- ▶ Comité de pilotage
- ▶ Cellule locale / Cellule locale thématique

Pilotage opérationnel



- ▶ Cellule locale technique
- ▶ Groupe de travail « participation citoyenne »
- ▶ Groupe de travail « suivi et évaluation »



Pilotage stratégique

	Comité de pilotage	Cellule locale Cellule locale thématique
Rôle	▶ Instance de pilotage stratégique	Instance de pilotage stratégique resserrée et animation et suivi du contrat de ville
Participants	▶ Tous les signataires (élus, élues et services) et des représentants des habitants et habitantes	Cellule locale : élus, élues et services <ul style="list-style-type: none"> • Département • Direction Départementale Emploi, Travail et Solidarité • Préfecture • Rennes Métropole • Ville de Rennes Cellule locale thématique (aménagement, sécurité, emploi, éducation, santé) : élargie aux partenaires concernés par la thématique abordée
Fréquence	▶ 1 fois par an	Tous les 2 mois
Enjeux	▶ Faire du contrat de ville un « ensemble » des politiques publiques sur les quartiers rennais : <ul style="list-style-type: none"> • en articulant avec l'ensemble des dispositifs/programmes dédiés aux quartiers : <ul style="list-style-type: none"> • programme national de rénovation urbaine • cités éducatives • cité de l'emploi (futur pacte pour le plein emploi) • binômes de la prévention • chartes de la Gestion Urbaine de Proximité et abatement de la taxe foncière sur les propriétés bâties • en faisant le lien avec les politiques publiques de droit commun portées par l'ensemble des signataires 	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre la régulation des travaux menés au niveau technique et la prise de décision régulière • Lien à renforcer avec l'ensemble des dispositifs/programmes dédiés aux quartiers populaires : <ul style="list-style-type: none"> • programme national de rénovation urbaine • cités éducatives • cité de l'emploi (futur pacte de plein emploi) • binômes de la prévention • chartes de la Gestion Urbaine de Proximité et abatement de la taxe foncière sur les propriétés bâties
Déclinaisons et ambitions du contrat de ville 2024-2030	▶ Repenser/expérimenter un nouveau format de COPIL dont l'objectif serait de partager les chantiers prioritaires pour l'année à venir <ul style="list-style-type: none"> • Valoriser davantage le rapport annuel en tant que bilan du contrat de ville en repensant son format et sa diffusion <p><i>Dans un second temps, réfléchir à la mutualisation des instances de pilotage</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Expérimenter la mise en place des cellules locales thématiques une ou deux fois par an pour évoquer les autres dispositifs/programmes dédiés aux quartiers rennais en y associant les partenaires concernés



Pilotage opérationnel

	Cellule locale technique	Groupe de travail « participation citoyenne »	Groupe de travail « suivi et évaluation »
Rôle	Instance de suivi et d'animation technique du contrat de ville	Instance de suivi et de coordination de la participation citoyenne dans le contrat de ville	Instance de suivi de l'évaluation du contrat de ville et des actions menées
Participants	Services : <ul style="list-style-type: none"> • Département • Direction Départementale Emploi, Travail et Solidarité • Préfecture • Rennes Métropole • Ville de Rennes Selon l'ordre du jour, elle pourra être élargie à d'autres partenaires	Services : <ul style="list-style-type: none"> • Département • Direction Départementale Emploi, Travail et Solidarité • Préfecture • Rennes Métropole • Ville de Rennes • Partenaires et représentants des habitants et habitantes selon l'ordre du jour 	Services : <ul style="list-style-type: none"> • Département • Direction Départementale Emploi, Travail et Solidarité • Préfecture • Rennes Métropole • Ville de Rennes • AUDIAR • APRAS
Fréquence	1 fois par mois	2 fois par an minimum	2 fois par an minimum
Enjeux	Préparer les cellules locales et mettre en œuvre leurs décisions	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser, suivre et superviser les instances de participation citoyenne liées au contrat de ville • Contribuer à l'évaluation de la pertinence des actions de participation menées • Définir et décliner les objectifs de la participation 	<ul style="list-style-type: none"> • Définir la méthode et les priorités de suivi et d'évaluation du contrat de ville • Identifier les indicateurs clés et en échanger dans des temps dédiés • Estimer l'impact/l'incidence des actions sur le quotidien des habitants et habitantes
Déclinaisons et ambitions du contrat de ville 2024-2030	Maintien de l'instance existante	Maintien de cette instance créée en février 2024 dans le contexte d'élaboration du nouveau contrat	Instance à mettre en place

Animation territoriale des projets de quartiers

Le projet de quartier nécessite une animation et un suivi au plus près des professionnels, acteurs, associations et habitants et habitantes qui participent à sa mise en œuvre au quotidien. Des groupes de travail se réunissent régulièrement sur les différentes thématiques et une instance de suivi globale de ces projets de quartier, active jusqu'en 2019, mérite d'être relancée.

Les enjeux

- 1/ Réactiver une instance de suivi de chaque projet de quartier
- 2/ Animer les groupes de travail quartier thématiques et envisager des groupes de travail transquartiers

Les déclinaisons et ambitions du contrat de ville 2024-2030

- Réactiver l'instance suivi des projets de quartiers : 1 fois par an, en format convivial et participatif, en associant

des professionnels, acteurs, associations et habitants et habitantes pour faire le bilan des actions menées par enjeu et échanger sur les perspectives

- Animer les groupes de travail de quartier thématiques et envisager des groupes de travail transquartiers

Ces groupes de travail associent des professionnels, acteurs, associations et habitants et habitantes pour favoriser la circulation des informations relatives à une thématique, ainsi que les échanges de pratiques entre les participants et la mise en œuvre d'actions collectives et innovantes.

Les groupes de travail peuvent être à temporalité, fréquence et périmètre variables, selon les besoins de la thématique.

Des échanges et mutualisations entre les groupes de travail existants dans les différents quartiers, ainsi que la création de nouveaux groupes thématiques, répondant à des besoins identifiés à l'échelle de plusieurs quartiers, seront recherchés dans le cadre de la mise en œuvre de ce nouveau contrat.

Programmation financière

Pilotage financier	
Comité des financeurs	Commission de pré-instruction
Rôle ▶ Instance de décision financière	Instance d'analyse des projets en vue d'aboutir à une proposition au comité des financeurs
Participants ▶ Tous les financeurs : élus, élues et services <ul style="list-style-type: none"> • Département • Direction Départementale Emploi, Travail et Solidarité • Préfecture • Rennes Métropole • Ville de Rennes 	Tous les financeurs : services <ul style="list-style-type: none"> • Département • Direction Départementale Emploi, Travail et Solidarité • Préfecture • Rennes Métropole • Ville de Rennes <p>Selon les besoins, les services de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Région seront associés pour mobiliser les dispositifs existants selon les modalités d'intervention propres à chaque institution</p>
Fréquence ▶ 2 fois par an (*)	2 fois par an (avant le comité des financeurs)
Enjeux ▶ Maintenir ce temps d'échanges et de décision autour des projets « à enjeux »	<ul style="list-style-type: none"> • Partager les informations • Aboutir à une proposition financière • Proposer les dossiers à passer en comité des financeurs
Déclinaisons et ambitions du contrat de ville 2024-2030 ▶ Instance à maintenir dans son format actuel	Instance à maintenir dans son format actuel

(*) Rennes métropole se réserve la possibilité de mettre en place une 3^e session en fin d'année pour permettre l'instruction de projets incomplets ou reportés ou anticiper ceux de l'année scolaire suivante.

En amont de chaque commission de pré-instruction, chaque institution fait le point avec les services sectoriels. Le pilotage de ce travail est assuré par :

- la mission Égalité de Rennes Métropole avec les services Ville et Métropole
- la mission Politique de la ville de la Direction Départementale Emploi, Travail et Solidarité avec les services de l'État
- l'agence départementale avec les services du Département

Chaque institution visera l'amélioration et la simplification de son process d'instruction interne en intégrant une posture numérique responsable. Le tableau de programmation est l'outil centralisateur de lecture des projets ; l'objectif est de lui apporter en continu les

améliorations nécessaires à l'instruction, comme l'identification des thématiques, les éléments de bilans et la synthèse des avis des instructeurs.

Une coordination sera assurée avec les cités éducatives, la cité de l'emploi et le dispositif « Quartiers d'été » afin d'assurer la cohérence des financements et le lien à la programmation du contrat de ville.

Les financements pluriannuels seront davantage mobilisés afin de sécuriser les actions structurantes au regard du quotidien des habitants et habitantes.

À mi-parcours du contrat de ville, un temps de partage entre acteurs est envisagé pour favoriser l'essaimage de certaines actions structurantes.

Participation des habitants et habitantes

Les constats

- Un conseil citoyen en place depuis 2015 dont les enjeux majeurs sont la mobilisation de nouveaux membres, et une meilleure représentativité de la population des quartiers
- Un essoufflement de la dynamique
- Une sollicitation limitée des outils disponibles pour favoriser la participation et le recueil de la parole des habitants et habitantes

Les principaux enjeux du nouveau contrat de ville

- Permettre le dialogue citoyen et renforcer le pouvoir d'agir des habitants et habitantes grâce à une implication plus représentative, plus variée et plus importante
- Contribuer à la mise en œuvre d'actions répondant aux attentes et aux besoins des habitants et habitantes
- Contribuer à l'évaluation de la pertinence des actions de participation menées
- Cadrer et réguler les attentes de la participation

Les attendus de la participation citoyenne dans le nouveau contrat de ville

- Permettre une circulation de l'information afin de faire connaître les actions du quartier en s'appuyant sur les habitants et habitantes volontaires
- Assurer une remontée des besoins des habitants et habitantes
- Intégrer les habitants et habitantes dans le processus de suivi de la mise en œuvre des actions
- Assurer un rôle d'alerte auprès des pouvoirs publics
- Amener les habitants et habitantes à un échange entre pairs pour qu'ils fassent ensemble (fonds de participation citoyenne de l'APRAS)
- Permettre aux habitants et habitantes d'être force de proposition pour la mise en œuvre d'actions

Les leviers pour optimiser la participation citoyenne des habitants et habitantes

- Proposer une approche globale en veillant à harmoniser les outils du droit commun et ceux du contrat de ville
- Adapter les démarches de participation pour faciliter l'implication des habitants et habitantes
- Soutenir les initiatives innovantes et valoriser les actions portées par des associations ou des acteurs des quartiers
- Assurer un accompagnement des habitants et habitantes dans leur démarche de mobilisation et de participation active
- Proposer une offre de formations commune à destination des élus et élues, des services, des associations et des habitants et habitantes
- Communiquer auprès des habitants et habitantes afin de permettre de mieux appréhender la démarche
- Réguler et suivre les propositions et les mises en œuvre issues du retour des habitants et habitantes
- Garantir un droit de suite aux habitants et habitantes : connaissance des actions issues de la participation
- Mettre en place une charte de bon fonctionnement
- Mettre en place un portage de la démarche globale de participation citoyenne répondant à un cahier des charges précis
- Porter une feuille de route annuelle validée par la cellule locale, qui donne les orientations opérationnelles de la participation citoyenne en fonction de l'actualité de la politique de la ville

Suivi et évaluation

Le suivi de la mise en œuvre du contrat de ville nécessite d'observer l'évolution de certains indicateurs emblématiques des préoccupations des habitants et habitantes des quartiers populaires et de définir des indicateurs clés permettant de suivre la mise en œuvre et d'outiller le pilotage du contrat.

L'existant

- Le tableau de bord social de l'association pour la promotion de l'action et de l'animation sociale (APRAS) : un bilan régulier est nécessaire pour adapter les indicateurs aux besoins des acteurs
- Le baromètre de l'Indice de Perception des Habitants et Habitantes : une enquête de perception des habitants et habitantes sur la qualité de vie de leur quartier est réalisée désormais régulièrement par Rennes Métropole. Les premières ont eu lieu en 2018 et 2022. Deux autres pourraient être programmées pour 2026 (mi-parcours du contrat) et 2030 (fin du contrat)
- Un sujet évaluatif à prévoir sur la durée du contrat, à mi-parcours ou final (pilotage Rennes Métropole)
- Les observatoires de l'agence d'urbanisme de Rennes (AUDIAR)

Les enjeux

- Estimer l'impact/l'incidence des actions menées sur le quotidien des habitants et habitantes
- Resserrer les indicateurs d'évaluation et en faire un objet de discussion et d'échanges entre partenaires du contrat de ville
- Rendre accessibles et actionnables des données au niveau local

Les déclinaisons et ambitions pour le contrat 2024-2030

- ▶ Fixer des indicateurs de suivi par axe transversal. Ces indicateurs seront définis dans un second temps sur la base des enjeux identifiés.

1/ La prévention et la lutte contre la pauvreté

Enjeux liés

- L'accès aux droits sociaux et aux services
- L'accès à l'emploi
- La formation
- L'orientation / la diplomation
- La santé

Cela suppose de mesurer le non-recours, les parcours éducatifs, la qualité de l'emploi et les revenus en découlant, l'état de santé.

2/ La lutte contre toutes les discriminations

Enjeux liés

- L'égalité réelle pour l'accès aux droits et aux services
- L'égalité réelle pour la reconnaissance et la place de chacun et chacune
- L'intégration des nouveaux arrivants

Cela suppose la mesure des discriminations, de la sensibilisation à l'égalité et de la déconstruction des stéréotypes et des préjugés.

3/ La transformation écologique

Enjeux liés

- Un habitat digne
- Une alimentation saine et durable

Cela suppose de mesurer l'état du parc de logement des QPV et des espaces publics attenants.

4/ La tranquillité des habitants et habitantes

Enjeux liés

- Le bien-être physique et mental
- Le sentiment d'agrément à vivre dans son quartier

Cela suppose de mesurer le sentiment d'insécurité et la délinquance.

- ▶ Mettre en place un groupe de travail dédié au suivi de l'évaluation du contrat de ville et des actions menées. Ce groupe de travail se chargera notamment de la définition des indicateurs, de leur analyse et de leur restitution aux différentes instances de pilotage (stratégiques et opérationnelles).

- ▶ Mise à jour du tableau de bord des données sociales de l'APRAS.

- ▶ Enfin, un travail sera engagé avec les partenaires (publics, para-publics et privés) pour construire des « partenariats de données » (clauses DATA) afin de produire et de rendre accessibles les données publiques et les statistiques publiques relatives au contrat de ville et plus largement aux politiques publiques mises en œuvre (à l'exclusion des données non communicables et tout particulièrement des données personnelles des habitants et habitantes) à l'échelle de chacun des quartiers prioritaires et ce tout au long de ce contrat.

4

Signataires

Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Rennes Métropole
Ville de Rennes
Département d'Ille-et-Vilaine
Commune de Saint-Jacques-de-la-Lande
Région Bretagne
Ministère de la Justice
Agence Régionale de la Santé Bretagne
Éducation Nationale
Caisse d'Allocations Familiales
France Travail
Caisse des Dépôts
Chambre de Commerce et de l'Industrie
Chambre des Métiers et de l'Artisanat
Bpifrance
Action Logement
Archipel Habitat
Espacil Habitat
Néotoa
Aiguillon
Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

4 Annexes

Données sociodémographiques p. 95

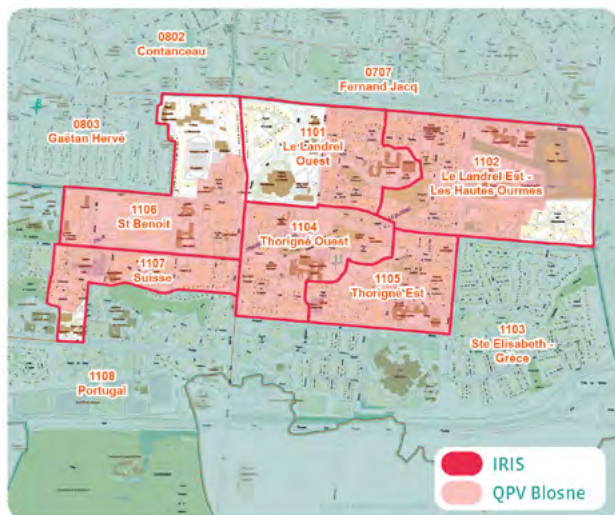
Synthèse de l'enquête de perception
des habitants et habitantes 2022
par quartier p. 105

Contribution du conseil citoyen
de Rennes Métropole p. 115

Investissement p. 126

DONNÉES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

QPV LE BLOSNE 2023 RENOUVELLEMENT CONTRAT DE VILLE



IRIS DU QPV

- 1101 · Le Landrel Ouest
- 1102 · Le Landrel Est - Les Hautes Ourmes
- 1104 · Torigné Ouest
- 1105 · Torigné Est
- 1106 · Saint-Benoît
- 1107 · Suisse

IRIS : Ilots Regroupés pour l'Information Statistique (géographie INSEE)

Contact APRAS

Irma POULARD
i.poulard@apras.asso.fr
www.apras.org



NOMBRE D'HABITANTS ET ÉVOLUTIONS

11 550 habitants : c'est la population du QPV !
12 223 habitants sur les 6 Iris du Blosne
Évolution de la population (2013-2019) :
Baisse significative sur Suisse.
Egalement en baisse : Landrel Ouest, Torigné Est et Saint-Benoît.
Forte hausse sur Torigné Ouest, plus limitée sur Landrel Est - Les Hautes Ourmes

Sources : INSEE (QPV : 2018 - IRIS : 2019) - APRAS



NIVEAUX DE FORMATION

65% de la population a un niveau inférieur au Bac contre 36% pour Rennes

Sources : INSEE (2018-2019) - APRAS

PART DE LA POPULATION JEUNE

27% de la population globale a moins de 15 ans contre 14% à Rennes
14% a entre 15 et 24 ans contre 23,5% à Rennes

Sources : INSEE (QPV : 2018 - Commune 2019) - APRAS



ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

540 enfants de moins de 3 ans, 487 familles avec jeune(s) enfant(s), soit 30% des familles, contre 31% à Rennes
35% des familles avec enfant(s) de moins de 3 ans sont des familles monoparentales, contre 22% à Rennes
77% sont en situation de bas revenus (revenus disponibles équivalents à moins de 1 135€ par unité de consommation), contre 39% à Rennes

Sources : CAF35 (31.12.2021) - APRAS

ACCUEIL PETITE ENFANCE

3% des enfants sont gardés chez un-e assistant-e maternel-le agréé-e (21% à Rennes)
23% des enfants inscrits pour une crèche municipale (38% à Rennes)
19% des enfants bénéficient d'une place en crèche municipale, contre 26% à Rennes

Sources : VDR (2021)-CAF35 (31.12.2021) - APRAS



JEUNES : SCOLARISATION - DÉCROCHAGE

64% des 15-24 ans sont scolarisés, contre 81% à Rennes
15% des 18-24 ans sont des "décrocheurs" (= ont quitté le système éducatif avec un niveau inférieur ou égal au brevet des collèges et ne se trouvent pas en formation), contre 3% à Rennes
24% des 18-24 ans ne sont ni en emploi, ni en formation, contre 8% à Rennes
565 ont été accompagnés par We Ker en 2021

Sources : INSEE (2018) - We Ker (2021) - APRAS

QPV LE BLOSNE 2023 RENOUVELLEMENT CONTRAT DE VILLE



PERSONNES ÂGÉES DÉMOGRAPHIE

5% de la population a 75 ans et plus
contre 7,5% à Rennes

Sources : INSEE (2018-2019) - APRAS



REVENUS

Le revenu médian* est de 1 127€, contre 1 813€ à Rennes
55% des revenus sont issus du travail, 25% des retraites,
26% des prestations, 3% d'autres revenus (dont issus du
patrimoine)

A Rennes : 77% des revenus sont issus du travail, 24% des
retraites, 8% des prestations, 10% d'autres revenus (dont
issus du patrimoine)

Sources : INSEE (2019) - APRAS

*Revenus disponibles (activité et autres, avec prestations, après impôts),
par mois, par Unité de consommation



PERSONNES ÂGÉES REVENUS

1 634 retraités du régime général
habitent le QPV
45% ont des revenus modestes et sont
exonérés de la CSG, contre 20% à Rennes
14% sont bénéficiaires de l'Aspa (ex mi-
nimum vieillesse), contre 5% à Rennes

742 retraités avec des revenus modestes
226 bénéficiaires de l'Aspa

Sources : CARSAT (au 31.12.2021) - APRAS



ÉVOLUTION DU CHÔMAGE

1 640 chômeurs à la recherche d'un emploi à temps
complet étaient inscrits à Pôle Emploi fin mars 2022
(-148 de moins qu'en 2021, soit -8,3%)

58% des chômeurs inscrits sont des hommes
Le chômage et la non-activité des femmes sont
sous-estimés

52% des chômeurs inscrits ne sont pas indemnisés,
contre 45% à Rennes

52% des chômeurs ont un niveau CAP-BEP ou infra,
contre 32% à Rennes

Sources : Pôle Emploi (31.03.2022) - APRAS



MÉNAGES À BAS REVENUS

2 101 foyers sont à bas revenus (revenus disponibles équiva-
lents à moins de 1 135€ par unité de consommation).

44% d'entre eux sont des foyers sans enfant

66,5% des couples avec enfant(s) sont en situation de bas
revenus, c'est le cas de 80% des familles monoparentales

Sources : CAF35 (31.12.2021) - APRAS

ALLOCATAIRES FORTEMENT DÉPENDANTS DES PRESTATIONS

1 436 foyers sont fortement dépendants des prestations
sociales,

Au moins 50% de leurs ressources issues de la CAF

= 43% des allocataires (hors étudiants et personnes âgées)

Ils sont en baisse par rapport à 2020 :

-61, soit -4,1%, contre -2,6% à Rennes

Sources : CAF35 (31.12.2021) - APRAS

LOGEMENT



3 583 logements locatifs sociaux soit 69%
des résidences principales du QPV (70% en
2017)

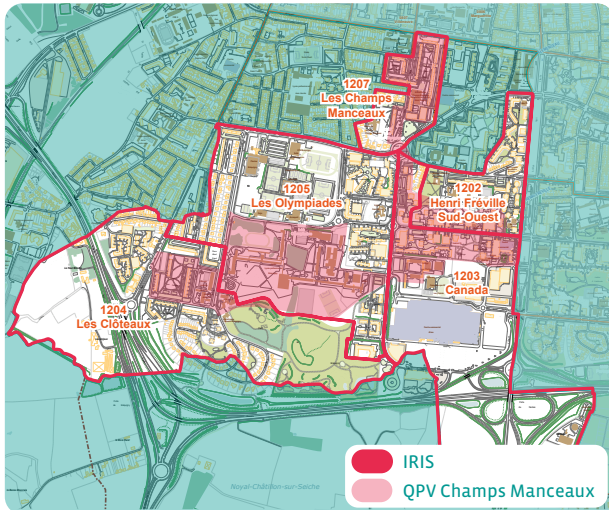
30% du parc locatif social des QPV rennais

Sur-représentation des grands logements
T4 et + : 50% contre 40% pour l'ensemble des
QPV

Source : AUDIAR (01.01.2022)

DONNÉES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

QPV LES CLÔTEAUX - CHAMPS MANCEAUX 2023 RENOUVELLEMENT CONTRAT DE VILLE



IRIS DU QPV

- 1202 · Henri Fréville Sud-Ouest
- 1203 · Canada
- 1204 · Les Clôteaux
- 1207 · Les Champs Manceaux

IRIS : Îlots Regroupés pour l'Information Statistique (géographie INSEE)

Contact APRAS

Irma POULARD
i.poulard@apras.asso.fr
www.apras.org



NOMBRE D'HABITANTS ET ÉVOLUTIONS

5 271 habitants : c'est la population du QPV !
7 626 habitants sur les 4 Iris de Bréquigny
Évolution de la population (2013-2019) :
Baisse sur H. Fréville S.-O., les Clôteaux et les
Champs Manceaux
Hausse sur Canada

Sources : INSEE (QPV: 2018 - IRIS : 2019) - APRAS



NIVEAUX DE FORMATION

63% de la population a un niveau inférieur
au Bac contre 36% pour Rennes

Sources : INSEE (2018-2019) - APRAS

PART DE LA POPULATION JEUNE

26% de la population globale a moins de 15 ans
contre 14% à Rennes
15% a entre 15 et 24 ans contre 23,5% à Rennes

Sources : INSEE (QPV: 2018 - Commune 2019) - APRAS



ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

260 enfants de moins de 3 ans, 229 familles avec
jeune(s) enfant(s), soit 33% des familles, contre
31% à Rennes
31% des familles avec enfant(s) de moins de 3 ans
sont des familles monoparentales, contre 22% à
Rennes
73% sont en situation de bas revenus (revenus
disponibles équivalents à moins de 1 135€ par
personnes), contre 39% à Rennes

Sources : CAF35 (31.12.2021) - APRAS

ACCUEIL PETITE ENFANCE

4% des enfants sont gardés
chez un-e assistant-e
maternel-le agré-e (21% à
Rennes)
26% des enfants inscrits
pour une crèche munici-
pale (38% à Rennes)
21% des enfants bénéfi-
cient d'une place en crèche
municipale, contre 26% à
Rennes

Sources : VDR (2021)-CAF35 (31.12.2021)
- APRAS



JEUNES : SCOLARISATION - DÉCROCHAGE

58% des 15-24 ans sont scolarisés, contre 81% à Rennes
15% des 18-24 ans sont des "décrocheurs" (= ont quitté le système éducatif avec un niveau inférieur ou
égal au brevet des collèges et ne se trouvent pas en formation), contre 3% à Rennes
27% des 18-24 ans ne sont ni en emploi, ni en formation, contre 8% à Rennes
240 ont été accompagnés par We Ker en 2021

Sources : INSEE (2018)- We Ker (2021) - APRAS

QPV LES CLÔTEAUX - CHAMPS MANCEAUX 2023 RENOUVELLEMENT CONTRAT DE VILLE



PERSONNES ÂGÉES DÉMOGRAPHIE

5% de la population a 75 ans et plus
contre 7,5% à Rennes

Sources : INSEE (2018-2019) - APRAS



REVENUS

Le revenu médian* est de 1 165€, contre 1 813€ à Rennes
57% des revenus sont issus du travail, 25% des retraites,
24% des prestations, 3% d'autres revenus (dont issus du
patrimoine)
A Rennes : 77% des revenus sont issus du travail, 24% des
retraites, 8% des prestations, 10% d'autres revenus (dont
issus du patrimoine)

Sources : INSEE (2019) - APRAS
*Revenus disponibles (activité et autres, avec prestations, après impôts),
par mois, par Unité de consommation



PERSONNES ÂGÉES REVENUS

757 retraités du régime général
habitent le QPV
42% ont des revenus modestes et sont
exonérés de la CSG, contre 20% à Rennes
12% sont bénéficiaires de l'Aspa (ex mi-
nimum vieillesse) contre 5% à Rennes

320 retraités avec des revenus modestes
90 bénéficiaires de l'Aspa

Sources : CARSAT (au 31.12.2021) - APRAS



ÉVOLUTION DU CHÔMAGE

817 chômeurs à la recherche d'un emploi à temps
complet étaient inscrits à Pôle Emploi fin mars 2022
(88 de moins qu'en 2021, soit -9,7%)

59% des chômeurs inscrits sont des hommes
Le chômage et la non-activité des femmes sont
sous-estimés

52% des chômeurs inscrits ne sont pas indemnisés,
contre 45% à Rennes
50% des chômeurs ont un niveau CAP-BEP ou infra,
contre 32% à Rennes

Sources : Pôle Emploi (31.03.2022) - APRAS



MÉNAGES À BAS REVENUS

999 foyers sont à bas revenus (revenus disponibles
équivalents à moins de 1 135€ par personne).
Ce sont en majorité des foyers sans enfant (50%)
Mais 68% des couples avec enfant(s) sont en situation
de bas revenus, c'est le cas de 78% des familles mono-
parentales

Sources : CAF35 (31.12.2021) - APRAS



LOGEMENT

1 989 logements locatifs sociaux soit 73%
des résidences principales du QPV
17% du parc locatif social des QPV rennais
Sur-représentation des logements T2-T3 :
64% contre 53% pour l'ensemble des QPV

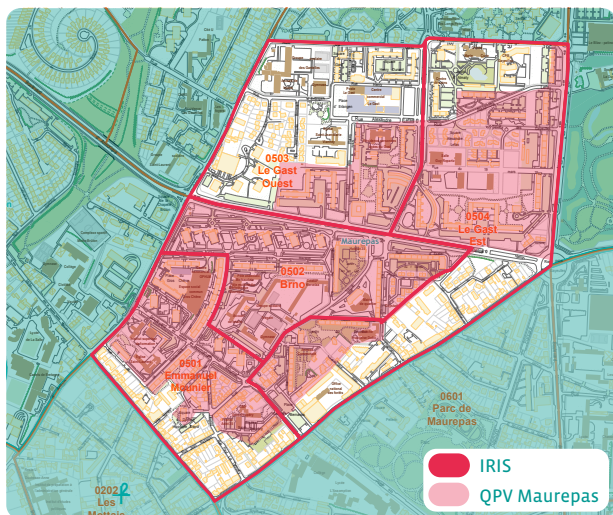
Source : AUDIAR (01.01.2022)

ALLOCATAIRES FORTEMENT DÉPENDANTS DES PRESTATIONS

722 foyers sont fortement dépendants des prestations
sociales,
Au moins 50% de leurs ressources issues de la CAF
= 44% des allocataires (hors étudiants et personnes âgées)
Ils sont en baisse par rapport à 2020 :
-28, soit -3,7%, contre -2,6% à Rennes

Sources : CAF35 (31.12.2021) - APRAS

QPV MAUREPAS 2023 • RENOUELEMENT CONTRAT DE VILLE



IRIS DES QPV

0501 - Emmanuel Mounier
0502 - Brno
0503 - Le Gast Ouest
0504 - Le Gast Est

IRIS : Îlots Regroupés pour l'Information Statistique (géographie INSEE)

Contact APRAS

Irma POULARD
i.poulard@apras.asso.fr
www.apras.org



NOMBRE D'HABITANTS ET ÉVOLUTIONS

6 200 habitants : c'est la population du QPV !
9 100 habitants sur les 4 Iris de Maurepas
Évolution de la population (2013-2019) :
Baisse sur E. Mounier et le Gast Ouest ;
Hausse sur Brno et le Gast Est

Sources : INSEE (QPV: 2018 - IRIS : 2019) - APRAS



NIVEAUX DE FORMATION

65% de la population a un niveau inférieur
au Bac contre 36% pour Rennes

Sources : INSEE (2018) - APRAS

PART DE LA POPULATION JEUNE

23,5% de la population globale a moins de 15 ans
contre 14% à Rennes
11% a entre 15 et 24 ans contre 23,5% à Rennes

Sources : INSEE (QPV: 2018 - Commune 2019) - APRAS



ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

298 enfants de moins de 3 ans, 256 familles avec
jeune(s) enfant(s), soit 33% des familles, contre
31% à Rennes
39% des familles avec enfant(s) de moins de 3 ans
sont des familles monoparentales, contre 22% à
Rennes
81% sont en situation de bas revenus (revenus
disponibles équivalents à moins de 1 135€ par
personnes), contre 39% à Rennes

Sources : CAF35 (31.12.2021) - APRAS

ACCUEIL PETITE ENFANCE

3% des enfants sont gardés
chez un-e assistant-e
maternel-le agréé-e (21% à
Rennes)
39% des enfants inscrits
pour une crèche municipi-
pale (38% à Rennes)
30% des enfants bénéfi-
cient d'une place en crèche
municipale, contre 26% à
Rennes

Sources : VDR (2021)-CAF35 (31.12.2021)
- APRAS



JEUNES : SCOLARISATION - DÉCROCHAGE

50% des 15-24 ans sont scolarisés, contre 81% à Rennes
14% des 18-24 ans sont des "décrocheurs" (= ont quitté le système éducatif avec un niveau inférieur ou
égal au brevet des collèges et ne se trouvent pas en formation), contre 3% à Rennes
30% des 18-24 ans ne sont ni en emploi, ni en formation, contre 8% à Rennes
280 ont été accompagnés par We Ker en 2021

Sources : INSEE (2018)- We Ker (2021) - APRAS

DONNÉES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

QPV MAUREPAS 2023 • RENOUELEMENT CONTRAT DE VILLE



PERSONNES ÂGÉES DÉMOGRAPHIE

8% de la population a 75 ans et plus
contre 8% à Rennes

Sources : INSEE (2018-2019) - APRAS



REVENUS

Le revenu médian* est de 1 122€, contre 1 813€ à Rennes
55% des revenus sont issus du travail, 21% des retraites,
29% des prestations, 3% d'autres revenus (dont issus du
patrimoine)

A Rennes : 77% des revenus sont issus du travail, 24% des
retraites, 8% des prestations, 10% d'autres revenus (dont
issus du patrimoine)

Sources : INSEE (2019) - APRAS

*Revenus disponibles (activité et autres, avec prestations, après impôts),
par mois, par Unité de consommation



PERSONNES ÂGÉES REVENUS

847 retraités du régime général
habitent le QPV
50% ont des revenus modestes et sont
exonérés de la CSG, contre 20% à Rennes
19% sont bénéficiaires du minimum
vieillesse, contre 5% à Rennes

420 retraités avec des revenus modestes
159 bénéficiaires du minimum vieillesse

Sources : CARSAT (au 31.12.2021) - APRAS



ÉVOLUTION DU CHÔMAGE

1 010 chômeurs à la recherche d'un emploi à temps
complet étaient inscrits à Pôle Emploi fin mars 2022
(128 de moins qu'en 2021, soit -11,2%)

59% des chômeurs inscrits sont des hommes
Le chômage et la non-activité des femmes sont
sous-estimés

58% des chômeurs inscrits ne sont pas indemnisés,
contre 45% à Rennes
54% des chômeurs ont un niveau CAP-BEP ou infra,
contre 32% à Rennes

Sources : Pôle Emploi (31.03.2022) - APRAS



MÉNAGES À BAS REVENUS

1 259 foyers sont à bas revenus (revenus disponibles
équivalents à moins de 1 135€ par personne).
Ce sont en majorité des foyers sans enfant (54%)
Mais 64% des couples avec enfant(s) sont en situation
de bas revenus, c'est le cas de 83% des familles mono-
parentales

Sources : CAF35 (31.12.2021) - APRAS



LOGEMENT

3 095 logements locatifs sociaux
soit 89% des résidences principales
du QPV (94% en 2017)
85 % à Maurepas Gayeulles,
92% à Maurepas Gros Chêne
Sur-représentation des logements T2-T3 :
65% contre 53 % pour l'ensemble des QPV

Source : AUDIAR (01.01.2022)

ALLOCATAIRES FORTEMENT DÉPENDANTS DES PRESTATIONS

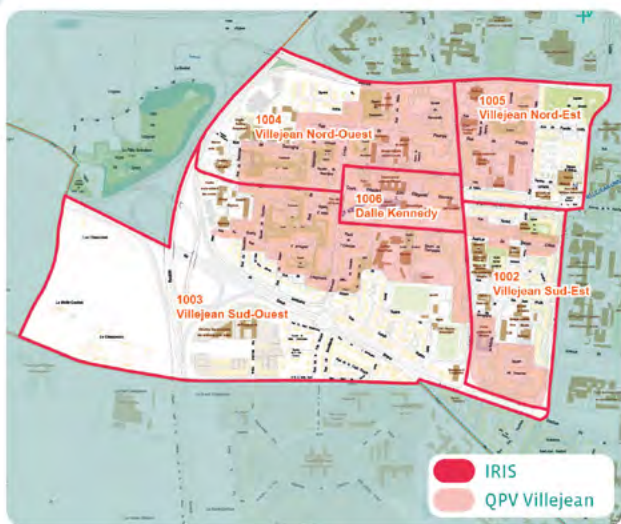
1 014 foyers sont fortement dépendants des prestations
sociales,
Au moins 50% de leurs ressources issues de la CAF
= 52% des allocataires (hors étudiants et personnes âgées)
Ils sont en baisse par rapport à 2020 :
-70, soit -6,5%, contre -2,6% à Rennes

Une partie des évolutions à la baisse liée au départ des
ménages qui quittent leur logement du fait des travaux de
réhabilitation sur les tours Bd E. Mounier

Sources : CAF35 (31.12.2021) - APRAS

DONNÉES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

QPV VILLEJEAN 2023 • RENOUELEMENT CONTRAT DE VILLE



IRIS DU QPV

- 1002 - Villejean Sud-Est
- 1003 - Villejean Sud-Ouest
- 1004 - Villejean Nord-Ouest
- 1005 - Villejean Nord-Est
- 1006 - Dalle Kennedy

IRIS : Ilots Regroupés pour l'Information Statistique (géographie INSEE)

Contact APRAS

Irma POULARD
i.poulard@apras.asso.fr
www.apras.org



NOMBRE D'HABITANTS ET ÉVOLUTIONS

8 883 habitants : c'est la population du QPV !
12 340 habitants sur les 5 Iris de Villejean
Évolution de la population (2013-2019) :
Baisse sur Villejean S.E., N.E. et Dalle Kennedy
Hausse sur Villejean S.O. et N.O.

Sources : INSEE (QPV: 2018 - IRIS : 2019) - APRAS



NIVEAUX DE FORMATION

59% de la population a un niveau inférieur au Bac contre 36% pour Rennes

Sources : INSEE (2018-2019) - APRAS

PART DE LA POPULATION JEUNE

20% de la population globale a moins de 15 ans, contre 14% à Rennes
33% a entre 15 et 24 ans, contre 23,5% à Rennes

Sources : INSEE (QPV: 2018 - Commune 2019) - APRAS



ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

377 enfants de moins de 3 ans, 336 familles avec jeune(s) enfant(s), soit 31% des familles (31% à Rennes)
41% des familles avec enfant(s) de moins de 3 ans sont des familles monoparentales, contre 22% à Rennes
76% sont en situation de bas revenus (revenus disponibles équivalents à moins de 1 135€ par personnes), contre 39% à Rennes

Sources : CAF35 (31.12.2021) - APRAS

ACCUEIL PETITE ENFANCE

3% des enfants sont gardés chez un-e assistant-e maternel-le agréé-e (21% à Rennes)
30% des enfants inscrits pour une crèche municipale (38% à Rennes)
19% des enfants bénéficient d'une place en crèche municipale, contre 26% à Rennes

Sources : VDR (2021)-CAF35 (31.12.2021) - APRAS



JEUNES : SCOLARISATION - DÉCROCHAGE

79% des 15-24 ans sont scolarisés, contre 81% à Rennes
3% des 18-24 ans sont des "décrocheurs" (= ont quitté le système éducatif avec un niveau inférieur ou égal au brevet des collèges et ne se trouvent pas en formation), 3% à Rennes
7% des 18-24 ans ne sont ni en emploi, ni en formation, contre 8% à Rennes
466 ont été accompagnés par We Ker en 2021

Sources : INSEE (2018) - We Ker (2021) - APRAS

DONNÉES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

QPV VILLEJEAN 2023 • RENOUELEMENT CONTRAT DE VILLE



PERSONNES ÂGÉES DÉMOGRAPHIE

5% de la population a 75 ans et plus
contre 7,5% à Rennes

Sources : INSEE (2018-2019) - APRAS



REVENUS

Le revenu médian* est de 1 118€, contre 1 813€ à Rennes
54% des revenus sont issus du travail, 25% des retraites,
28% des prestations, 2% d'autres revenus (dont issus du
patrimoine)

A Rennes : 77% des revenus sont issus du travail, 24% des
retraites, 8% des prestations, 10% d'autres revenus (dont
issus du patrimoine)

Sources : INSEE (2019) - APRAS

*Revenus disponibles (activité et autres, avec prestations, après impôts),
par mois, par Unité de consommation



PERSONNES ÂGÉES REVENUS

916 retraités du régime général
habitent le QPV
41% ont des revenus modestes et sont
exonérés de la CSG, contre 20% à Rennes
13% sont bénéficiaires de l'Aspa (ex mi-
nimum vieillesse) contre 5% à Rennes

375 retraités avec des revenus modestes
122 bénéficiaires de l'ASPA

Sources : CARSAT (au 31.12.2021) - APRAS



ÉVOLUTION DU CHÔMAGE

1 085 chômeurs à la recherche d'un emploi à temps
complet étaient inscrits à Pôle Emploi fin mars 2022
(80 de moins qu'en 2021, soit -6,9%)

53% des chômeurs inscrits sont des hommes

Le chômage et la non-activité des femmes sont
sous-estimés

49% des chômeurs inscrits ne sont pas indemnisés,
contre 45% à Rennes

48% des chômeurs ont un niveau CAP-BEP ou infra,
contre 32% à Rennes

Sources : Pôle Emploi (31.03.2022) - APRAS



MÉNAGES À BAS REVENUS

1 706 foyers sont à bas revenus (revenus disponibles
équivalents à moins de 1 135€ par personne).

Ce sont en majorité des foyers sans enfant (55%)

Mais 64% des couples avec enfant(s) sont en situation
de bas revenus, c'est le cas de 79% des familles mono-
parentales

Sources : CAF35 (31.12.2021) - APRAS



LOGEMENT

2 434 logements locatifs sociaux
soit 63% des résidences principales
du QPV (63,5% en 2017)

20,5% du parc locatif social des QPV rennais

Sur-représentation des grands logements
T4 et + : 54% contre 40% pour l'ensemble des
QPV

Source : AUDIAR (01.01.2022)

ALLOCATAIRES FORTEMENT DÉPENDANTS DES PRESTATIONS

1 228 foyers sont fortement dépendants des prestations
sociales,

Au moins 50% de leurs ressources issues de la CAF

= 48% des allocataires (hors étudiants et personnes âgées)

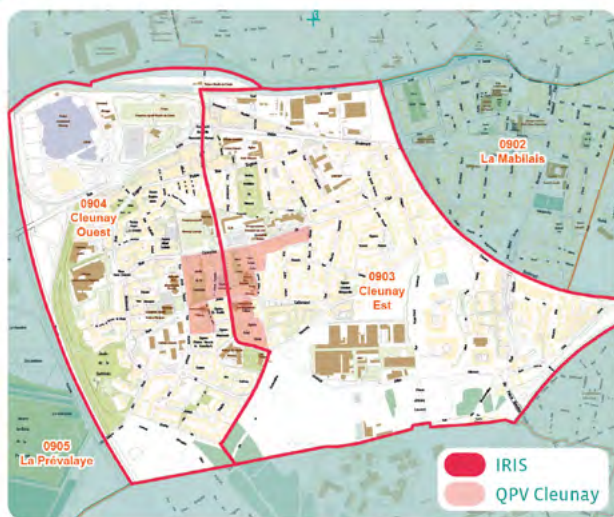
Leur nombre est stable par rapport à 2020

+6 soit +0,5%, contre -2,6% à Rennes

Sources : CAF35 (31.12.2021) - APRAS

DONNÉES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

QPV CLEUNAY 2023 • RENOUVELLEMENT CONTRAT DE VILLE



Le QPV de Cleunay est situé sur 2 IRIS :

0903 · Cleunay Est
0904 · Cleunay Ouest

Toutefois, les données des IRIS ne peuvent être retenues pour observer le QPV

IRIS : Ilots Regroupés pour l'Information Statistique (géographie INSEE)

Contact APRAS

Irma POULARD
i.poulard@apras.asso.fr
www.apras.org

NOMBRE D'HABITANTS ET ÉVOLUTIONS



1 317 habitants : c'est la population du QPV !
Evolution de la population (2013-2018) : +3,3%

Sources : INSEE (QPV 2013-2018) - APRAS



NIVEAUX DE FORMATION

65% de la population a un niveau inférieur au Bac, contre 36% pour Rennes

Sources : INSEE (2018-2019) - APRAS

PART DE LA POPULATION JEUNE

26% de la population globale a moins de 15 ans, contre 14% à Rennes
8% a entre 15 et 24 ans, contre 23,5% à Rennes

Sources : INSEE (QPV 2018 - Commune 2019) - APRAS



ACCUEIL PETITE ENFANCE

Moins de 5 enfants sont accueillis chez les assistant-es maternel-le(s) (3-4% en moyenne dans les QPV, contre 21% à Rennes)
32% des enfants inscrits pour une crèche municipale (38% à Rennes)
21% des enfants bénéficient d'une place en crèche municipale, contre 26% à Rennes

Sources : VDR (2021) - CAF35 (31.12.2021) - APRAS



ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS



62 enfants de moins de 3 ans, 54 familles avec jeune(s) enfant(s), soit 26% des familles, contre 31% à Rennes
37% des familles avec enfant(s) de moins de 3 ans sont des familles monoparentales, contre 22% à Rennes
78% sont en situation de bas revenus (revenus disponibles équivalents à moins de 1 135€ par unité de consommation), contre 39% à Rennes

Sources : CAF35 (31.12.2021) - APRAS

JEUNES : SCOLARISATION

52% des 15-24 ans sont scolarisés, contre 81% à Rennes

74 ont été accompagnés par We Ker en 2021

Sources : INSEE (2018-2019) - We Ker (2021) - APRAS



DONNÉES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

QPV CLEUNAY 2023 • RENOUVELLEMENT CONTRAT DE VILLE



PERSONNES ÂGÉES DÉMOGRAPHIE

3% de la population a 75 ans et plus, contre 7,5% à Rennes

Sources : INSEE (2018-2019) - APRAS



REVENUS

Le revenu médian* est de 1 159€, contre 1 813€ à Rennes
50% des revenus sont issus du travail, 23% des retraites, 32% des prestations, 1,5% d'autres revenus (dont issus du patrimoine)

A Rennes : 77% des revenus sont issus du travail, 24% des retraites, 8% des prestations, 10% d'autres revenus (dont issus du patrimoine)

Sources : INSEE (2019) - APRAS

*Revenus disponibles (activité et autres, avec prestations, après impôts), par mois, par Unité de consommation



PERSONNES ÂGÉES REVENUS

189 retraités du régime général habitent le QPV
53% ont des revenus modestes et sont exonérés de la CSG, contre 20% à Rennes
20% sont bénéficiaires de l'Aspa (ex. minimum vieillesse), contre 5% à Rennes

100 retraités avec des revenus modestes
38 bénéficiaires de l'Aspa

Sources : CARSAT (au 31.12.2021) - APRAS



ÉVOLUTION DU CHÔMAGE

244 chômeurs à la recherche d'un emploi à temps complet étaient inscrits à Pôle Emploi fin mars 2022 (14 de plus qu'en 2021, soit +6,1%)

57% des chômeurs inscrits sont des hommes
Le chômage et la non-activité des femmes sont sous-estimés

57% des chômeurs inscrits ne sont pas indemnisés, contre 45% à Rennes
47% des chômeurs ont un niveau CAP-BEP ou infra, contre 32% à Rennes

Sources : Pôle Emploi (31.03.2022) - APRAS



MÉNAGES À BAS REVENUS

350 foyers sont à bas revenus (revenus disponibles équivalents à moins de 1 135€ par personne)
Ce sont en majorité des foyers sans enfant (53%)
Mais 65% des couples avec enfant(s) sont en situation de bas revenus, c'est le cas de 89% des familles mono-parentales

Sources : CAF35 (31.12.2021) - APRAS

ALLOCATAIRES FORTEMENT DÉPENDANTS DES PRESTATIONS SOCIALES

287 foyers sont fortement dépendants des prestations, au moins 50% de leurs ressources issues de la CAF = 53,5% des allocataires (hors étudiants et personnes âgées)
Ils sont en hausse par rapport à 2020 : +14, soit +5,1%, contre -2,6% à Rennes

Sources : CAF35 (31.12.2021) - APRAS



LOGEMENT

785 logements locatifs sociaux soit 97% des résidences principales du QPV (100% en 2017)

7% du parc locatif social des QPV rennais
Sur-représentation des logements T2-T3 : 68% contre 53% pour l'ensemble des QPV

Source : AUDIAR (01.01.2022)



ENQUÊTE DE PERCEPTION DES HABITANTS LE BLOSNE

SÉCURITÉ ET PROPRETÉ

SÉCURITÉ

6 habitants sur 10 ne s'estiment pas personnellement en insécurité, mais **17%** expriment un fort sentiment d'insécurité.

Un sentiment en grande partie lié aux problèmes de drogue, mais également aux incivilités routières.

48% des habitants jugent le quartier sale, ils évoquent principalement :

- La saleté près des points d'apport volontaire
- Les débris jetés sur l'espace public

PROPRETÉ

L'amélioration de la sécurité et de la propreté est souvent citée parmi les priorités du quartier

SYNTHÈSE DE L'ENQUÊTE

LIEN ENTRE LES HABITANTS

Solidarité, éducation, enfance, jeunesse, famille

4 habitants sur 10 sont en attente de davantage d'activités et d'animations dans le quartier

Les relations entre habitants sont jugées plutôt bonnes

Pour de nombreux habitants la qualité des relations sociales est un point fort du quartier

Mais :

- **24%** ne connaissent personne sur le quartier
- **13%** des habitants se sentent souvent seuls. Il ne s'agit pas uniquement de personnes âgées. Le sentiment d'isolement est présent dans toutes les catégories de population.

4 habitants sur 10 estiment qu'il n'y a pas assez de choses faites pour les jeunes

Même si les gens se connaissent plus qu'ailleurs, les habitants sont en attente d'animations et d'activités favorisant les rencontres.

44% des habitants jugent prioritaires d'être plus mobilisés sur l'éducation des jeunes et des enfants

ESPACES PUBLICS, ENVIRONNEMENT, LOGEMENT

8 habitants sur 10 disent trouver sur le quartier tous les services dont ils ont besoin

Les jugements sont positifs sur l'embellissement du quartier
Mais certains habitants attendent davantage de lieux de convivialité sur l'espace public et une présence renforcée de la nature.

82% des habitants sont satisfaits de leur logement

Mais **18%** le jugent peu agréable à habiter

4 habitants sur 10 jugent leur logement mal isolé (bruit et température).

Le changement climatique arrive en 2ème position des préoccupations, juste après le pouvoir d'achat



ENQUÊTE DE PERCEPTION DES HABITANTS CLOTEAUX CHAMPS MANCEAUX

SÉCURITÉ ET PROPRETÉ

L'amélioration de la sécurité et de la propreté est souvent citée parmi les priorités du quartier

SÉCURITÉ

6 habitants sur 10 ne s'estiment pas personnellement en insécurité, mais 15% expriment un fort sentiment d'insécurité

Une progression assez forte du sentiment d'insécurité depuis 2018

Cette progression est en grande partie liée avec l'évolution du trafic de drogue

« *En bas de l'immeuble* », « *autour de mon logement* » : les personnes qui se sentent en insécurité évoquent souvent leur proximité avec les problèmes d'insécurité

49% des habitants jugent le quartier sale, ils évoquent principalement :

- La saleté près des points d'apport volontaire
- Les débris jetés sur l'espace public
- Les encombrants

Ils évoquent également fréquemment les problèmes posés par la présence des rats

PROPRETÉ

SYNTHÈSE DE L'ENQUÊTE

LIEN ENTRE LES HABITANTS

Solidarité, éducation, enfance, jeunesse, famille

38% des habitants sont en attente de davantage d'activités et d'animations dans le quartier

1 habitant sur 3 estime qu'il n'y a pas assez de choses faites pour les jeunes

Les relations entre habitants sont jugées plutôt bonnes

Pour de nombreux habitants la qualité des relations sociales est un point fort du quartier

Bréquigny est le quartier qui compte le plus de personnes bien intégrées à la vie locale

Mais **11% des habitants** se sentent souvent seuls

Il ne s'agit pas uniquement de personnes âgées. Le sentiment d'isolement est présent dans toutes les catégories de population.

Même si les gens se connaissent plus qu'ailleurs, les habitants sont en attente d'animations et d'activités favorisant les rencontres.

44% des habitants jugent prioritaires d'être plus mobilisés sur l'éducation des jeunes et des enfants

L'éducation des enfants, des jeunes, l'aide apportée aux parents arrivent en **3ème position** des préoccupations des habitants

ESPACES PUBLICS, ENVIRONNEMENT, LOGEMENT

9 habitants sur 10 disent trouver sur le quartier tous les services dont ils ont besoin

Les jugements sont positifs sur l'offre commerciale

Mais les habitants sont peu nombreux (**33%**) à estimer que le quartier s'embellit d'année en année

Le changement climatique arrive en 2ème position des préoccupations, après le pouvoir d'achat

73% des habitants sont satisfaits de leur logement

Mais **27%** le jugent peu agréable à habiter

Les avis dépendent beaucoup des programmes de réhabilitation. Ceux dont le logement n'a pas été rénové sont plus critiques.

Les troubles de voisinage ont également beaucoup d'impact sur la perception de son logement en particulier les nuisances sonores et les occupations de halls d'immeuble.

Près d'**un habitant sur deux** juge son logement mal isolé sur le plan phonique, **40%** sur le plan thermique



ENQUÊTE DE PERCEPTION DES HABITANTS MAUREPAS

SÉCURITÉ ET PROPRETÉ

SÉCURITÉ

5 habitants sur 10 ne s'estiment pas personnellement en insécurité, mais 23% expriment un fort sentiment d'insécurité

Avec une progression assez forte du sentiment d'insécurité depuis 2018.

Cette progression est en grande partie liée à l'évolution du trafic de drogue

« En bas de l'immeuble », « autour de mon logement » : les personnes qui se sentent en insécurité évoquent souvent leur proximité avec les problèmes d'insécurité.

49% des habitants jugent le quartier sale, ils évoquent principalement :

- La saleté près des points d'apport volontaire
- Les débris jetés sur l'espace public
- Les encombrants

PROPRETÉ

L'amélioration de la sécurité et de la propreté est souvent citée parmi les priorités du quartier

SYNTHÈSE DE L'ENQUÊTE

LIEN ENTRE LES HABITANTS

Solidarité, éducation, enfance, jeunesse, famille

4 habitants sur 10 sont en attente de davantage d'activités et d'animations dans le quartier

Les relations entre habitants sont jugées plutôt bonnes.

Pour de nombreux habitants la qualité des relations sociales est un point fort du quartier.

Mais Maurepas est le quartier qui compte le plus de personnes :

- Peu intégrées à la vie locale (**30% ne connaissent personne ou pratiquement personne sur le quartier**)
- Qui se sentent seules ou isolées (**17% des habitants se sentent souvent seuls**)

4 habitants sur 10 estiment qu'il n'y a pas assez de choses faites pour les jeunes

Les habitants sont en attente d'animations et d'activités favorisant les rencontres.

37% des habitants jugent prioritaires d'être plus mobilisés sur l'éducation des jeunes et des enfants

ESPACES PUBLICS, ENVIRONNEMENT, LOGEMENT

9 habitants sur 10 disent trouver sur le quartier tous les services dont ils ont besoin

Les jugements sont positifs sur l'offre commerciale sur le secteur du Gast, plus critique sur le secteur Gros Chêne.

Concernant l'embellissement du quartier les avis sont très différents selon que l'on habite le Gast ou Gros Chêne, les habitants du secteur Gros Chêne étant moins positifs sur ce point.

Le changement climatique arrive en 2ème position des préoccupations, juste après le pouvoir d'achat

67% des habitants sont satisfaits de leur logement

Mais 32% le jugent peu agréable à habiter

Les avis dépendent beaucoup des programmes de réhabilitation. Ceux dont le logement n'a pas été rénové sont plus critiques.

Les troubles de voisinage ont également beaucoup d'impact sur la perception de son logement en particulier les nuisances sonores et les occupations de halls d'immeubles.

Plus d'un habitant sur deux juge son logement mal isolé sur le plan phonique, 44% sur le plan thermique.



ENQUÊTE DE PERCEPTION DES HABITANTS VILLEJEAN

SÉCURITÉ ET PROPRETÉ

L'amélioration de la sécurité et de la propreté est souvent citée parmi les priorités du quartier

SÉCURITÉ

Une majorité d'habitants (56%) ne s'estime pas personnellement en insécurité, mais 17% expriment un fort sentiment d'insécurité

Celui-ci est particulièrement fréquent chez les femmes

Les problèmes évoqués lors de l'enquête :

- Le trafic de drogue
- L'alcoolisation sur l'espace public
- Les dégradations
- Les agressions verbales et les attitudes menaçantes sur l'espace public

La Dalle Kennedy est souvent évoquée

49% des habitants jugent le quartier sale, ils évoquent principalement :

- La saleté près des points d'apport volontaire
- Les débris jetés sur l'espace public
- Les encombrants

Les habitants sont plus critiques sur la propreté qu'ils ne l'étaient en 2018 et regrettent plus souvent le manque de respect des règles communes.

Ils évoquent également fréquemment les problèmes posés par la présence des rats

PROPRETÉ

SYNTHÈSE DE L'ENQUÊTE

LIEN ENTRE LES HABITANTS

Solidarité, éducation, enfance, jeunesse, famille

11% des habitants se sentent souvent seuls

Il ne s'agit pas uniquement de personnes âgées. Le sentiment d'isolement est présent dans toutes les catégories de population.

Un peu plus de la moitié des habitants trouvent qu'il y a toujours quelque chose à faire dans le quartier (42% ne sont pas d'accord)

Les relations entre habitants sont jugées plutôt bonnes

Pour de nombreux habitants la qualité des relations sociales est un point fort du quartier

MAIS

31% des habitants disent qu'ils ne connaissent personne ou pratiquement personne à Villejean.

• Villejean est le quartier qui compte le plus de personnes peu ou pas intégrées à la vie locale

• 4 habitants sur 10 jugent qu'il n'y a pas assez de lieux favorisant l'échange et la rencontre entre les habitants

40% des habitants estiment qu'il n'y a pas assez de choses faites pour les jeunes

L'éducation des enfants, des jeunes, l'aide apportée aux parents arrivent en **3ème position** des préoccupations des habitants

ESPACES PUBLICS, ENVIRONNEMENT, LOGEMENT

9 habitants sur 10 disent trouver sur le quartier tous les services dont ils ont besoin

Les jugements sont cependant assez négatifs sur l'offre commerciale

Les habitants sont peu nombreux (33%) à estimer que le quartier s'embellit d'année en année

3 habitants sur 10 jugent par ailleurs qu'il n'y a pas assez d'espaces verts et de nature à Villejean

Le changement climatique arrive en 2ème position des préoccupations, après le pouvoir d'achat

75% des habitants sont satisfaits de leur logement

Mais

24% le jugent peu agréable à habiter

Les avis dépendent beaucoup des programmes de réhabilitation. Ceux dont le logement n'a pas été rénové sont plus critiques.

Les troubles de voisinage ont également beaucoup d'impact sur la perception de son logement en particulier les nuisances sonores et les occupations de halls d'immeuble.

Près d'un habitant sur deux juge son logement mal isolé (sur le plan thermique ou sur le plan phonique).



ENQUÊTE DE PERCEPTION DES HABITANTS CLEUNAY

SÉCURITÉ ET PROPRETÉ

SÉCURITÉ

6 habitants sur 10 ne s'estiment pas personnellement en insécurité, mais 13% expriment un fort sentiment d'insécurité

Un sentiment en grande partie lié aux problèmes de drogue

« *En bas de l'immeuble* », « *autour de mon logement* » : les personnes qui sentent en insécurité évoquent souvent leur proximité avec les problèmes d'insécurité.

34% des habitants jugent le quartier sale, ils évoquent principalement :

- La saleté près des points d'apport volontaire
- Les détritiques jetés sur l'espace public
- Les encombrants

PROPRETÉ

L'amélioration de la sécurité et de la propreté est souvent citée parmi les priorités du quartier

SYNTHÈSE DE L'ENQUÊTE

LIEN ENTRE LES HABITANTS

Solidarité, éducation, enfance, jeunesse, famille

31% des habitants sont en attente de davantage d'activités et d'animations dans le quartier

1 habitant sur 3 estime qu'il n'y a pas assez de choses faites pour les jeunes

Les relations entre habitants sont jugées plutôt bonnes

Pour de nombreux habitants la qualité des relations sociales est un point fort du quartier

Cleunay est le quartier qui compte le plus de personnes bien intégrées à la vie locale

Mais 13% des habitants se sentent souvent seuls

Il ne s'agit pas uniquement de personnes âgées. Le sentiment d'isolement est présent dans toutes les catégories de population.

Même si les gens se connaissent plus qu'ailleurs, les habitants sont en attente d'animations et d'activités favorisant les rencontres.

45% des habitants jugent prioritaires d'être plus mobilisés sur l'éducation des jeunes et des enfants

ESPACES PUBLICS, ENVIRONNEMENT, LOGEMENT

9 habitants sur 10 disent trouver sur le quartier tous les services dont ils ont besoin

Les jugements sont positifs sur l'offre commerciale et sur l'embellissement du quartier

Le changement climatique arrive en 3ème position des préoccupations, juste après le pouvoir d'achat

72% des habitants sont satisfaits de leur logement

Mais **28%** le jugent peu agréable à habiter

Les avis dépendent beaucoup des programmes de réhabilitation. Ceux dont le logement n'a pas été rénové sont plus critiques.

Les troubles de voisinage ont également beaucoup d'impact sur la perception de son logement en particulier les nuisances sonores et les occupations de halls d'immeuble.

Près d'**1 habitant sur 2** juge son logement mal isolé sur le plan phonique, **4 sur 10** sur le plan thermique



Contribution du Conseil Citoyen de Rennes Métropole (CCRM) à la co-construction du prochain contrat de ville pour les années 2024 à 2030.

oooooooooooooooo

Cadre de référence :

1°) – Les 3 grands axes du Comité Interministériel des Villes du 27 octobre 2023

1.1 – Pour la transition écologique.

1.2 - Pour le plein emploi.

1.3 - Pour nos services publics

2°) - La structuration des futurs CDV – indiquée par Madame Clarisse CHATELLIER le 8 novembre 2023 -, qui débutera par un socle des thématiques transversales communes aux 5 QPV, et qui se continuera par une déclinaison en plan d'actions par quartier.

Contribution et propositions du Conseil Citoyen de Rennes Métropole pour la co-construction du contrat de ville 2024 - 2023.

Ces propositions s'articulent autour de 3 thèmes principaux, de 5 autres axes complémentaires et des thématiques retenues par la ville de Rennes. Avec, en fin, une perspective, à l'horizon 2027 - 2030 d'une sorte « d'ANRU social et humain ».

1°) - Les 5 thèmes principaux concernent.

1.1 - Pour la transition écologique.

1.2- Pour le plein emploi.

1.3- Pour nos services publics.

1.4- La sécurité et la tranquillité dans les quartiers prioritaires.

1.5 - Le logement.

2°) - Les 5 axes complémentaires portent sur :

2.1 - La santé

2.2 - L'éducation et la formation à la citoyenneté

2.3 - L'égalité Homme – Femme

2.4 – Les personnes âgées et les seniors

2.5 - La participation des habitants des QPV à la co-construction de la politique de la ville

3°) - A ces 5 thèmes principaux et à ces 5 axes complémentaires, il convient d'ajouter – ou de juxtaposer - , **les thématiques retenues par la ville de Rennes** dont nous avons eu connaissance le 25 mai 2023 lors de la réunion au PAM à Maurepas :

3.1 – la santé (idem 2.1)

3.2 – les espaces publics

3.3 – le numérique et l'accès au droit

3.4– L'égalité et la lutte contre les discriminations

Comme on le voit, certaines thématiques recoupent les thèmes principaux et les axes complémentaires.

C'est donc un total de 14 thèmes qui sont présentés ci-après.

Avec, en fin de document, une **anticipation et des perspectives à l'horizon 2027 – 2030, vers une sorte « d'ANRU social et humain » pour mieux améliorer le vivre ensemble et la qualité de la vie dans les QPV de Rennes Métropole.**

Les 5 thèmes principaux.

1°) - - La transition écologique et les conséquences du changement climatique pour les habitants des quartiers prioritaires.

1.1°) – Transports et mobilités.

Dans quelques mois, le 1^{er} janvier 2025, notre métropole doit être concernée par la mise en place d'une Zone à Faible Émission (ZFE).

Compte tenu :

- des moyens d'existence limitées des habitants des quartiers prioritaires,
- de leurs conditions de logement inadaptés au changement climatique,
- et de leurs faibles moyens financiers leur rendant impossible le changement de leurs véhicules thermiques – souvent très anciens et dont la 1^{ère} mise en circulation est antérieure au 31/12/1996 -, le CCRM propose d'inscrire au programme du futur Contrat de ville 2024 – 2030 les actions suivantes pour le volet « mobilité » et pour les conséquences du changement climatique et de la transition écologique pour les habitants des 5 quartiers prioritaires de la ville de RENNES – QPV.

1°) - **Le report de 5 ans – 2030 -, ou 10 ans – 2035 -,** de la date de mise en œuvre de la future ZFE sur Rennes Métropole – mise en œuvre prévue normalement au 1^{er} janvier 2025 -, pour les 5 quartiers prioritaires de RENNES, Cleunay, Bréquigny, Le Blossne, Maurepas et Villejean., tous situés entre la zone de la ZTL et la rocade de RENNES.

Le Conseil Citoyen de Rennes Métropole (CCRM) plaide donc pour une mise en place **PROGRESSIVE, et décalée à 2030 ou 2035 de la future ZFE,** pour les 5 quartiers prioritaires rennais au titre de la politique de la ville QPV.

2°) - Par ailleurs, nous demandons que la ZFE de Rennes métropole ne soit pleinement mise en place que lorsque toutes les lignes de « tram bus » envisagées seront mises en service afin de faciliter les déplacements des habitant.e.s et salarié.e.s des 5 QPV vers les commerces, les emplois et les services divers situés dans la ville de RENNES et en périphérie immédiate de RENNES.

3°) - Il s'agirait donc, dans un 1^{er} temps et au 1^{er} janvier 2025, d'élargir la Zone à Trafic Limité (ZTL) déjà en place en centre-ville uniquement jusqu'aux limites de la zone des 5 quartiers prioritaires du Blossne, de Bréquigny, de Cleunay, de Villejean et de Maurepas – tous les 5 situés en périphérie du centre de la ville de RENNES, et en intra -rocade.

Ceci pour donner le temps aux habitants des 5 quartiers QPV de :

- s'organiser ou s'équiper en nouveaux moyens de transports compatibles avec la ZFE.
- de planifier sur plusieurs années leur efforts financiers en même temps que les autres adaptations aux changements et contraintes divers induits par le réchauffement climatique et la transition écologique : augmentation du prix des différents fluides, des carburants, de l'électricité, de l'eau, du gaz, etc..., réduction des places de parking, etc....

Cela donnera également à la collectivité le temps d'équiper les secteurs des immeubles collectifs en réseaux de raccordement de branchements et bornes de rechargement électriques pour véhicules automobiles et aux bailleurs sociaux d'équiper les immeubles en bornes de chargement collectives, etc...

4°) – Pour les personnes en situation de handicap, - pour lesquelles il sera toujours difficile de prendre les moyens de transports publics -, le CCRM préconise une dispense d'application des ZTL et ZFE pour ces personnes en leur distribuant un auto-collant à mettre sur le pare-brise de leur véhicule.

5°) - Enfin, des aménagements rapides peuvent être apportés dans les domaines suivants :

- Circulation intra-quartier : Pour favoriser la mobilité intra quartier, mettre à disposition des moyens de transports adaptés aux habitants comme une navette ou autre, par exemple Bréquigny/Cloteaux car les services administratifs et sociaux se situent soit aux Champs Manceaux, soit Place de Communauté, etc., dans d'autres quartiers qui se développent.
- Comme à la sortie du métro St Germain sur les quais, développer les zones à 30km avec élargissement et signalisation des passages pour les piétons (sur 30 ou 50 m)
- Assurer la gratuité des transports en commun, en commençant par le week-end et les jours fériés.
- Développer les bornes de location de voitures électriques (style Citiz) dans toute la métropole.
- Exempter, pour 10 ans, l'application des mesures de ZFE pour les « petits rouleurs », c'est-à-dire ceux et celles qui font moins de 5000 km par an, - comme à Montpellier -, et les propriétaires de véhicules de plus de 30 ans (collection ou pas).
- Utiliser les parcs relais, les parkings publics et certaines places publiques pour installer des sites de location de voitures électriques et prévoir ces équipements avant la mise en place de la 1^{ère} phase de la ZFE.
- Budgétiser, dès 2024, les aides financières qui pourront être accordées aux habitants des QPV qui seront privés de leur véhicule ancien dès le 1^{er} janvier 2025.

2°) - Pour le plein emploi

2.1 – L'emploi.

Pour l'emploi, le CCRM propose deux axes de travail : l'emploi et le développement de l'esprit d'entrepreneuriat.

2.1.1– L'emploi.

- Mixer bureaux et logements dans les QPV, comme dans la tour 5 de Mounier,
- Renforcer le lien avec toutes les représentations professionnelles de métiers pour coconstruire des plans d'actions de sensibilisations aux métiers en tension.
- Développer les visites d'entreprises pour la découverte de métiers avec témoignages de salariés.
- Créer des club « jeunes en recherche d'emploi » pour assurer un accompagnement adapté et constant avec le jeune, diplômé ou non, dans sa démarche.
- Développer le tutorat, mentorat en associant un jeune issu des QPV en emploi ou ayant créé son entreprise.
- Systématiser le dispositif « emploi franc » auprès des associations, des entreprises, des commerçants, des artisans et créer une bourse métropolitaine des profils demandeurs d'emplois.
- Créer une Ecole de la seconde Chance (E2C) pour accompagner les jeunes 16/25 ans sans formation.
- Développer les job dating et les mises en situation pour tous les demandeurs d'emploi sans s'attacher aux diplômes ou expérience professionnelle. Essais directs, rencontres « cohésion » comme cela s'est déjà fait au paintball de Rennes etc...

2.1.2- Le développement de l'esprit d'entrepreneuriat.

- Renforcer les CJS (Coopératives Jeunesses de Services) en créant une véritable dynamique annuelle dans chaque QPV en associant sur le terrain les entreprises, les commerçants, les acteurs locaux et les structures de l'insertion présents dans les quartiers.
- Accompagner et soutenir les initiatives de créations d'activités autour du réemploi, notamment la transformation de vêtements, usagés ou non, en développant un partenariat avec les commerces textiles rennais pour récupérations d'inventures.
- Créer un concours pour faire émerger les initiatives de créations d'activités dans les quartiers en y associant tous les acteurs de la création et de l'aide au financement d'activités.
- Favoriser et accompagner la création d'activité par les femmes.

3°) - Pour nos services publics.

3.1 - Voir également les propositions pour le domaine du numérique et la lutte contre la fracture numérique au point 7.5 – Numérique et accès au droit :

- Développement encore davantage des lieux accessibles aux adultes et en nombre pour favoriser l'apprentissage du numérique et l'accès aux droits, les actions et les activités pour lutter efficacement contre la fracture numérique et pour la réduire : centre de formation au numérique, ateliers d'entretien et de maintenance des matériels pour les habitants des QPV, recyclage et mise à disposition des habitants des QPV de matériels mis au rebut par les services publics.

3.2°) - L'aménagement des espaces de vie dans les quartiers prioritaires.

3.2.1 – Végétalisation des espaces publics.

- Maintenir, entretenir et développer le patrimoine arboré des 5 QPV – parc des Gayeulles, parc de Maurepas et tous les autres espaces verts des 5 quartiers (jardin du bonheur, espace des Marginelles, promenade Odette de Puygaudeau, etc., etc...) -.
- Pour le parc de Villejean : renforcer la végétalisation des squares, voir ce qu'il est possible d'aménager sur les murs des immeubles.
- Rénover la signalétique du parc des Gayeulles, tel que validé par les habitants au 6^{ème} budget participatif de 2023.
- Profiter de toutes les rénovations urbaines pour développer la végétalisation des rues, chemins et passages dans les 5 quartiers prioritaires.

Après la construction de nouveaux logements sociaux, il s'agit :

- De poursuivre les travaux de rénovation et d'isolation des bâtiments pour supprimer les passoires thermiques actuelles (hiver) et les logements surchauffés (été), d'améliorer les éléments phoniques thermiques et énergétiques des bâtiments qu'il faut inscrire dans le contrat de ville 2024-2030.
- D'améliorer le confort intérieur des logements avec une remise à niveau des installations électriques aux normes actuelles.
- De réduire la consommation d'eau avec l'installation de douche et de robinetterie adaptée.
- D'équiper les logements sociaux existants de panneaux solaires, de toit et/ou de façade, de géothermie, voire de petites éoliennes,
- D'installer des récupérateurs d'eau de pluie sur les toits des immeubles qui seront utilisés pour les sanitaires des logements, et dans le cas des logements anciens, qui pourront être utilisés par le service des jardins pour l'arrosage des espaces verts, végétaux-fleurs de bas d'immeubles et nettoyage de la voirie.

La période du prochain contrat de ville 2024 – 2030 verra beaucoup de transformations de nos modes de vie entrer en vigueur.

Plus précisément, ce sont des dispositifs d'aides à l'amélioration phonique, thermique et énergétique des bâtiments qu'il faut inscrire dans le contrat de ville 2024 – 2030, des dispositifs destinés à limiter la consommation électrique : interrupteur de prise de courant *installées à hauteur humaine et non plus en bas des murs*, pour faciliter leur utilisation et aider au maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées dans tous les bâtiments rénovés, et en prévoir l'équipement progressif de tous les autres logements, etc...

- Des dispositifs destinés à réduire la consommation de gaz : minuteurs, etc...
- La diffusion (formation courte) de conseils sur les économies d'énergie source d'économies "douces" dans les appartements sociaux, etc...
- La diffusion d'informations sur le recyclage, la "seconde main", le compostage, etc..., avec installation de bacs de compost près des grands immeubles sociaux (les grandes tours,) etc... .
- La diffusion large des dispositions de la future « prime ADAPT » - qui doit voir le jour au 1er janvier 2024 pour l'installation de douche, de volets roulants électriques et de tous les autres dispositifs facilitant les économies d'énergies et le maintien dans les logements.
- La plantation d'arbres et de haies végétales autour des immeubles collectifs pour diminuer l'impact des grosses chaleurs.

Le CCRM propose que tous les bâtiments qui sont ou seront rénovés soient équipés de panneaux solaires photovoltaïques pour, d'une part, développer les alimentations des immeubles en électricité – dont les besoins (vont très fortement augmentés dans les années à venir (chauffage, cuisinières, voitures, vélos et équipements domestiques électriques divers) et, d'autre part, diminuer la dépendance énergétique globale aux diverses sources d'énergie polluantes et productrice de CO2.

L'étude en cours à Maurepas pour l'équipement du toit de la « Banane » - qui offre une surface intéressante à ce sujet (+ de 200 mètres de long) -, permettra d'évaluer la faisabilité de ce type de projet et de l'étendre si possible à tous les immeubles collectifs rennais.

De même que l'étude plus générale du potentiel énergétique global (photovoltaïque, etc...,) des immeubles d'ARCHIPEL qui va être réalisé permettra de tracer des perspectives dans ce domaine.

Toutefois, et si, en l'état actuel, les surfaces disponibles sur les tours et les autres bâtiments collectifs sont insuffisantes pour la taille des actuels panneaux photovoltaïques, il est possible qu'à l'avenir, la taille des panneaux photovoltaïques diminuera pour un rendement supérieur et qu'il sera possible d'en installer en façades des immeubles lorsque des travaux d'isolation thermique seront réalisés.

4°) - La sécurité et la tranquillité dans les quartiers prioritaires

Ce sujet est très important, sinon capital, pour toute la population des QPV car l'existence des trafics divers (drogue et addiction à l'alcool, prostitution, incivilités routières, etc...) « pourrit » littéralement la vie quotidienne des habitants des QPV et restreint fortement leurs libertés de circuler librement et sereinement.

Le pouvoir régalien doit s'appliquer sur l'ensemble des territoires concernés.

Le contrat de ville 2024 – 2030 doit poursuivre toutes les actions visant à réduire au maximum les effets délétères de ces trafics :

- Installation de plus de caméras pour faciliter la surveillance et permettre l'action des autorités plus rapidement aussi bien sur les points de deal que pour prévenir ou élucider les agressions d'habitants.
- actions de prévention dès l'école primaire pour éviter que les enfants soient attirés et ne tombent dans les filets des trafiquants (« guetteurs », etc...).
- actions répressives en direction des « clients » qui sont à l'origine de ces marchés – points de deals -, localisé majoritairement dans les 5 quartiers prioritaires.
- actions préventives et répressives des polices municipale et nationale pour sanctionner les trafics et harceler les vendeurs et organisateurs du trafic.
- actions internationales pour réduire les approvisionnements en produits illicites et traquer les « têtes » de réseau.

Le CCRM demande que tous les QPV soient classés en reconquête républicaine et qu'un effort particulier soit fait pour affecter des effectifs supplémentaires le week-end afin de ne pas laisser les dealers tranquilles les samedis, dimanches et jours fériés.

5°) – Le logement

Ce thème paraît urgent car ses impacts vont se faire très durement ressentir et très rapidement, parmi les populations des QPV où il y a une grande majorité d'habitants vivant sous le seuil de pauvreté avec des minima sociaux très faibles. Sans oublier les petits propriétaires des résidences privées.

Outre la systématisation de boucliers tarifaires pour les fluides (eau, gaz, électricité, etc.), et une augmentation des minima sociaux (RSA, ASS, Allocation logement, etc...), le blocage des loyers dans la période de transition énergétique et écologique est nécessaire (maintien du chèque énergie et sa revalorisation,).

Plus structurellement, c'est l'urgence :

- De poursuivre les travaux de rénovation et d'isolation des bâtiments pour supprimer les passoires thermiques, améliorer les éléments phoniques thermiques et énergétiques des bâtiments qu'il faut inscrire dans le contrat de ville 2024-2030.
- D'améliorer le confort intérieur des logements avec une remise à niveau des installations électriques aux normes actuelles, tenant compte d'une utilisation adaptée pour permettre le maintien à domicile des personnes âgées et/ou porteur d'handicap.
- D'apprendre les bons gestes : diffusion d'informations sur le recyclage, le « seconde main », le compostage, etc.

Il est nécessaire de poursuivre la construction de logement locatif social neuf avec les crédits nécessaires pour répondre aux demandes des habitants et faire face à la crise actuelle du logement à Rennes et avoir un habitat de qualité, abordable et accessible.

La conception de la future structure des logements, l'implantation des bâtiments adaptables dans les 10 ou 20 prochaines années à la modification des usages et des mobilités qui interviendront du fait de la hausse des températures : implantations plus importantes d'arbres, cheminement à l'ombre, logement à énergie positive.

Favoriser la mixité lors de l'attribution des logements pour éviter les concentrations de personnes en difficultés.

6°) - Les 5 axes complémentaires portent sur :

6.1 - La santé

4 objectifs prioritaires pour la période 2024 – 2030 :

1°) – Un pôle de santé pluridisciplinaire, dans chaque QPV, qui serait en lien avec les différents professionnels de santé présents sur le quartier pour construire une offre de soin connue de tous les habitants et leur permettant un libre choix de professionnels de santé.

2°) – L'objectif d'un médecin référent pour chaque habitant, ce qui n'est pas le cas actuellement, notamment dans les quartiers prioritaires avec 12%, - au moins, voire davantage -, d'habitants n'ayant pas de médecins référents.

3°) - Intégrer la notion de Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) à poursuivre notamment pour la partie Nord de Rennes et les 2 QPV de Villejean et de Maurepas.

4°) - La fracture numérique rendant de plus en plus difficile l'accès aux services de santé pour prendre des rendez-vous, il serait souhaitable de créer des pôles de santé où ces prises de rendez-vous seraient facilitées

6.2 - L'éducation et la formation à la citoyenneté

1°) - Renforcement des équipes de pédagogues et éducateurs de rue pour une occupation positive de l'espace public. Mise en place d'activités de proximité et de présence sociale dans des lieux stratégiques du quartier.

2°) - Mise en place et déploiement de la cité éducative sur tous les QPV et sur toute la durée du contrat de ville et au-delà.

- 3°) - Équipement de toutes les écoles avec un ordinateur par enfant, et proposition d'initiation aux logiciels courants pour faciliter les contacts avec les parents et entre parents, et le suivi de la scolarité de leurs enfants (PRONOTE, TOUTATICE, etc...).
- 4°) - Équipement des écoles en « café des parents » pour l'informations, les jeux, les ateliers, les échanges entre parents, etc....
- 5°) - Mettre en place une vraie carte scolaire pour ne pas accroître les inégalités scolaires dans les 5 QPV par rapport à ceux des milieux favorisés.
- 6°) – Le CCRM demande que tous les QPV de RENNES métropole bénéficient de la mesure concernant les cités éducatives.
- 7°) - Pour la prévention : quelques précisions des mesures à mettre en œuvre :
- Prévention de la délinquance dès le plus jeune âge : Favoriser la mise en place d'actions de prévention contre l'usage de stupéfiants en lien avec la communauté éducative, des acteurs locaux de la santé (médecins,...), des acteurs de la justice et de la police.
 - Prévention du harcèlement : Renforcer avec la communauté éducative les actions de sensibilisation et les conséquences du harcèlement.

Pour ces 2 sujets il est nécessaire d'ouvrir le champ des possibles et, pourquoi pas, utiliser la création artistique avec des ateliers de dessins et d'écriture, la création de mini pièce de théâtre, etc....

6.3 - L'égalité Homme – Femme

- Le CCRM demande l'instauration d'une parité réelle dans toutes les instances de co-construction et de concertation : conseil de quartier, conseil citoyen, commissions municipales diverses, avec, si besoin, l'institution de quotas.
- Avant toute réhabilitation, reconstruction ou restructuration, réaliser des études genrées sur l'utilisation des espaces de loisirs par les femmes et les hommes (à quels moments de la journée, comment, combien de temps, pour quels usages,) afin de favoriser l'usage mixte de ces espaces :
 - en aménageant des espaces permettant aux femmes de pratiquer le sport (équipes mixtes ou entre femmes) : rollers, yoga, volley, boxe, danse, badminton,.. ;
 - en subventionnant les associations qui promeuvent la pratique féminine et/ou mixte du sport ;
 - en sécurisant les espaces : chemins piétonniers, visibilité, éclairage ;
- en adaptant le mobilier urbain.
- Mettre en place des crèches directement au sein des immeubles permettant d'accueillir les enfants à des horaires décalés.

6.4 - Les personnes âgées (les aîné.e.s).

Le nombre de personnes de plus de 65 ans va atteindre le tiers de la population dans les toutes prochaines années. C'est déjà le cas dans certains QPV et cette situation va encore se développer dans les 6 années à venir.

D'une part, l'idée est de mobiliser toutes les capacités acquises par les jeunes retraités – dans les domaines de la communication, de la formation, de l'organisation, du relationnel, etc... -, et donc de mettre à profit, au bénéfice de la collectivité métropolitaine, toutes leurs connaissances et de leurs compétences acquises au cours de leur vie professionnelle afin qu'ils puissent faire profiter leurs voisins et concitoyens de leur savoir et de leur compétence.

Ainsi, ils pourront également rester actifs utilement et continuer à enrichir leur vie personnelle en transmettant aux autres – et notamment aux jeunes générations -, leurs expériences techniques et humaines.

D'autre part, il s'agit de capitaliser sur le travail fait dans les quartiers prioritaires sur la mobilité des seniors (marches exploratoires, etc.) en sachant que dans 10 ans - à la fin du prochain contrat de ville ou un peu plus tard -, la part des seniors dans la population générale aura encore largement augmentée et donc aussi dans nos QPV.

En plus de la mobilité et de l'accessibilité à tous les équipements collectifs, le CCRM préconise, pour ces personnes, de développer l'accueil d'étudiants chez les personnes âgées dans un esprit « gagnant-gagnant » dans les échanges de services et la lutte contre l'isolement.

Le CCRM souhaite que soit recherché les moyens d'assurer le maintien à domicile dans les QPV, ce qui est le souhait de 90% de la population des seniors et des personnes âgées, - mais souhait qui se heurte, pour les habitants des QPV, aux difficultés financières pour avoir recours aux aides à domicile, à l'augmentation du coût des fluides, du chauffage, de l'électricité, etc.... -, ?

Dans l'immédiat, le CCRM préconise :

- la mise à disposition dans les tours et immeubles des QPV :
 - de logements en colocation pour les ainé.e.s,
 - d'étages avec accès facile pour les aides à domicile, les soins, le bien-être, etc....
 - la création de locaux disponibles dans les tours et les logements pour les associations d'aides à domicile et pour les associations de locataires, etc....
 - l'idée de café aux pieds des tours et immeubles (sans alcool, avec gâteaux, jeux de sociétés, accès à l'information, etc....).
 - la reprise des propositions **sur l'aménagement des logements et des espaces de vie** pour assurer un maintien agréable et sûr des plus anciens dans les logements collectifs.
- Etc... .

6.5 - - La participation active des habitants des QPV à la co-construction de la politique de la ville

Le Conseil Citoyen de Rennes Métropole propose

- Une représentation officielle des habitants des QPV dans les instances décisionnelles de la politique de la ville.
- Une autonomie de réflexion, d'analyse et de propositions avec des moyens – humains et matériels adaptés à cette autonomie et à cette indépendance : formation à la prise de parole, à la rédaction de compte rendus et de relevé de décisions de réunion, formation à la participation active dans toutes les structures de co-construction de la politique de la ville.
- Un cadre officiel et réglementaire souple et adapté au bénévolat et aux habitants des quartiers prioritaires
- Une idée dans la suite du sujet précédent : la participation des ainé.e.s au Conseil Citoyen de Rennes Métropole et, plus généralement, à la définition des mesures prises en termes de mobilité, d'accessibilité - comme pour les personnes à mobilité réduite -, et de lutte contre l'isolement, dans les commissions municipales, départementales et régionales qui siègent auprès des élus et décideurs d'équipements et d'aménagements pour les 3èmes et 4èmes âges.

7°) – Les thématiques retenues par la ville de RENNES au 25 mai 2023.

7. – Les espaces publics.

7.1 – Les mobilités locales et de voisinage.

- Adapter les cheminements inter-quartiers dans l'optique des demandes exprimées par les habitants (par exemple à la marche exploratoire des habitants du 29 septembre 2022 à Maurepas), pour la mobilité des personnes âgées, des personnes à mobilités réduites, des familles, avec des passages protégés efficaces, notamment à proximité des écoles, espaces et services publics des 5 quartiers.

7.2- La transformation écologique :

Comme indiqué au point 1°), le CCRM préconise que tous les changements de nos modes de vie rendus nécessaires par la transition écologique soient, d'une part largement anticipés par L'État, la région Bretagne, le Département et Rennes métropole pour donner le temps (moral, mental, financier, matériel et humain) à tous les habitants de s'adapter à ces évolutions et, d'autre part, qu'une communication

adaptée et pédagogique soit mise en œuvre pour faciliter la compréhension, d'abord, puis l'application ensuite, de ces phénomènes de transition et bifurcation écologique.

Par ailleurs, eu égard à la faiblesse des budgets familiaux des habitants des QPV, des aides spécifiques devront être prévues pour aider les familles et les personnes à s'adapter aux changements de mode de vie induits par la transformation écologique. Cela pour ne pas accentuer la fracture sociale pendant la période de la transition écologique.

7.3 – Numérique et accès au droit.

- Développer encore davantage les actions et activités pour lutter efficacement contre la fracture numérique et la réduire : centre de formation au numérique, ateliers d'entretien et de maintenance des matériels pour et par les habitants des QPV, recyclage et mise à disposition des habitants des QPV des matériels mis au rebut par les services publics.

7.4 – Egalité et lutte contre les discriminations.

Il s'agit de reprendre, d'amplifier et de réaliser sur la période 2024 – 2030, les objectifs du contrat de ville 2015 – 2023, (voir page 77 du Contrat de ville 2015 – 2020, document rouge et page 28 du Plan d'Actions Territorial – PAT - de Maurepas 2015 – 2020, document vert) non satisfaits ou non aboutis, afin qu'aucune discrimination, qu'elle que soit son origine – âge, couleur de peau, sexe, orientations religieuses ou sexuelles, opinions politiques ou syndicales, etc... -, ne puisse être exercée à l'encontre de la personne porteuse de cette différence.

Les points et propositions 2.1 à 2.5 des objectifs complémentaires du contrat de ville 2015 – 2020, et les points et propositions 3.1, 3.2, 3.4, 3.5 et 3.7 de ce même document doivent faire l'objet d'objectifs précis et mesurables avec bilans à prévoir à mi-parcours – en 2027 – et à la fin du contrat de ville en 2030.

7.5 – Sécurité.

Les souhaits de CCRM ont été énumérés au point 4 de cette contribution du CCRM. Mais surtout, comme nous le disions publiquement le 26 mai 2018 lors de l'inauguration de la maison du projet de Maurepas, « **Il serait vraiment dommageable que les centaines de millions d'euros qui vont être investis dans les rénovations urbaines de Maurepas, du Blosne, de Villejean, etc... , d'ici 2030 soient « pollués », abimées (et, en quelque, sorte en partie « gaspillées » en pure perte), par la dégradation du climat humain de ces quartiers du fait des trafics et de la violence qu'ils engendrent ».**

C'est ce que subissent quotidiennement, jour et nuit, les habitants des 5 QPV.

C'est ce qu'ils ont récemment encore exprimés les 9 et 26 avril 2018, lors de 2 réunions à la Direction du quartier ou dans cette maison du projet. Et redit en détail dans la presse le mercredi 16 mai 2018.

Et également réaffirmés devant Monsieur le Procureur de la République le 11 avril 2023 après les 2 meurtres survenus fin mars 2023 au Gros Chêne.

Les libertés fondamentales que représentent le droit de circuler librement dans le quartier pour les infirmières venant soigner des malades, celui pour les facteurs venant livrer le courrier, le droit de circuler, sereinement et paisiblement, dans le quartier pour les jeunes filles et les femmes à la tombée de la nuit, le droit de faire des fêtes dans le quartier, etc..., etc..., sont limitées ou rendus impossibles par ces trafics qui empoisonnent littéralement la vie des habitants et des résidents professionnels des 5 QPV.

Le contrat de ville 2024 – 2030 doit prévoir les moyens et orientations pour satisfaire cette demande légitime de tous les habitants des 5 QPV de Rennes.

8°) - Anticipation et perspectives à l'horizon 2027 – 2030. Vers une sorte « d'ANRU social et humain ».

Maintenant que pour les 5 QPV, les opérations de renouvellement urbain – au plan immobilier, des bâtiments et des cheminements -, sont, soit très bien engagées et en voie de finition pour le secteur Gast – Gayeulles et celui du Blossne, soit bien tracées et programmées d'ici fin 2028 pour le secteur du Gros Chêne et celui de Villejean, il est impératif de concevoir une sorte de projet « ANRU social et humain » (*appellation non définitive, et à affiner, autant que de besoin*) qui mettrait l'accent sur les transformations sociales et humaines pour la vie quotidienne des habitants des 5 QPV.

Si la rénovation urbanistique et immobilière des logements collectifs était une étape indispensable et incontournable, elle ne suffira pas pour rétablir une vie harmonieuse dans les QPV si les inégalités de salaire, d'éducation, de formation, d'accès aux services publics, à la santé, à la sérénité des déplacements dans le quartier, etc..., continuent à perdurer du fait des trafics de drogue, de la violence, des difficultés rencontrées dans la vie quotidienne pour l'accès à la santé, aux services publics, à l'éducation, à la citoyenneté, à la culture, etc..., du fait des faibles ressources des résidents et de la concentration des niveaux de pauvreté dans les QPV.

Il s'agit donc de réfléchir à une nouvelle forme de grand projet en fédérant les différentes opérations déjà en cours – telles que la cité éducative, la cité de l'emploi, la reconquête républicaine de QPV, les projets locaux de la politique de la ville, les projets scolaires de NPRNU, le nouvel Espace Social Commun, le loyer unique, l'action « Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée », l'opération « zéro non recours aux prestations sociales », la lutte contre la pauvreté, etc..., etc... -, pour qu'ils travaillent ensemble dans une même direction et contribuent tous ensemble à favoriser l'amélioration de la vie sociale et humaine des habitats des 5 QPV de Rennes.

Cette harmonisation des actions et cette définition collective des objectifs et moyens de ce nouvel « ANRU social et humain » doit constituer l'ossature de la seconde moitié – 2027 – 2030 du Contrat de Ville 2024 – 2030.

La ville de Rennes pourrait être candidate à ce projet fédérateur et devenir une sorte de « référence » communale de ce qui peut être réalisé dans ce domaine, et les 5 QPV de Rennes pourrait être, dans cette perspective, les quartiers prioritaires « repères » de ce nouvel « ANRU social et humain » pour le niveau national.

Rennes, le 13 décembre 2023.

Sources et documentation :

- Contrat de ville 2015 – 2020, document rouge.
- Plan d'Actions Territorial 2015 – 2020, document vert.
- Rapport Haï de mars 2022.
- Rencontre du CCRM avec Archipel du 14 avril 2022.
- Journée d'études du 2 juin 2022 au Triangle.
- Travaux du GTM et du groupe de travail CCR du 26 septembre et du 3 octobre 2022
- Réunion du 6 octobre 2022 avec le Conseil Citoyen et présentation des GPIC par les 3 tutelles.
- Rencontre avec Madame MAD, correspondante NPNRU à Rennes métropole, du 18 octobre 2022.
- Compte rendu de la rencontre Maire – Habitants du 25 mai 2023 au PAM de Maurepas.
- Principales mesures et dossier de presse du CIV du 27 octobre 2023.
- Mail de Mme Clarisse CHATELLIER du 8/11/2023 ;

INVESTISSEMENTS

VILLE DE RENNES

Informations générales opérations		Données budgétaires			
SECTEUR	NOM	Coût prévisionnel opération Actualisé Avril 2024	date des travaux	QPV	financement convention NPNRU
CRÈCHES	Crèche Henri Wallon	3 565 000 €	2025	Le Blossne	
CRÈCHES	Crèche Familiale Sud Italie	200 000 €	2024-2025	Le Blossne	
CRÈCHES	Crèche Familiale Nord Longs Prés	400 000 €	2025-2026	Maurepas	
ÉCOLES	GS Clémenceau - Restau. sco.	1 975 000 €	2024-2025	Bréquigny	
ÉCOLES	GS Jean Moulin - Élémentaire	1 400 000 €	2024-2025	Villejean	
ÉCOLES	GS Ganteilles - Élémentaire	1 200 000 €	2025-2026	Maurepas	x
ÉCOLES	Groupe Scolaire Volga - Phase 2	3 300 000 €	2023-2026	Le Blossne	x
ÉCOLES	Cours d'écoles végétalisés et non genrés ; coût par cour	180 000 €	une à deux cours par an	Tous	
ÉCOLES	Ecole élémentaire Clémenceau - isolation thermique par l'extérieur	400 000 €	2024-2025	Bréquigny	
ÉCOLES	Ecole maternelle Guillevie - réflexion des sols	150 000 €	2024-2025	Le Blossne	
ÉCOLES	Ecole élémentaire Guyenne - sanitaires sous préau	90 000 €	2024-2025	Villejean	
ÉQUIP. CULTURELS	Médiathèque Gros Chêne (avec La Cohue et café-restaurant d'insertion)	3 000 000 €	2025-2026	Maurepas	x
ÉQUIP. CULTURELS	Le Triangle - renouvellement équipements techniques pour économies d'énergie	550 000 €	2024-2025	Le Blossne	
ÉQUIP. SPORTIFS	Gymnase Voiclaïr	1 300 000 €	2026-2027	Le Blossne	
ÉQUIP. SPORTIFS	Hautes Ourmes - Équipements sportifs extérieurs - Phase 1	950 000 €	2024-2025	Le Blossne	
ÉQUIP. SPORTIFS	Lesseps - Terrain Grand Jeu	680 000 €	2025	Cleunay	
ÉQUIP. SPORTIFS	Gymnase Guillevie - sols, peinture, réaménagement local arbitre	65 000 €	2024-2025	Le Blossne	
ÉQUIP. SPORTIFS	Gymnase Chalais - réflexion toiture	180 000 €	2024-2025	Bréquigny	
LOCAUX IMMOBILIER	Locaux associatifs Landrel	1 655 000 €	2026-2027	Le Blossne	x
LOCAUX IMMOBILIER	Centre social Villejean - Annexe Droyen Colas (transformation de la Halte-Garderie en multi-accueil)	200 000 €	2025	Villejean	
LOCAUX IMMOBILIER	Locaux associatifs Cleunay - Acquisition en VEFA	370 000 €	2026-2027	Cleunay	
LOCAUX IMMOBILIER	Ateliers bois des 3 maisons - reconstruction	1 200 000 €	2024-2025	Cleunay	
EQUIPEMENT	Halle multifonction	1 000 000 €	2023-2024	Le Blossne	x
EQUIPEMENT	Musée des Beaux Arts, Ludothèque et EAJE	3 000 000 €	2023-2025	Maurepas	x
ÉQUIP. SPORTIFS	Piscine aquatique	15 000 000 €	2024-2025	Villejean	x
LOCAUX IMMOBILIER	Réhabilitation de l'association "Le Temps du regard"	350 000 €	2024	Maurepas	x
LOCAUX IMMOBILIER	Restructuration du centre commercial Gros Chêne	11 150 000 €	2024-2027	Maurepas	x
AMENAGEMENT	Aménagement de la centralité de quartier	28 700 000 €	2017-2027	Le Blossne	x
AMENAGEMENT	Aménagement les Gayeulles	22 000 000 €	2017-2027	Maurepas	x
AMENAGEMENT	Mutation des centres commerciaux	16 600 000 €	2019-2029	Le Blossne	x
AMENAGEMENT	Aménagement du Gros Chêne	33 000 000 €	2019-2029	Maurepas	x
AMENAGEMENT	Aménagement de la dalle Kennedy	1 000 000 €	2026-2029	Villejean	x
ÉCOLES	Groupe Scolaire Trégain	17 000 000 €	2027	Maurepas	x
ÉQUIP. SPORTIFS	Gymnase Portugal		à partir de 2027	Le Blossne	
ÉQUIP. SPORTIFS	Gymnase Binquenaïs		à partir de 2027	Le Blossne	

RENNES METROPOLE

Informations générales opérations		Données budgétaires			
SECTEUR	NOM	Coût prévisionnel opération Actualisé Avril 2024	date des travaux	QPV	NPNRU
VOIRIE	Trambus T1 / Saint Grégoire - Rennes	26 353 150 €	2024-2027	Villejean	
LOCAUX IMMOBILIER	Cré artisanale du Blossne	3 451 000 €	2024-2027	Le Blossne	x
LOCAUX IMMOBILIER	Création de locaux artisans	1 400 000 €	2026-2027	Maurepas	x
LOCAUX IMMOBILIER	Ateliers artisans	700 000 €	2026-2027	Maurepas	x
AMENAGEMENT	Aménagement espaces publics	15 000 000 €	2017-2027	Le Blossne	x



Maquette et mise en page : Agence D'une idée l'autre

Impression : Service imprimerie Rennes Métropole, imprimé sur du papier 100 % recyclé

Crédits photos : Ville de Rennes

Illustrations : Mai-liên Nguyen Duy

Rennes Métropole, 4, avenue Henri-Fréville, CS 93111, 35031 Rennes Cedex

Accueil Rennes Métropole

Tel : 02 99 86 60 60

Site internet : www.metropole.rennes.fr

Courriel : nous contacter via le site internet [metropole.rennes.fr](http://www.metropole.rennes.fr)

ÉDITION MAI 2024



RENNES MÉTROPOLÉ
vivre en intelligence